

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La fonction publique de l'État

Rapport annuel 2002

Sommaire

1	BUDGET DE L'ÉTAT	6
1.1	DÉPENSES INDUITES	6
1.2	EMPLOIS BUDGÉTAIRES	12
2	LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES.....	22
3	EFFECTIFS RÉELS DE L'ÉTAT.....	36
3.1	STRUCTURE PAR MINISTÈRE	36
3.2	NON-TITULAIRES	46
3.3	ÂGE ET SORTIES DE FONCTION	50
4	ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	62
4.1	ACCÈS DES FEMMES À L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR	62
4.2	ORGANISMES CONSULTATIFS ET JURYS DE CONCOURS.....	70
5	RÉMUNÉRATIONS.....	74
6	TEMPS DE TRAVAIL.....	90
7	RECRUTEMENT	96
7.1	RECRUTEMENT PAR CONCOURS DEPUIS 1990	96
7.2	PROFIL DES CANDIDATS	102
7.3	RECRUTEMENT PAR MINISTÈRE	110
7.4	INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION	116
7.5	ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION.....	122
8	INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	126
9	RETRAITES	136
9.1	EFFECTIFS DES PENSIONNÉS	136
9.2	MONTANT DES PENSIONS	144
10	RELATIONS PROFESSIONNELLES	148
10.1	ÉLECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES.....	148
10.2	COMMISSION DE RECOURS DU CSFPE.....	158
10.3	GRÈVES	162
11	POLITIQUE SOCIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	166
11.1	CRÉDITS SOCIAUX	166
11.2	ACCIDENTS DE TRAVAIL	170
12	FORMATION.....	176

1 - Budget de l'État

1 Budget de l'État

1.1 Dépenses induites

Les dépenses induites, dépenses liées au personnel en activité ou retraité de la fonction publique de l'État, ont représenté en 2002, 122 milliards d'euros, soit **44 % des dépenses du budget général**. Cette part est stable par rapport à 2001.

En 2002, elles se décomposent en :

- 53,4 % de dépenses de rémunérations d'activité (65,2 milliards) ;
- 11,1 % de cotisations et prestations sociales à la charge de l'État (13,5 milliards) ;
- 25,4 % de pensions civiles et militaires de retraite (30,9 milliards) ;
- 2,6 % de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre (3,2 milliards) ;
- 5,3 % de subventions aux établissements d'enseignement privé (6,5 milliards) ;
- 2,2 % de dépenses diverses (frais de déplacement, aide sociale...).

Les rémunérations d'activité comprennent la masse des rémunérations brutes, y compris la part ouvrière des cotisations sociales, versées aux personnels de l'État en activité (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et primes et indemnités). Elles représentent plus de la moitié des dépenses de personnel et des pensions.

Définitions et méthodes

L'analyse des dépenses induites repose sur une exploitation des budgets d'exécution. Il s'agit donc des dépenses réelles.

*Les dépenses de rémunérations de **La Poste et France Télécom** sont exclues, mais les pensions versées à leurs anciens fonctionnaires en font partie.*

La masse salariale représente 97 % de ces rémunérations d'activité. Elle correspond aux rémunérations versées à des personnels occupant un emploi permanent à temps complet ou rémunérés sur crédits par référence à la grille indiciaire de la fonction publique à l'exclusion du personnel rémunéré sur la base des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie (certains personnels ouvriers, les vacataires...).

***Cotisations sociales à la charge de l'État** : part employeur des cotisations versées d'une part au régime général au titre du risque maladie (prestations en nature) pour les agents titulaires et les agents permanents non-titulaires et d'autre part à l'Ircantec au titre du risque vieillesse pour les seuls agents permanents non-titulaires.*

***Prestations sociales** : prestations directement prises en charge par l'État telles que les prestations familiales, les traitements des agents en congé de longue durée, ainsi que des agents victimes d'accidents de service ou du travail. S'y ajoutent des prestations facultatives telles que les prêts, aides ou allocations divers.*

***Frais de personnel** : incluent l'ensemble des rémunérations d'activité (y compris vacances), les cotisations et prestations sociales ainsi que les pensions civiles et militaires de retraite.*

***Dépenses indexées** : éléments de rémunérations qui, indexés sur la valeur du point de la fonction publique, évoluent parallèlement aux traitements d'activité. Cette caractéristique en fait un concept budgétaire important. C'est sur cette base qu'est évaluée l'incidence financière globale sur le budget de l'État des mesures salariales prises pour la fonction publique.*

Pour plus d'informations

- Loi de finances 2002

Tableau 1-1: Les dépenses induites de 1999 à 2002 en milliards d'euros

	1999	2000	2001	2002
I				
Rémunérations principales	48,372	49,105	50,175	51,699
Indemnités résidentielles et de transport.	1,135	1,294	1,333	1,457
Primes et indemnités	8,061	8,778	9,223	10,079
Supplément familial de traitement	0,656	0,688	0,692	0,709
Autres charges connexes (1), NBI	0,798	0,812	0,865	0,879
Crédits non ventilés par nature	0,307	0,355	0,388	0,378
Total I: rémunérations d'activités	59,329	61,031	62,675	65,202
dont masse salariale	57,618	59,418	61,019	63,494
II				
Cotisations sociales (2)	11,002	10,582	10,570	11,447
Prestations sociales (3)	1,787	1,853	1,954	2,084
Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927
Divers frais de personnel (4)	0,401	0,300	0,225	0,154
TOTAL Frais de personnel (I+II)	99,754	102,266	105,028	109,814
III				
Impôts et taxes	0,409	0,426	0,436	0,448
Frais de déplacement	1,281	1,268	1,248	1,399
Subv. Ens. Privé hors ens. Agricole	5,881	6,074	6,308	6,462
Pensions et allocations ACVG (5)	3,527	3,450	3,406	3,167
Autres (6)	1,022	0,973	0,863	0,735
TOTAL dépenses induites	111,873	114,457	117,290	122,026
dont dépenses indexées (7)	103,251	105,347	108,244	113,008

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

(1) C'est-à-dire : indemnités compensatrices, préavis et licenciements, pertes d'emploi, pécules, indemnités exceptionnelles de mutation et CPA, ainsi que les revenus de remplacement (CAA). NBI : nouvelle bonification indiciaire.

(2) Part employeur.

(3) Prestations sociales obligatoires et facultatives, ainsi que prestations familiales.

(4) Dépenses de personnel non ventilées et vacations.

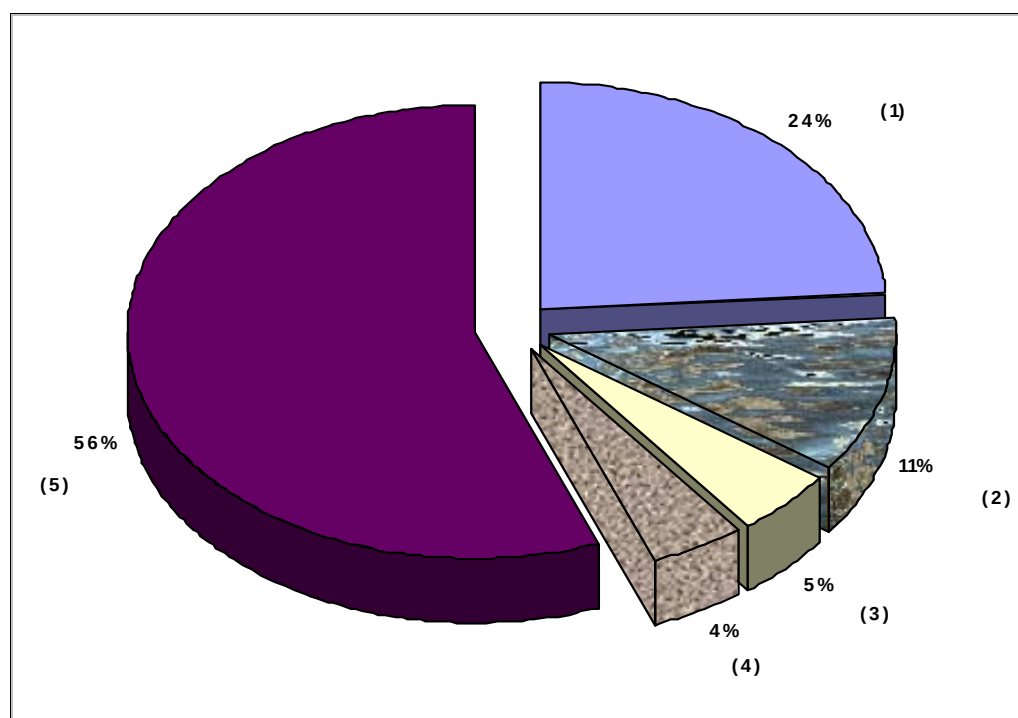
(5) Anciens combattants et victimes de guerre.

(6) Indemnités représentatives de frais, primes d'alimentation (militaires), aides sociales, secours et prêts.

(7) Dépenses indexées : dépenses directement liées à la valeur du point.

1 Budget de l'État

Graphique 1-1: Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2002

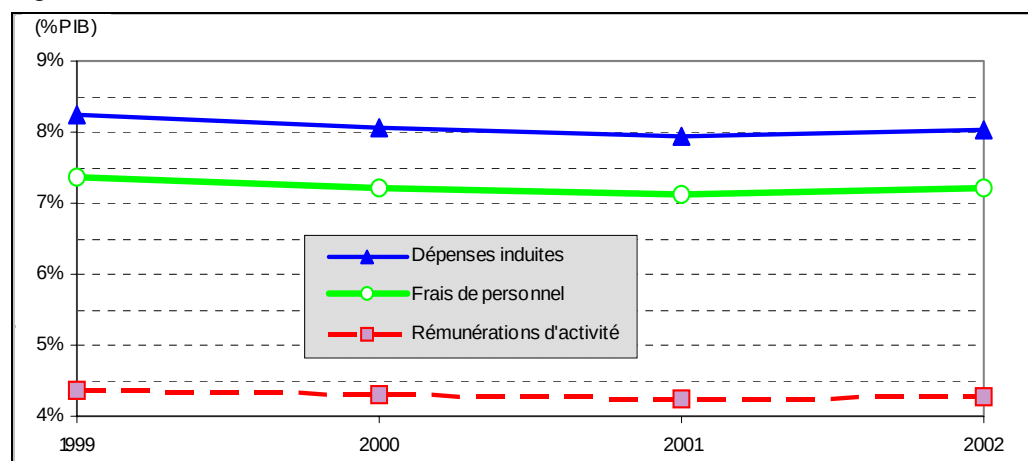


	Montant (en milliards d'euros)			
	1999	2000	2001	2002
(1) Rémunérations d'activité	59,329	61,031	62,675	65,202
(2) Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927
(3) Cotisations et prestations sociales	12,789	12,436	12,524	13,531
(4) Autres dépenses de fonction publique	12,521	12,491	12,487	12,366
(5) Autres dépenses de l'État	148,787	144,844	148,740	155,434
Budget de l'État	260,660	259,301	266,030	277,460

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Les dépenses induites par la fonction publique représentent 44 % du budget général de l'État en 2002.

Graphique 1-2 : Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Tableau 1-2 : Principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2002

	(en milliards d'euros)		
	Budget civil	Budget militaire	Total
I			
Rémunérations principales	43,342	8,356	51,699
Indemnités résidentielles et de transport	1,018	0,439	1,457
Primes et indemnités	6,893	3,187	10,079
Supplément familial de traitement	0,544	0,165	0,709
Autres charges connexes	0,694	0,185	0,879
Crédits non ventilés par nature	0,355	0,024	0,378
Total I : rémunérations d'activité	52,846	12,356	65,202
II			
Cotisations sociales	10,318	1,130	11,447
Prestations sociales	1,707	0,377	2,084
Pensions	30,927		30,927
Divers frais de personnel	0,152	0,001	0,154
Total I+II : frais de personnel	95,950	13,864	109,814
III			
Impôts et taxes	0,414	0,033	0,448
Frais de déplacement	0,735	0,664	1,399
Subventions enseignement privé hors enseignement agricole	6,462	0,000	6,462
Pensions et allocations anciens combattants et victimes de guerre	3,167	0,000	3,167
Autres	0,439	0,296	0,735
Total I+II+III : dépenses induites	107,168	14,858	122,026

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.
 Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

1 Budget de l'État

Tableau 1-3 : Décomposition des rémunérations d'activité en 2002

(en milliards d'euros)

	Total
Rémunérations principales :	51,699
- titulaires	40,612
- contractuels	2,167
- auxiliaires administratifs	0,178
- auxiliaires d'enseignement	0,354
- vacataires	0,060
- base privée	0,999
- militaires	7,330
Charges connexes :	3,045
- supplément familial de traitement	0,709
- indemnités résidentielles	1,457
- charges connexes	0,879
Primes et indemnités :	10,079
- civiles	7,165
- militaires	2,914
Non réparti	0,378
Total rémunérations d'activité	65,202

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Tableau 1-4 : Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2002

(en milliards d'euros)

Ministère	Total
Affaires étrangères	0,780
Agriculture et pêche	1,234
Aménagement du territoire et environnement.	0,004
Culture et communication	0,409
Défense	12,356
Economie, finances et industrie	6,042
Education nationale : Enseignement scolaire	29,133
Education nationale : Enseignement supérieur	4,564
Emploi et solidarité	0,800
Equipement, transports et logement : Services communs	2,385
Intérieur et décentralisation	5,019
Jeunesse et sports	0,221
Justice	1,996
Outre-mer	0,136
Recherche	0,007
Services du Premier ministre : Services généraux	0,115
Total	65,202

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Tableau 1-5 : Répartition par nature des primes et indemnités en 2002

(en milliards d'euros)

Primes et indemnités	Total
Des personnels civils :	7,165
- travaux supplémentaires	0,633
- sujétions spéciales	2,257
- rendement et productivité	1,441
- qualification et technicité	0,476
- enseignement et jury	1,797
- divers	0,562
Des personnels militaires :	2,914
- charges militaires	1,037
- sujétions spéciales	0,835
- qualification et technicité	0,557
- conditions de séjour	0,337
- enseignement et jury	0,005
- divers	0,143

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, exécution de la loi de finances.

1.2 Emplois budgétaires

En loi de finances initiale 2002, budget voté fin 2001, près de 38 000 emplois supplémentaires sont inscrits au budget de l'État. Cette progression concerne aussi bien le nombre de postes de titulaires (21 000) que de contractuels (6 000) ou de militaires (12 000). Seuls les emplois d'ouvriers d'État continuent de diminuer (- 1 900).

Les ministères de la défense, de l'éducation, de la justice et de l'intérieur sont les principaux bénéficiaires de cette progression.

Au ministère de la défense, cette croissance se poursuit depuis 1997 suite à la suppression du service militaire obligatoire et à la professionnalisation des armées. A l'Éducation nationale, après une pause de plusieurs années, la progression des effectifs a repris, dans l'enseignement scolaire essentiellement : 14 000 emplois ont été créés en 2001, 11 000 en 2002.

Au ministère de la justice, 3 000 emplois supplémentaires sont inscrits à la loi de finances, 5 000 au ministère de l'intérieur. Moins remarquables en volume, ces progressions représentent toutefois respectivement 4 et 3 % des effectifs de ces ministères.

A la suite de l'arrêt Berkani et de la loi du 12 avril 2000, 6 000 postes supplémentaires de contractuels ont été créés. Ils ont permis l'attribution de contrats à durée indéterminée à des agents non-titulaires qui assuraient des fonctions de service de niveau C, notamment aux ministères de la défense, de l'intérieur, de l'économie et de l'équipement.

La progression des effectifs budgétaires s'accompagne d'une requalification des emplois pour les titulaires.

En 2002, 34 000 postes de catégorie A, 1 000 postes de catégorie B supérieure et 5 000 de catégorie C ont été créés. Dans le même temps, 19 000 emplois de titulaires de catégorie B disparaissent. Ce glissement de B en A résulte pour une bonne part de la transformation des emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des écoles.

Cette requalification des emplois s'accompagne néanmoins d'une création nette des emplois budgétaires de catégorie A, à l'Éducation nationale essentiellement.

Définitions et méthodes

Emplois budgétaires : emplois permanents à temps complet autorisés par la loi de finances initiale et retracés dans les « verts », documents budgétaires annexes de celles-ci. Un emploi autorisé peut ne pas être pourvu. A l'inverse, un emploi budgétaire peut servir de support de rémunération de deux personnes employées à mi-temps.

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus de l'exploitation des « verts » budgétaires 2002. Le traitement a été réalisé à partir des fichiers informatiques transmis par la direction du budget. Cette exploitation est réalisée par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation chaque année. Le bureau de la coordination statutaire participe à l'élaboration de ces résultats par l'affectation de la catégorie hiérarchique à un grade donné.

Pour plus d'informations

- Loi de finances 2002
- Projet de loi de finances pour 2003
- « Les emplois budgétaires 2002 »
Hélène DÉSERT, Isabelle MACARIO,
rapport DGAFF, octobre 2002

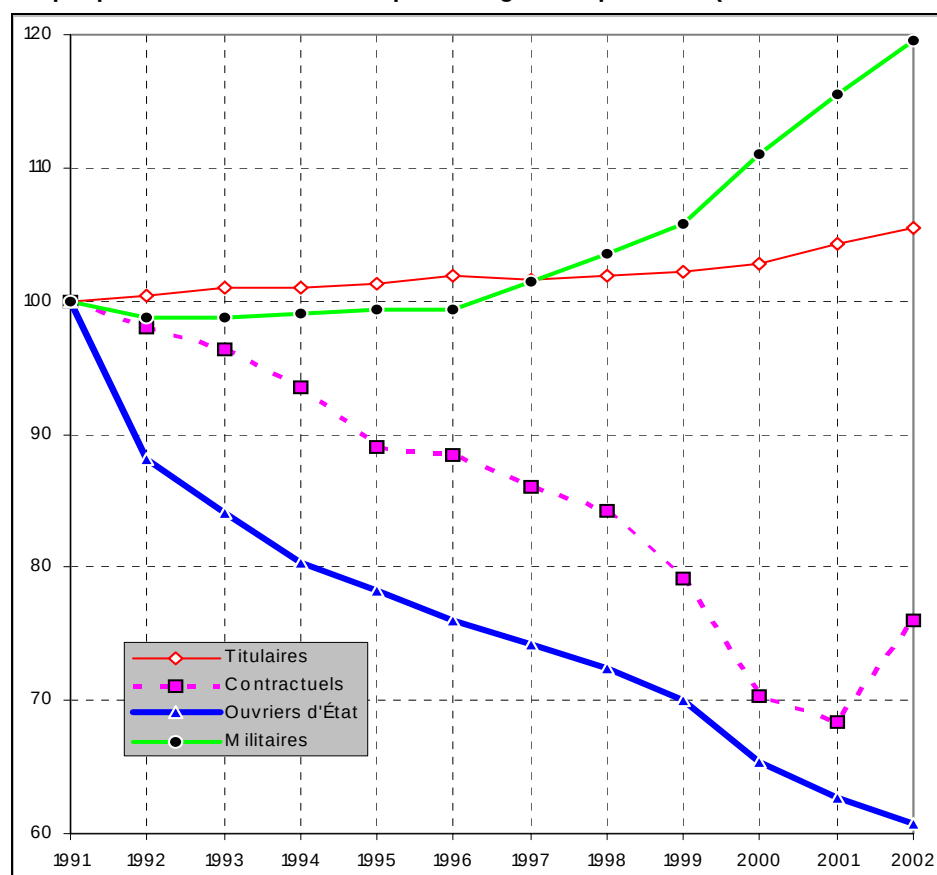
Tableau 1-6 : Emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991

Années	Titulaires	Contractuels	Ouvriers d'État	Militaires	Total
1991	1 610 643	81 280	95 608	302 741	2 090 272
1992	1 616 357	79 676	84 248	299 107	2 079 388
1993	1 626 635	78 304	80 337	299 018	2 084 294
1994	1 626 048	75 981	76 799	299 662	2 078 490
1995	1 631 995	72 335	74 782	300 655	2 079 767
1996	1 640 526	71 858	72 718	300 879	2 085 981
1997	1 637 231	69 968	70 902	307 215	2 085 316
1998	1 641 114	68 427	69 295	313 348	2 092 184
1999	1 646 633	64 287	66 905	320 202	2 098 027
2000	1 656 458	57 188	62 569	335 920	2 112 135
2001	1 678 804	55 663	59 974	349 565	2 144 006
2002	1 700 141	61 801	58 114	361 929	2 181 985

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances.

Graphique 1-3 : Évolution des emplois budgétaires par statut (indice base 100 en 1991)



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances.

1 Budget de l'État

Tableau 1-7 : Emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 1998

Sections budgétaires	1998	1999	2000	2001	2002
Affaires étrangères	9 617	9 474	9 475	9 471	9 466
<i>Affaires étrangères (1)</i>	8 588				
<i>Coopération (1)</i>	1 029				
Agriculture et pêche	30 337	30 243	29 441	30 388	31 202
Aménagement du territoire et environnement (2)	2 553	2 692	2 901	3 204	3 597
<i>Aménagement du territoire</i>	141	141	141	144	123
<i>Environnement</i>	2 412	2 551	2 760	3 060	3 474
Anciens combattants et victimes de guerre (3)	2 339	2 178			
Culture	14 698	14 679	14 776	14 968	15 314
Économie et finances	181 142	180 448	179 705	179 705	181 121
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	1 068 327	1 068 954	1 068 886	1 082 954	1 094 436
<i>Enseignement scolaire</i>	941 249	941 567	941 413	954 232	964 118
<i>Enseignement supérieur et recherche</i>	127 078	127 387	127 473	128 722	130 318
Travail et affaires sociales	24 076	24 310	24 542	25 067	25 713
<i>Travail</i>	9 767	9 985	10 115	10 339	10 593
<i>Santé publique et services communs</i>	14 309	14 325	14 427	14 728	15 120
Équipement, logement, transports et tourisme	102 089	101 044	100 655	100 729	101 969
<i>Mer</i>	2 361	2 380	2 388	2 451	2 522
<i>Urbanisme et services communs</i>	99 405	98 341	97 946	97 957	99 126
<i>Tourisme</i>	323	323	321	321	321
Intérieur et décentralisation	162 901	163 145	163 434	164 508	169 554
Jeunesse et sports	6 731	6 731	6 738	6 741	6 743
Justice	60 859	61 789	63 026	64 404	67 173
Outre-mer	3 111	3 579	4 092	4 979	5 572
Services du Premier ministre	1 830	1 834	1 924	2 080	2 241
<i>Plan</i>	212	210	208	207	206
<i>Secrétariat général de la défense nationale</i>	186	222	229	255	278
<i>Services généraux</i>	1 432	1 402	1 487	1 618	1 757
Total budget ministères civils	1 670 610	1 671 100	1 669 595	1 689 198	1 714 101
Défense	410 613	415 747	431 177	443 017	455 626
Total budget général	2 081 223	2 086 847	2 100 772	2 132 215	2 169 727
Aviation civile	10 371	10 598	10 778	11 207	11 674
Journaux officiels	11	11	11	11	11
Légion d'honneur	412	412	415	415	415
Monnaies et médailles	148	147	147	146	146
Ordre de la libération	12	12	12	12	12
Prestations sociales agricoles	7				
Total budgets annexes	10 961	11 180	11 363	11 791	12 258
Total général	2 092 184	2 098 027	2 112 135	2 144 006	2 181 985

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances 1998 à 2002.

(1) Sections confondues en 1999 dans le ministère des affaires étrangères.

(2) En 1998 regroupement de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

(3) Emplois affectés au ministère de la défense à partir de 2000.

Tableau 1-8 : Évolution 2003/2002 des emplois budgétaires

Sections budgétaires	2002	2003	Variation
Affaires étrangères	9 466	9 409	-57
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	31 202	31 098	-104
Culture et communication	15 314	14 010	- 1 304
Écologie et développement durable	3 474	3 476	2
Économie, finances et industrie	181 121	179 771	-1 350
Équipement, transports, logement, tourisme et mer			
I. Services communs	99 126	98 352	-774
IV. Mer	2 522	2 547	25
V. Tourisme	321	321	0
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales (hors volontaires)	169 036	171 240 (1)	2 204
Jeunesse, éducation nationale et recherche			
I. Jeunesse et enseignement scolaire	964 118	961 454	-2 664
II. Enseignement supérieur	130 318	131 139	821
Justice	67 173	69 215	2 042
Outre Mer (hors volontaires)	3 072	2 782	-290
Services du Premier ministre	2 364	2 377	13
Sports	6 743	5 949	-794
Travail, santé et solidarité			
I. Travail	10 593	10 534	-59
II. Santé, famille, personnes handicapées et solidarité	15 120	15 045	-75
Défense (hors volontaires)	430 838	432 240	1 402
Total budget général	2 141 921	2 140 959	-962
Budgets annexes	12 258	12 651	393
Total	2 154 179	2 153 610	-569

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du budget, loi de finances initiale 2003.

Dans ce tableau les volontaires ne sont pas comptabilisés : le total des emplois budgétaires, pour l'année 2002, est donc différent de celui des autres tableaux.

(1) Y compris 30 créations d'emplois d'engagés au budget de l'Intérieur.

1 Budget de l'État

Tableau 1-9 : Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2002

Sections budgétaires	Catégories statutaires				Total général
	Titulaires	Contractuels	Militaires (1)	Ouvriers d'État	
Affaires étrangères	7 033	2 012	421		9 466
Agriculture et pêche	30 722	472	8		31 202
Aménagement du territoire et environnement	3 078	474	3	42	3 597
<i>Aménagement du territoire</i>	68	55			123
<i>Environnement</i>	3 010	419	3	42	3 474
Culture et communication	14 285	1 027		2	15 314
Économie, finances et industrie	177 338	3 561	59	163	181 121
Éducation nationale	1 059 505	34 909		22	1 094 436
<i>Enseignement scolaire</i>	933 422	30 696			964 118
<i>Enseignement supérieur</i>	126 083	4 213		22	130 318
Emploi et solidarité	23 942	1 771			25 713
<i>Emploi</i>	9 594	999			10 593
<i>Santé et solidarité</i>	14 348	772			15 120
Équipement, transports et logement	87 359	4 743	612	9 255	101 969
<i>Mer</i>	1 910	7	605		2 522
<i>Services communs</i>	85 280	4 584	7	9 255	99 126
<i>Tourisme</i>	169	152			321
Intérieur et décentralisation	163 605	2 846	1 492	1 611	169 554
Jeunesse et sports	6 426	317			6 743
Justice	66 596	560	17		67 173
Outre-mer	2 063	204	3 270	35	5 572
Services du Premier Ministre	1 555	653	33		2 241
<i>Plan</i>	89	117			206
<i>Secrétariat général de la défense nationale</i>	90	160	28		278
<i>Services généraux</i>	1 376	376	5		1 757
Total budget ministères civils	1 643 507	53 549	5 915	11 130	1 714 101
Défense	45 628	7 978	356 006	46 014	455 626
Total budget général	1 689 135	61 527	361 921	57 144	2 169 727
Aviation civile	10 434	270		970	11 674
Journaux officiels	11				11
Légion d'honneur	407	4	4		415
Monnaies et médailles	146				146
Ordre de la libération	8		4		12
Total budgets annexes	11 006	274	8	970	12 258
Total général	1 700 141	61 801	361 929	58 114	2 181 985

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2002.

(1) Y compris les volontaires.

Tableau 1-10 : Emplois budgétaires d'administration centrale, y compris les emplois d'inspection générale, en 2002

Sections budgétaires	Administration centrale	Total emplois budgétaires	% Administration centrale
Affaires étrangères	4 032	9 466	42,59
Agriculture et pêche	2 022	31 202	6,48
Aménagement du territoire et environnement	965	3 597	26,83
<i>Aménagement du territoire</i>	123	123	100,00
<i>Environnement</i>	842	3 474	24,24
Culture et communication	1 098	15 314	7,17
Économie, finances et industrie	9 142 (1)	181 121	5,05
Éducation nationale	3 578	1 094 436	0,33
<i>Enseignement scolaire</i>	3 578	964 118	0,37
<i>Enseignement supérieur</i>	0	130 318	0,00
Emploi et solidarité	3 720	25 713	14,47
<i>Emploi</i>	1 024	10 593	9,67
<i>Santé et solidarité</i>	2 696	15 120	17,83
Équipement, transports et logement	2 575	101 969	2,53
<i>Mer</i>	0	2 522	0,00
<i>Services communs</i>	2 406	99 126	2,43
<i>Tourisme</i>	169	321	52,65
Intérieur et décentralisation	2 661	169 554	1,57
Jeunesse et sports	369	6 743	5,47
Justice	2 399 (2)	67 173	3,57
Outre-mer	274	5 572	4,92
Services du Premier Ministre	2 241	2 241	100,00
<i>Plan</i>	206	206	100,00
<i>Secrétariat général de la défense nationale</i>	278 (3)	278	100,00
<i>Services généraux</i>	1 757	1 757	100,00
Total budget ministères civils	35 076	1 714 101	2,05
Défense	5 368 (4)	455 626	1,18
Total budget général	40 444	2 169 727	1,86
Aviation civile	0 (5)	11 674	0,00
Journaux officiels	11	11	100,00
Légion d'honneur	100	415	24,10
Monnaies et médailles	0 (6)	146	0,00
Ordre de la libération	12	12	100,00
Total budgets annexes	123	12 258	1,00
Total général	40 567	2 181 985	1,86

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2002.

(1) Y compris les emplois de contrôle.

(2) Dont 557 emplois au Conseil d'État, 280 au Casier judiciaire national, 8 au Conseil supérieur de la magistrature et 179 au service de l'emploi pénitentiaire.

(3) Y compris les emplois de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information qui n'ont pas été distingués en 2002.

(4) Dont 536 ouvriers d'État.

(5) Les emplois d'administration centrale ne sont pas distingués des emplois des services déconcentrés.

(6) Les 146 emplois correspondent à des emplois techniques. 77 emplois, issus du budget de l'Économie, des finances et de l'industrie, sont affectés en administration centrale.

1 Budget de l'État

Tableau 1-11 : Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2002

Sections budgétaires	Catégories hiérarchiques				Total général
	A	CII (1)	B	C	
Affaires étrangères	1 758	32	1 101	4 142	7 033
Agriculture et pêche	14 506	4 268	2 883	9 065	30 722
Aménagement du territoire et environnement	1 213	318	614	933	3 078
<i>Aménagement du territoire</i>	5	0	11	52	68
<i>Environnement</i>	1 208	318	603	881	3 010
Culture et communication	4 598	324	2 190	7 173	14 285
Économie, finances et industrie	41 490	198	54 922	80 728	177 338
Éducation nationale	765 186	9 597	128 647	156 075	1 059 505
<i>Enseignement scolaire</i>	681 866	8 491	117 816	125 249	933 422
<i>Enseignement supérieur</i>	83 320	1 106	10 831	30 826	126 083
Emploi et solidarité	6 101	1 180	6 303	10 358	23 942
<i>Emploi</i>	1886	10	3 166	4 532	9 594
<i>Santé et solidarité</i>	4215	1 170	3 137	5 826	14 348
Équipement, transports et logement	8 166	9 123	12 998	57 072	87 359
<i>Mer</i>	463	3	553	891	1 910
<i>Services communs</i>	7 654	9 119	12 435	56 072	85 280
<i>Tourisme</i>	49	1	10	109	169
Intérieur et décentralisation	8 134	178	24 898	130 395	163 605
Jeunesse et sports	4 097	27	554	1 748	6 426
Justice	13 687	5 312	9 966	37 631	66 596
Outre-mer	384	10	387	1 282	2 063
Services du Premier Ministre	497	1	233	824	1 555
<i>Plan</i>	10	0	47	32	89
<i>Secrétariat général de la défense nationale</i>	30	0	10	50	90
<i>Services généraux</i>	457	1	176	742	1 376
Total budget ministères civils	869 817	30 568	245 696	497 426	1 643 507
Défense	5 664	6 880	6 323	26 761	45 628
Total budget général	875 481	37 448	252 019	524 187	1 689 135
Aviation civile	7 262	1 699	386	1 087	10 434
Journaux officiels	11	0	0	0	11
Légion d'honneur	135	4	80	188	407
Monnaies et médailles	67	0	79	0	146
Ordre de la libération	1	1	1	5	8
Total budgets annexes	7 476	1 704	546	1 280	11 006
Total général	882 957	39 152	252 565	525 467	1 700 141

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2002, bureau de la coordination statutaire de la DGAFP pour l'affectation de la catégorie hiérarchique à un grade donné.

(1) CII : classement indiciaire intermédiaire, réservé à certains corps de catégorie B, créé par le protocole DURAFour du 9 février 1990.

Tableau 1-12 : Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2002

Niveau hiérarchique	Corps ou grade	Emplois	%
Catégorie A	Professeur certifié et assimilé	242 927	14,3
	Professeur des écoles	235 899	13,9
	Professeur de lycée professionnel	72 641	4,3
	Professeur agrégé de l'enseignement du second degré	50 208	3,0
	Maître de conférence	33 995	2,0
	Professeur d'éducation physique et sportive	26 825	1,6
	Personnel de cat. A des services déconcentrés de la direction générale des impôts	18 620	1,1
	Professeur des universités	15 130	0,9
	Professeur d'enseignement général de collège (corps en voie d'extinction)	14 834	0,9
	Personnel de direction de l'éducation nationale	13 802	0,8
	Conseiller principal d'éducation	11 459	0,7
Catégorie B	Instituteur (corps en voie d'extinction)	101 619	6,0
	Contrôleur des impôts	21 961	1,3
	Contrôleur du trésor public	18 872	1,1
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de l'éducation nationale	18 231	1,1
	Corps de commandement et d'encadrement de la police nationale	15 283	0,9
Catégorie C	Corps de maîtrise et d'application de la police nationale	98 235	5,8
	Adjoint administratif des services déconcentrés	90 060	5,3
	Ouvrier d'entretien et d'accueil des établis. d'enseignement de l'Éducation nationale	60 090	3,5
	Agent de constatation ou d'assiette des impôts	34 435	2,0
	Agent de recouvrement du trésor	27 219	1,6
	Ouvrier professionnel des services déconcentrés	26 624	1,6
	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	25 644	1,5
	Gradé et surveillant de l'administration pénitentiaire	20 789	1,2
	Agent administratif des services déconcentrés	19 863	1,2
	Adjoint administratif de la défense	18 460	1,1
	Maître ouvrier des services déconcentrés	10 791	0,6
	Adjoint administratif d'administration centrale	10 028	0,6
Ensemble		1 354 544	79,7
Total des titulaires civils		1 700 141	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2002.

Les emplois de ces 28 corps représentent 79,7 % de l'ensemble des emplois budgétaires de titulaires civils et 62 % du total des emplois budgétaires 2002.

2 – Les trois fonctions publiques

2 Les trois fonctions publiques

2 Les trois fonctions publiques

Les trois fonctions publiques emploient 4,7 millions de personnes au 31 décembre 2001, soit un salarié sur cinq, auxquelles s'ajoutent 331 000 bénéficiaires d'emplois aidés. 53 % des agents appartiennent à la fonction publique de l'État, 29 % à la fonction publique territoriale et 18 % à la fonction publique hospitalière.

Les critères qui définissent les contours de l'emploi public en déterminent le niveau. Compter les effectifs est en effet avant tout une question de concepts. Le champ des organismes composant la fonction publique et celui des agents dénombrés doivent être définis.

Au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

La fonction publique, dans son acception organique la plus étroite, réunit l'ensemble des agents travaillant dans des **organismes de droit administratif** (critère employeur) **dont le droit public est le statut normal de recrutement** (critère agent). C'est ainsi qu'ont été décomptés près de 4,7 millions d'agents sur emploi principal de la fonction publique au sens strict.

Environ 2,3 millions d'agents travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales, services déconcentrés), 1,1 million dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et 1,3 million dans les établissements publics à caractère administratif (EPA) tels que les hôpitaux publics (798 000), les maisons de retraite publiques, le CNRS, l'ANPE, les universités, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, les caisses des écoles...

Au sens large, la fonction publique inclut des agents travaillant dans des organismes dont le droit privé est le statut normal de recrutement.

Une approche plus large peut conduire à inclure dans le champ de la fonction publique les agents appartenant à d'**autres types d'organismes de droit public**, voire à des organismes privés. Ce périmètre élargi porte l'effectif de la fonction publique à plus de 4,8 millions de personnes (180 000 personnes supplémentaires). S'y ajoutent en effet : 14 400 dans les caisses nationales de sécurité sociale, EPA à recrutement de droit privé, 51 600 dans des EPIC à compétence nationale (ex : Cité des sciences et de l'industrie, Opéra national de Paris, Commissariat à l'énergie atomique, Centre national d'études spatiales), 35 000 dans des EPIC locaux comme les régies locales de service public ou les offices publics d'aménagement et de construction, 5 000 dans d'autres organismes de droit public tels que les groupements d'intérêt public (GIP) ou les associations syndicales autorisées (ASA) et enfin 68 000 dans des organismes privés financés à plus de 50 % par les collectivités territoriales (associations culturelles et sportives essentiellement).

Le champ de la fonction publique, tel qu'il vient d'être défini, ne comprend ni La Poste, exploitant public, ni les enseignants de l'enseignement privé sous contrat.

Le principe qui a conduit à recenser *tous* les agents qui appartiennent aux services et organismes retenus dans le périmètre de la fonction publique, quel que soit leur statut, ne doit pas obérer le fait que certaines catégories de personnel se distinguent par des dispositions statutaires et des fonctions spécifiques qui rendent nécessaire un dénombrement distinct. En effet, au-delà de la dichotomie classique entre titulaires (3,5 millions dans l'ensemble de la fonction publique, soit 75 %) et non-titulaires (636 000, 14 %), les ouvriers d'État (60 000), les assistantes maternelles des collectivités territoriales (57 000) et les médecins des hôpitaux publics (92 000) constituent des ensembles aux caractéristiques professionnelles et statutaires propres.

Certaines personnes exercent deux (ou plusieurs) emplois dans la fonction publique, l'un dit « **emploi principal** », les autres dits « **emplois secondaires** ». C'est par exemple le cas des praticiens hospitalo-universitaires (10 000 personnes environ), qui sont agents de l'État pour leurs fonctions d'enseignement et personnel hospitalier pour leur activité médicale. Pour des raisons pratiques de repérage, ils figurent dans les effectifs de l'État. C'est au sein de la fonction publique territoriale que les emplois secondaires sont les plus nombreux (ex : instituteur exerçant à titre secondaire les fonctions de secrétaire de mairie ou agent travaillant dans plusieurs collectivités). Inclure les emplois secondaires territoriaux introduirait des doubles comptes majorant l'emploi public au sens strict d'environ 68 000 personnes, des non-titulaires surtout.

La politique d'aide à l'emploi concerne 331 000 personnes dans la fonction publique en 2001.

Les personnes recrutées dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi font l'objet d'une présentation indépendante de celle des effectifs de la fonction publique recrutés par les voies habituelles.

Les bénéficiaires de contrats emplois solidarité et emplois consolidés de la fonction publique travaillent dans les collectivités locales et les établissements publics nationaux, locaux ou d'enseignement. Leur nombre, en baisse depuis plusieurs années, passe de 185 000 fin 2001 à 179 000 fin 2002.

L'éligibilité au programme « nouveaux services, nouveaux emplois » (les emplois jeunes) concerne aussi les collectivités territoriales, les établissements publics nationaux ou locaux et les établissements publics locaux d'enseignement. Ce dispositif s'applique en outre aux ministères de l'intérieur et de la justice. Le nombre d'emplois jeunes travaillant dans la fonction publique s'élève à un peu plus de 146 000 personnes fin 2001 et à 142 000 fin 2002. En 2001, 43 % sont aides-éducateurs dans les

établissements publics locaux d'enseignement, 33 % sont employés par les collectivités territoriales, 10 % sont adjoints de sécurité à la Police nationale, 1 % agents de Justice. Les 14 % restant travaillent dans des établissements publics nationaux ou locaux divers.

Définitions et méthodes

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) à recrutement de droit privé sont les caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, Cnaf, CNAVTS) dont le statut normal de recrutement des agents est, à titre dérogatoire, le droit privé. Ces établissements ne figurent pas avec les autres EPA de la fonction publique de l'État au sens strict. En effet, au sein de la sécurité sociale, caisses nationales (établissements publics nationaux à caractère administratif) et caisses locales (organismes privés) sont gérées de manière homogène.

Pour leur part, les quelques autres EPA nationaux autorisés à recruter certaines catégories de leur personnel sous le régime du droit privé restent classés dans la catégorie des EPA à recrutement normal de droit public.

Enfin, les organismes consulaires (chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers), établissements publics sui generis sont situés hors du champ de la fonction publique.

Les associations syndicales autorisées (ASA) de propriétaires sont le plus souvent des personnes privées qui se regroupent pour entreprendre des travaux collectifs. Ces associations sont érigées en EPA (locaux) car elles exercent des prérogatives de puissance publique. Leurs personnels, de droit public, ne relèvent pourtant pas du statut général de la fonction publique territoriale.

Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sont soumis au droit commercial et recrutent normalement (sauf exceptions comme l'Office national des forêts) sur la base du droit privé. Les effectifs des EPIC qui ne sont pas des entreprises nationales (c'est le cas lorsque moins de la moitié de leurs ressources provient de leur activité commerciale), font partie de la fonction publique au sens large.

En revanche, les entreprises publiques constituées en EPIC (SNCF, RATP, EDF...) et, a fortiori, les autres entreprises publiques qui ont un statut de société (Air France, GIAT industries, France Télécom...) ne font pas partie de la fonction publique.

2 Les trois fonctions publiques

Les Groupements d'intérêt public (GIP) sont des structures de droit public permettant d'associer des personnes morales de droit public entre elles ou, le plus souvent, d'associer des personnes de droit public (ex : État, collectivités territoriales, EPA, EPIC) avec des organismes de droit privé. Les personnels sont souvent mis à disposition ou détachés des organismes constitutifs du GIP. Mais le recrutement direct de personnes rémunérées sur le budget du GIP est possible. Dans le cas où l'activité du GIP est de nature administrative, les agents sont de droit public, sans pour autant être soumis aux dispositions du statut général. Sinon, les agents relèvent du droit privé.

Emploi principal/emploi secondaire

Certaines personnes exercent deux ou plusieurs emplois dans la fonction publique ou un emploi dans la fonction publique et un emploi dans le secteur privé : l'un est l'emploi principal (celui qui procure l'essentiel de la rémunération totale de la personne), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Les dispositifs statistiques s'emploient à identifier, dans toute la mesure du possible, ces emplois secondaires. Dans les tableaux de synthèse, seuls les emplois principaux ont été sélectionnés, ce qui permet d'éviter les doubles comptes. Néanmoins, dans le cas de certains emplois exercés à temps partiel, on ne sait pas toujours s'il s'agit de la seule activité professionnelle de la personne ou s'il y a cumul entre cet emploi dans la fonction publique et un autre emploi, dans le secteur privé notamment.

Pour plus d'informations

- « L'observatoire de l'emploi public", Rapport annuel octobre 2002, La Documentation Française 2003.
- « Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 1997, 1998 et 1999 », Marie-Hélène KÉROUANTON et Dominique QUARRÉ, INSEE-Résultats, Société n° 1, janvier 2002.
- « Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 1999 des collectivités territoriales », CNFPT/DGCL, décembre 2002.
- « Les chiffres clés de la fonction publique hospitalière, DHOS, Ministère de l'emploi et de la solidarité, décembre 2001.
- « Les agents de l'État au 31 décembre 1998 », Dominique QUARRÉ, INSEE-Résultats n°741-742, Emploi-Revenus n°174-175, mai 2001.
- « Répertoire des établissements publics nationaux », Philippe RAYNAUD, DGAFP, décembre 2001.
- « Les salariés du secteur public : les fonctionnaires et les autres », Annie BRENOT-OULDALI, Futuribles n°242, mai 1999

Tableau 2-1 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2001

		Fonction publique au sens large								
		Fonction publique au sens strict				EPA à recrutement de droit privé (2)	EPIC hors entreprises publiques	GIP et autres organismes (3)	Total	%
		Ministères, collectivités territoriales	EPA à recrutement de droit public (1)	Total	%					
Fonction publique d'État (FPE) (4)	Titulaires	1 715 573	77 164	1 792 737	72,0	79	8 213	173	1 801 202	70,3
	Militaires	321 397	77	321 474	12,9	0	47	1	321 522	12,6
	Ouvriers d'État	58 185	1 553	59 738	2,4	0	17	0	59 755	2,3
	Non titulaires	199 623	117 528	317 151	12,7	14 603	43 345	3 598	378 697	14,8
	Total FPE	2 294 778	196 322	2 491 100	100,0	14 682	51 622	3 772	2 561 176	100,0
Fonction publique territoriale (FPT) (5)	Titulaires	813 294	186 844	1 000 138	75,3	0	11 387	2 845	1 014 370	70,7
	Non titulaires	202 406	68 926	271 332	20,4	0	23 160	69 049	363 541	25,3
	Assistantes maternelles	51 171	5 736	56 907	4,3	0	0	605	57 512	4,0
	Total FPT	1 066 871	261 506	1 328 377	100,0	0	34 547	72 499	1 435 423	100,0
Fonction publique hospitalière (FPH) (5)	Titulaires		703 618	703 618	83,5				703 618	83,5
	Non titulaires		47 400	47 400	5,6				47 400	5,6
	Médecins		91 549	91 549	10,9				91 549	10,9
	Total FPH		842 567	842 567	100,0				842 567	100,0
FPE + FPT + FPH	Titulaires et militaires	2 850 264	967 703	3 817 967	81,9	79	19 647	3 019	3 840 712	79,4
	Non titulaires	402 029	233 854	635 883	13,6	14 603	66 505	72 647	789 638	16,3
	Ouvriers d'État	58 185	1 553	59 738	1,3	0	17	0	59 755	1,2
	Assistantes maternelles	51 171	5 736	56 907	1,2	0	0	605	57 512	1,2
	Médecins	0	91 549	91 806	2,0	0	0	0	91 549	1,9
	Total	3 361 649	1 300 395	4 662 044	100,0	14 682	86 169	76 271	4 839 166	100,0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees (ministère des Affaires sociales).

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir **Tableau 2-10**. Les emplois jeunes du ministère de l'intérieur (15 000 environ en 2001) et du ministère de la justice (1 600 en 2001), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public inclus dans les effectifs de l'État des publications antérieures, ont été retirés des effectifs de ce tableau.

Emplois principaux.

FPE : métropole, DOM-TOM, étranger. FPT : métropole, DOM et St Pierre et Miquelon. FPH : métropole et DOM ; y compris internes et résidents ; non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE), médecins libéraux et non titulaires sur crédits de remplacement.

(1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (EPA).

(2) Caisses nationales de sécurité sociale (ACOSS, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et centre national d'études supérieures de la sécurité sociale.

(3) Pour la FPE : Organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées ;

Pour la FPT : ASA (associations syndicales autorisées) et organismes privés à financement public majoritaire.

(4) Militaires, établissements publics, GIP et autres organisations au 31.12.2000.

(5) Au 31.12.1999.

2 Les trois fonctions publiques

Tableau 2-2 : Évolution des effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre de chaque année

	1996	1998	2000 (1)	2001 (2)
Ministères civils	1 839 012	1 845 699	1 861 892	1 879 746
Défense	391 160	409 123	414 626	415 032
Tous ministères	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 294 778
EPA nationaux à recrutement de droit public (3)	172 284	185 576	196 322	196 322
Fonction publique de l'État au sens strict (FPE)	2 402 456	2 440 398	2 472 840	2 491 100
Fonction publique territoriale (FPT)	1 262 361	1 307 245	1 328 377	1 328 377
Fonction publique hospitalière (FPH)	825 900	835 300	842 567	842 567
FPE+FPT+FPH	4 490 717	4 582 943	4 643 784	4 662 044
Emploi total hors contingent (France métropolitaine)	22 300 751	23 028 682	24 226 455	24 509 210
Poids dans l'emploi total (%)	20,1	19,9	19,2	19,0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees (ministère des Affaires sociales).

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir **Tableau 2-10**. Les emplois jeunes du ministère de l'intérieur (15 000 environ en 2001) et du ministère de la justice (1 600 en 2001), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public inclus dans les effectifs de l'État des publications antérieures, ont été retirés des effectifs de ce tableau.

Emplois principaux.

FPE : métropole, DOM-TOM, étranger. FPT : métropole, DOM et St Pierre et Miquelon. FPH : métropole et DOM ; y compris internes et résidents ; non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE), médecins libéraux et non titulaires sur crédits de remplacement.

(1) FPH et FPT au 31.12.1999.

(2) Défense et EPA au 31.12.2000, FPT et FPH au 31.12.1999.

(3) Y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement recrutés sur ressources propres.

Tableau 2-3 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques au 31 décembre 2001

	Catégorie A en %	Catégorie B en %	Catégorie C en %	Total
Ministères				
Titulaires civils	50,8	18,7	30,5	1 715 573
- enseignants	83,8	16,2		848 619
- non enseignants	18,5	21,1	60,5	866 954
Non titulaires	41,8	36,4	21,8	199 623
- enseignants	89,4	10,6		67 733
- non enseignants	15,5	50,6	33,9	131 890
Ouvriers d'État	0,0	9,7	90,2	58 185
Total agents civils	48,4	20,1	31,5	1 973 381
- enseignants	84,2	15,8		916 352
- non enseignants	17,1	23,9	59,0	1 057 029
Militaires	13,0	61,8	25,2	321 397
Total	43,4	26,0	30,6	2 294 778
- enseignants	84,2	15,8		916 420
- non enseignants	16,1	32,8	51,1	1 378 358
EPA à recrutement de droit public				
(1)				
Titulaires et militaires	55,4	23,2	21,4	77 241
Non titulaires	35,4	24,3	40,3	117 528
Ouvriers d'État		9,7	90,3	1 553
Total	43,5	23,7	32,8	196 322
Fonction publique de l'État				
Titulaires et militaires	45,2	25,4	29,4	2 114 211
Non titulaires	39,5	32,1	28,5	317 151
Ouvriers d'État	0,0	9,7	90,2	59 738
Total	43,4	25,8	30,8	2 491 100
Fonction publique territoriale (2)				
Titulaires	7,4	13,6	79,0	1 000 138
Non-titulaires	12,9	13,8	72,2	271 332
Assistants maternelles			100,0	56 907
Ensemble	8,7	13,7	77,4	1 328 377
Fonction publique hospitalière (3)				
Titulaires	3,7	43,0	53,4	703 618
Non-titulaires	9,6	31,9	58,5	47 400
Médecins	100,0			91 549
Ensemble				842 567
FPE+FPT+FPH				
Titulaires et militaires	27,7	11,9	46,8	3 817 967
Non-titulaires	25,5	12,7	50,0	635 883
Ouvriers d'État	0,0	0,3	90,2	59 738
Assistants maternelles			100,0	56 907
Médecins	100,0			91 549
Ensemble	28,1	11,5	47,5	4 662 044

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees (ministère des Affaires sociales).

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Emplois principaux.

(1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (EPA), y compris les effectifs des établissements publics locaux d'enseignement rémunérés sur ressources propres. Effectifs au 31.12.2000.

(2) Répartition par catégories de tous les emplois, principaux et secondaires, appliquée aux emplois principaux. Effectifs au 31.12.1999.

(3) Effectifs au 31.12.1999.

2 Les trois fonctions publiques

Tableau 2-4 : Effectifs de la fonction publique de l'État aux 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001

	2000					2001 (1)				
	Effectifs	% de femmes	% par statut			Effectifs	% de femmes	% par statut		
			Titulaires et militaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires			Titulaires et militaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires
Ministères civils	1 861 892	56,8	89,2	0,6	10,1	1 879 746	57,0	89,1	0,6	10,2
Défense	414 626	14,9	86,9	11,3	1,8	415 032	15,0	87,2	11,0	1,8
Tous ministères	2 276 518	49,1	88,8	2,6	8,6	2 294 778	49,4	88,8	2,6	8,6
EPA nationaux à recrutement de droit public (2)	196 322	54,8	39,3	0,8	59,9	196 322	54,8	39,3	0,8	59,9
FPE au sens strict	2 472 840	49,6	84,8	2,4	12,7	2 491 100	49,8	84,9	2,4	12,7
EPA nationaux à recrutement de droit privé (3)	14 682	76,3	0,4		99,6	14 682	76,3	0,4		99,6
EPIC nationaux hors entreprises publiques	51 622	33,2	16,0		84	51 622	33,2	16,0		84,0
GIP et autres organismes (4)	3 772	53,3	4,6		95,4	3 772	53,3	4,6		95,4
FPE au sens large	2 542 916	49,4	82,8	2,4	14,8	2 561 176	49,6	82,9	2,4	14,8
La Poste (5)	292 879	46,6	77,7		22,3	292 879	46,6	77,7		22,3
Enseignants de l'enseignement privé sous contrat (6)	148 908	73,2	1,0		98,9	148 908	73,2	1,0		98,9

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir **Tableau 2-10**. Les emplois jeunes du ministère de l'intérieur (15 000 environ en 2001) et du ministère de la justice (1 600 en 2001), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public inclus dans les effectifs de l'État des publications antérieures, ont été retirés des effectifs de ce tableau.

(1) Report des effectifs de l'année 2000 pour les établissements publics, les GIP et autres organismes, la Poste, l'enseignement privé sous contrat et la défense en grande partie.

(2) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (EPA), y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement recrutés sur ressources propres.

(3) Caisses nationales de sécurité sociale (ACOSS, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et centre national d'études supérieures de la sécurité sociale.

(4) Autres organismes : organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées).

(5) Exploitant public.

(6) Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont payés par l'État.

Tableau 2-5 : Effectifs de la fonction publique territoriale au 31 décembre 1998 et 1999

	1998					1999				
	Effectifs	% de femmes	% par statut			Effectifs	% de femmes	% par statut		
			Titulaires	Non titulaires	Assistants maternelles			Titulaires	Non titulaires	Assistants maternelles
EMPLOIS PRINCIPAUX										
Régions, départements, communes	1 055 364	60,7	75,6	19,5	4,9	1 066 871	60,8	76,2	19,0	4,8
EPA locaux (1)	251 881	58,1	71,0	26,6	2,4	261 506	57,8	71,4	26,4	2,2
Fonction publique territoriale	1 307 245	60,2	74,7	20,9	4,4	1 328 377	60,2	75,3	20,4	4,3
- dont assistantes maternelles	57 810	98,7	0,0	0,0	100,0	56 907	98,7	0,0	0,0	100,0
FPT hors assistantes maternelles	1 249 435	58,4	78,1	21,9	0,0	1 271 470	58,5	78,7	21,3	0,0
EPIC locaux	33 790	40,6	30,7	69,3	0,0	34 547	40,5	33,0	67,0	0,0
ASA, GIP et autres organismes (2)	71 880	71,6	4,2	95,0	0,8	72 499	72,4	3,9	95,2	0,8
Total	1 412 915	60,3	70,0	25,8	4,1	1 435 423	60,4	70,7	25,3	4,0
- dont assistantes maternelles	58 391	98,7	0,0	0,0	100,0	57 512	98,7	0,0	0,0	100,0
Total hors assistantes maternelles	1 354 524	58,6	73,1	26,9	0,0	1 377 911	58,8	73,6	26,4	0,0
EMPLOIS SECONDAIRES										
Régions, départements, communes	45 872	63,2	28,7	71,3	0,0	47 264	64,6	27,4	72,6	0,0
EPA locaux (1)	20 484	69,7	26,3	73,7	0,0	20 250	70,4	26,2	73,8	0,0
Fonction publique territoriale	66 356	65,2	28,0	72,0	0,0	67 514	66,3	27,0	73,0	0,0
EPIC locaux	968	53,4	11,5	88,5	0,0	714	62,7	17,4	82,6	0,0
ASA, GIP et autres organismes (2)	30 474	69,5	9,6	90,4	0,0	30 136	69,2	9,3	90,7	0,0
Total	97 798	66,4	22,1	77,9	0,0	98 364	67,2	21,5	78,5	0,0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; Voir **Tableau 2-10**.

Métropole, DOM-TOM et St Pierre et Miquelon.

(1) Hors organismes consulaires, établissements publics à caractère administratif ne relevant pas du statut général de la fonction publique.

(2) Autres organismes : organismes privés à financement public majoritaire.

2 Les trois fonctions publiques

Tableau 2-6 : Effectifs de la fonction publique hospitalière au 31 décembre 1999

	Total	% de femmes (1)	% de titulaires	% de non titulaires (2)	% de médecins
Hôpitaux					
Médecins (3)	91 549	39,8			100,0
Personnel non médical	706 897	78,6	93,6	6,4	
Total hôpitaux	798 446	74,2	82,8	5,7	11,5
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	44 121	84,0	95,9	4,1	0,0 (4)
Total Fonction publique hospitalière	842 567	74,7	83,5	5,6	10,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Drees, enquête SAE et enquête EHPA ; DHOS, enquête SPE.

CHAMP : métropole et DOM ; hors bénéficiaires d'emplois aidés. **Tableau 2-10.**

Outre les effectifs du tableau ci-dessus, relèvent de l'emploi hospitalier les personnels suivants :

- 9 700 praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les agents de l'État ;
- 25 000 agents des établissements d'hébergement pour personnes âgées sans autonomie juridique, recensés avec les agents des collectivités territoriales ;
- 33 000 agents des établissements sociaux, également recensés avec les agents des collectivités territoriales.

(1) Estimation.

(2) Non compris les non-titulaires sur crédits de remplacement des hôpitaux.

(3) Y compris internes et résidents ; hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la FPE.

(4) Le dénombrement des médecins n'étant pas disponible, le personnel des EHPA a été entièrement classé en non médical.

Tableau 2-7 : Effectifs des établissements publics nationaux et autres organismes publics au 31 décembre 2000 par catégorie

	Statut	A	B	C	Non rensei- gnée	Total	% de femmes
EPA nationaux à recrutement de droit public (1)	Titulaires	42 749	17 871	16 487	134	77 241	50
	Non titulaires	37 626	25 968	44 254	11 233	119 081	58
	Total	80 375	43 839	60 741	11 367	196 322	55
	% de femmes	43	65	64			
EPA nationaux à recrutement de droit privé (2)	Titulaires	46	10	23		79	48
	Non titulaires	4 967	2 499	7 130	7	14 603	76
	Total	5 013	2 509	7 153	7	14 682	75
	% de femmes	54	79	89			
EPIC nationaux hors entreprises publiques	Titulaires	1 387	1 941	4 931	1	8 260	24,8
	Non titulaires	17 925	10 697	13 827	913	43 362	34,8
	Total	19 312	12 638	18 758	914	51 622	33,2
	% de femmes	27	42	34			
Total EPN	Titulaires	44 182	19 822	21 441	135	85 580	47,6
	Non titulaires	60 518	39 164	65 211	12 153	177 046	53,7
	Total	104 700	58 986	86 652	12 288	262 626	51,7
	% de femmes	40	60	59			
GIP	Titulaires	112	9	10	3	134	39,6
	Non titulaires	737	975	387	133	2 232	55,9
	Total	849	984	397	136	2 366	54,9
	% de femmes	52	54	61			
Autres organismes (3)	Titulaires	28	7	5	0	40	17,5
	Non titulaires	291	372	693	10	1 366	51,5
	Total	319	379	698	10	1 406	50,5
	% de femmes	23	53	62			

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; voir **Tableau 2-10**.

Emplois principaux.

Métropole, DOM-TOM, étranger.

(1) Y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement recrutés sur ressources propres.

(2) Caisses nationales de sécurité sociale (ACOSS, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et centre national d'études supérieures de la sécurité sociale.

(3) Organismes de droit public à compétence nationale non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées).

2 Les trois fonctions publiques

Tableau 2-8 : Établissements publics nationaux à caractère administratif les plus importants : effectifs au 31 décembre 2000

	Total	% de titulaires	% de femmes
Centre national de la recherche scientifique et Observatoire de la Côte d'Azur	30 105	85,0	42,9
Agence nationale pour l'emploi (ANPE)	19 879	1,4	70,5
Universités	16 037	7,9	62,4
Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)	14 271	18,6	61,2
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et Fonds de financement de la protection complémentaire de la CMU (1)	9 873	0,3	77,5
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	9 684	85,9	43,3
Agence pour l'enseignement français à l'étranger	7 700	72,5	57,3
Caisse des dépôts et consignations (CDC) et autres EPN du groupe CDC	6 593	73,6	63,4
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	6 002	77,6	63,6
École technique agricole et forestière	5 121	1,7	54,8
Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et Fonds de solidarité vieillesse (CNAVTS) (1)	3 767	0,3	77,0
Institut de recherche pour le développement (IRD)	3 528	49,5	30,0
Météo France	3 079	95,4	20,2
Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)	2 623	97,3	66,3
Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP)	2 089	69,8	57,2
Établissement public du musée du Louvre	1 866	6,6	61,5
Agences de l'eau	1 859	4,3	49,3
Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	1 828	1,7	61,3
Institut géographique national (IGN)	1 809	40,5	38,3
Office national de la chasse (ONC)	1 721	0,9	10,6
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	1 611	84,5	67,1
Agence nationale des fréquences	1 598	30,3	36,7
Écoles d'architecture	1 569	0,4	35,4
Centre national d'enseignement à distance (CNED)	1 506	55,0	68,1
Centres d'éducation populaire et de sports	1 411	0,2	33,2
Écoles nationales vétérinaires	1 281	38,5	57,2
Institut national de recherche en informatique et en automatisme (INRIA)	1 278	56,6	35,2
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC) yc Bibliothèque publique d'information (BPI)	1 257	0,6	53,4
Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse et École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre	1 216	5,4	40,4
Bibliothèque nationale de France (BNF)	1 023	6,5	57,1

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; Voir **Tableau 2-10**.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics. Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, figurent dans les effectifs de l'État.

Métropole, DOM-TOM, étranger.

(1) CNAMTS et CNAVTS, EPA à recrutement de droit privé.

Tableau 2-9 : Établissements publics nationaux à caractère industriel les plus importants : effectifs au 31 décembre 2000

	Total	% de titulaires	% de femmes
Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	18 160	1,5	29,0
Office national des forêts (ONF)	11 740	59,3	17,0
Centre national d'études spatiales (CNES)	2 695	2,6	32,6
Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)	1 990	1,3	21,3
Opéra national de Paris et Centre national de la danse	1 798	1,1	39,5
Centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD)	1 743	3,8	38,5
Réunion des musées nationaux (RMN)	1 697	0,6	71,0
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	1 301	1,7	38,7
Agence française de développement	1 240	0,6	43,5
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	1 004	1,4	55,5
Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et établissement public du parc de la grande halle de la Villette	958	2,0	52,3
Union des groupements d'achat public (UGAP)	811	4,8	58,6
Office national interprofessionnel des céréales (ONIC)	651	93,7	55,3
Théâtres nationaux	631	0,8	41,8
Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	460	0,9	38,7
Centre français du commerce extérieur (CFCE)	454	1,3	69,2
Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR)	442	2,7	64,9
Comédie française	421	1,4	42,8
Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS)	383	1,8	61,6
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)	376	1,6	40,7
Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture (ONIVEA)	341	2,1	51,3
Voies navigables de France et Chambre nationale de la batellerie artisanale	322	5,9	58,4
Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT)	306	0,7	60,5
Centre national des arts plastiques (CNAP) et École nationale supérieure de création industrielle	300	1,7	45,7
Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM)	237	1,7	52,7
Cité de la musique	224	4,9	58,5
Établissements publics du parc et de la grande Halle de la Villette	207	2,4	53,1
Agence nationale pour les chèques vacances	148	2,7	65,5
Office national interprofessionnel des fruits des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR)	145	3,4	61,4
École nationale supérieure des métiers de l'image et du son	118	2,5	40,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP : Hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ; Voir **Tableau 2-10**.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics.

Métropole, DOM-TOM, étranger.

2 Les trois fonctions publiques

Tableau 2-10 : Bénéficiaires d'emplois aidés au 31 décembre 2001 et 2002

Bénéficiaires	2001 (1)			2002 (2)		
	CES, CEC, CEV	Emplois jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés	CES, CEC, CEV	Emplois jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés
Police nationale		14 700	14 700		12 000	12 000
Justice		1 600	1 600		1 700	1 700
Collectivités territoriales (hors associations)	89 600	48 700	138 300	83 000	50 700	133 700
Ensemble des établissements publics	95 200	81 400	176 600	96 000	77 300	173 300
<i>EPA nationaux ou locaux</i>	13 900	8 100	22 000	13 900	8 600	22 500
<i>EPIC nationaux ou locaux (3)</i>	3 100	4 800	7 900	2 700	4 400	7 100
<i>Établissements publics d'enseignement (4)</i>	47 700	62 500	110 200	49 400	58 000	107 400
<i>Établissements publics de santé (5)</i>	30 500	6 000	36 500	30 000	6 300	36 300
Ensemble de la fonction publique	184 800	146 400	331 200	179 000	141 700	320 700
Associations, mutuelles, autres	126 700	76 400	203 100	126 600	83 200	209 800
Total secteur non marchand	311 500	222 800	534 300	305 600	224 900	530 500

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : CNASEA, DARES, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice.

(1) Actualisation des chiffres de la publication précédente.

(2) Données semi-définitives.

(3) Y compris entreprises publiques constituées en EPIC (EDF, RATP, SNCF, La Poste...).

(4) Parmi les emplois jeunes des EPE, 60 500 en 2001 et 55 800 en 2002 sont « aides-éducateurs » employés des établissements d'enseignement du premier et deuxième degré du ministère de l'éducation nationale. Les autres (2 000 en 2001 et 2 200 en 2002) travaillent dans des établissements d'enseignement relevant d'autres ministères, (de l'agriculture notamment) ou dans des universités.

(5) Y compris hôpitaux privés participant au service public hospitalier.

3 - Effectifs réels de l'État

3 Effectifs réels de l'État

3.1 Structure par ministère

Au 31 décembre 2001, on dénombrait un peu moins de 2,3 millions de personnes employées par les ministères, administration centrale et services déconcentrés. Il s'agit des effectifs réels rémunérés sur le budget de l'État. Ces personnes physiques correspondent à 2,1 millions d'emplois budgétaires. Plusieurs raisons expliquent cet écart. Un même emploi budgétaire peut être occupé par plusieurs personnes à temps partiel ; à l'inverse des agents non titulaires sont rémunérés sur crédits et des emplois peuvent rester vacants.

Les agents de l'État sont employés sous différents statuts. Les trois-quarts sont des agents titulaires (1 716 000), 321 000 sont militaires (14 %), 58 000 ouvriers d'État (3 %) et 200 000 non-titulaires (9 %). Plus de la moitié des effectifs travaillent à l'Éducation nationale, 18 % à la Défense et 9 % à l'Économie.

Sur la période 1990-2001, les effectifs des ministères civils ont progressé de 7 % soit 0,6 % par an. Mais cette évolution est différenciée selon les ministères. Depuis 1990, les effectifs du ministère de la Justice ont progressé de près de 24 % (2 % par an) ceux de l'Éducation nationale de 11,5 %. A l'Intérieur, la progression des effectifs est de 6 % sans tenir compte des emplois aidés. Par contre, les ministères de l'économie et de l'équipement voient leurs effectifs décroître (respectivement -5 % et -6 %).

Les femmes représentent 57 % des agents civils de l'État. On compte 66 % de femmes en catégorie B, 57 % en catégorie A et 52 % en catégorie C au 31 décembre 2001. Elles sont très nombreuses au ministère de l'emploi et de la solidarité (71 %), à l'Éducation nationale (66 %) et au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (60 %), alors que les taux de féminisation sont très faibles à l'Intérieur (29 %), à l'Équipement (28 %) et à la Défense (15 %).

En 2001, les agents de catégorie A sont devenus majoritaires parmi les titulaires civils alors qu'ils ne représentaient qu'un peu plus du tiers de ces agents en 1990. Les enseignants du ministère de l'éducation nationale constituent la plus grande partie des cadres A de la fonction publique de l'État (86 %) et la disparition progressive du corps des instituteurs de catégorie B remplacé par celui des professeurs des écoles, de catégorie A, contribue à l'essentiel de l'évolution de la structure hiérarchique.

Hors Éducation nationale, la part des titulaires de catégorie A connaît une croissance beaucoup plus modérée sur la période 1990-2001, elle représente 18 % des agents titulaires en 2001 pour 15,5 % en 1990. Les agents de catégorie C constituent plus de la moitié des fonctionnaires.

Définitions et méthodes

La source : L'Insee recense les agents de l'État à partir des fichiers de paie des administrations. Ce dispositif est complété par une enquête auprès des services et des établissements. Les effectifs comptabilisés sont ceux en fonction au 31 décembre. Les résultats de l'année 2000 présentés dans ce rapport sont définitifs, ils diffèrent des résultats provisoires publiés dans le précédent.

Le champ : Les personnes recrutées dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi ne sont pas comprises dans le champ. En particulier, les emplois jeunes du ministère de l'intérieur (15 000 en 2001) et du ministère de la justice (1 600 en 2001), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public inclus dans les effectifs de l'État des publications antérieures, n'y figurent pas cette année.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 1998 », Dominique QUARRÉ, INSEE Résultats n°741-742, Emploi-Revenus n°174-175, mai 2001
- « Les agents de l'État : évolution entre 1990 et 2000 », Aline PAURON et Dominique QUARRÉ, INSEE Premières n°865, août 2002

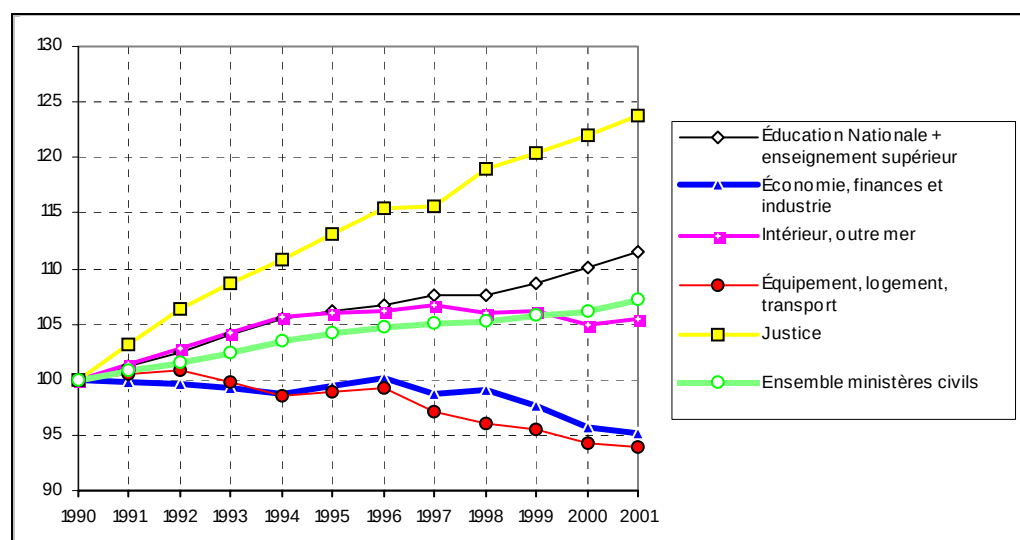
Tableau 3-1 : Effectifs réels par catégorie de 1996 à 2001

	Effectifs au 31/12/1996	Effectifs au 31/12/1997	Effectifs au 31/12/1998	Effectifs au 31/12/1999	Effectifs au 31/12/2000	Effectifs au 31/12/2001
Total titulaires civils	1 661 941	1 660 514	1 672 592	1 683 934	1 699 463	1 715 573
dont catégorie A	729 575	751 375	775 188	804 729	836 762	871 106
catégorie B	404 789	386 730	373 567	355 150	337 345	320 010
catégorie C	527 577	522 409	523 837	524 055	525 356	524 457
Non-titulaires	200 573	206 876	199 423	197 552	196 420	199 623
Ouvriers d'État	69 695	69 081	62 700	62 537	59 374	58 185
Total agents civils	1 932 209	1 936 471	1 934 715	1 944 023	1 955 257	1 973 381
Militaires	297 963	298 004	320 107	320 110	321 261	321 397
Total	2 230 172	2 234 475	2 254 822	2 264 133	2 276 518	2 294 778

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-1 : Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils - Base 100 au 31 décembre 1990



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

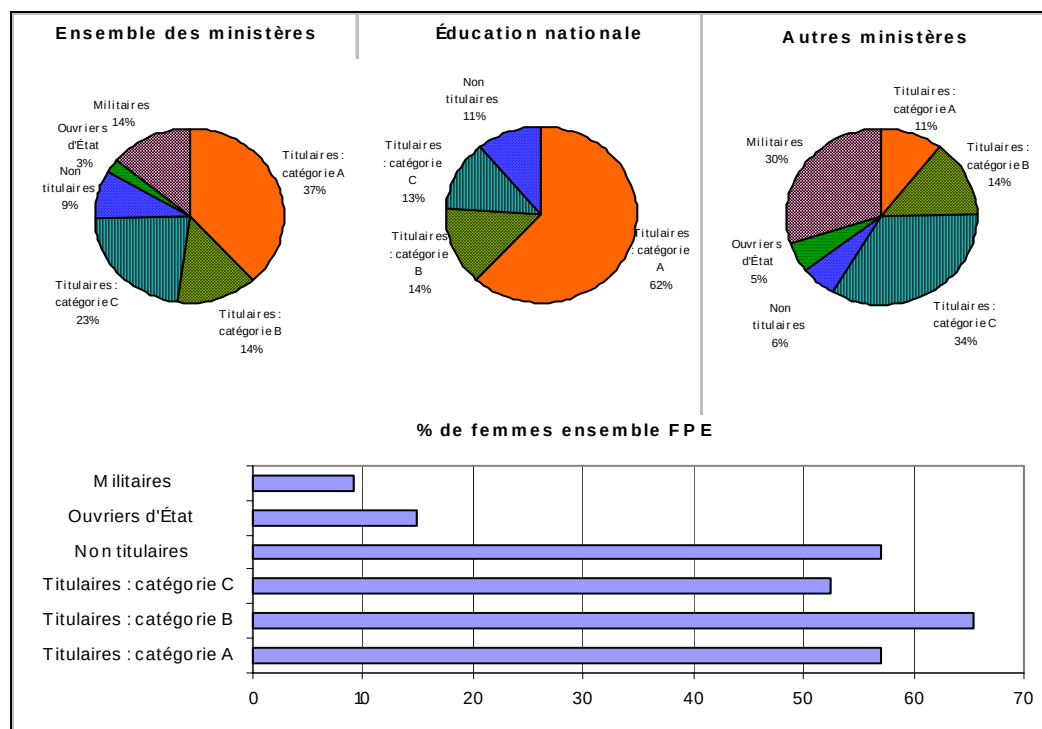
Tableau 3-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2001

	Total	% de femmes	Éducation nationale	% de femmes	Total hors Éducation nationale	% de femmes
Total des titulaires civils	1 715 573	57,2	1 088 459	64,0	627 114	45,5
dont catégorie A	871 106	57,1	756 850	60,3	114 256	36,2
catégorie B	320 010	65,5	173 535	78,4	146 475	50,1
catégorie C	524 457	52,4	158 074	65,8	366 383	46,6
Non-titulaires	199 623	57,0	135 464	58,9	64 159	53,1
Ouvriers d'État	58 185	14,9	9	0,0	58 176	14,9
Militaires	321 397	9,1	0	0,0	321 397	9,1
Ensemble	2 294 778	49,4	1 223 932	63,4	1 070 846	33,4

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2001



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Tableau 3-3 : Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2001

Ministères	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 730	0	8 247	362	18 339
Agriculture	30 126	30	10 129	0	40 285
Culture	12 608	0	2 089	0	14 697
Défense	41 157	45 784	7 455	320 636	415 032
Économie, finances et industrie	187 480	705	11 423	35	199 643
Éducation nationale	961 533	0	104 576	0	1 066 109
Emploi et solidarité	23 312	0	4 223	3	27 538
Enseignement supérieur	120 460	9	18 260	0	138 729
Équipement	96 098	9 438	9 436	335	115 307
Intérieur	160 393	1 567	4 853	0	166 813
Jeunesse et sports	6 437	0	2 484	0	8 921
Justice	63 081	0	4 698	3	67 782
Outre-mer	1 782	8	441	23	2 254
Recherche	29	0	10 144	0	10 173
Services du Premier ministre	1 347	644	1 165	0	3 156
Total	1 715 573	58 185	199 623	321 397	2 294 778

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Tableau 3-4 : Effectifs des agents de l'État convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2001

Effectifs en équivalents temps plein au 31/12/2001	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 625	0	7 653	362	17 641
Agriculture	28 806	30	6 738	0	35 574
Culture	12 243	0	1 878	0	14 121
Défense	39 691	44 186	7 028	320 636	411 541
Économie, finances et industrie	176 791	684	7 465	35	184 975
Éducation Nationale	922 751	0	86 556	0	1 009 306
Emploi et solidarité	21 943	0	3 454	3	25 400
Enseignement supérieur	117 881	9	16 088	0	133 978
Équipement	93 499	8 864	7 442	335	110 140
Intérieur	157 560	1 451	3 831	0	162 842
Jeunesse et sports	6 300	0	1 292	0	7 593
Justice	61 140	0	2 584	3	63 727
Outremer	1 759	8	396	23	2 186
Recherche	15	0	6 928	0	6 943
Services du Premier ministre	1 306	627	1 039	0	2 972
Total	1 651 310	55 859	160 372	321 397	2 188 939

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

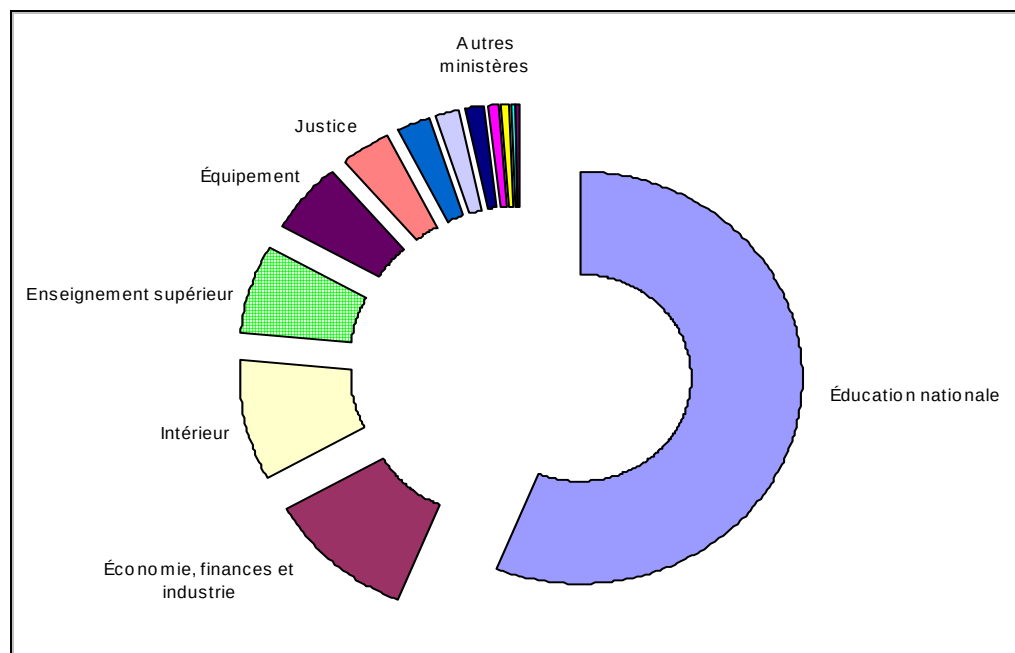
Tableau 3-5 : Effectifs réels des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2001

Ministères	Catégorie A		Catégorie B		Catégories C		Total titulaires civils	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	4 223	22,3	1 252	41,1	4 255	62,3	9 730	42,2
Agriculture	13 828	42,0	7 016	45,7	9 282	69,5	30 126	51,3
Culture	4 072	47,1	2 155	59,0	6 381	53,1	12 608	52,2
Défense	5 093	23,1	11 953	39,1	24 111	71,8	41 157	56,3
Économie, finances et industrie	42 214	37,7	57 533	59,0	87 733	71,1	187 480	59,9
Éducation nationale	671 772	63,5	161 631	79,3	128 130	65,6	961 533	66,4
Emploi et solidarité	5 447	52,7	7 035	71,5	10 830	81,4	23 312	71,7
Enseignement supérieur	80 835	35,3	11 316	65,8	28 309	66,3	120 460	45,5
Équipement	14 420	22,6	23 207	27,2	58 471	31,7	96 098	29,3
Intérieur	11 820	25,3	21 202	35,8	127 371	26,9	160 393	28,0
Jeunesse et sports	4 214	24,8	588	76,4	1 635	69,8	6 437	40,9
Justice	12 412	49,4	14 583	72,5	36 086	43,6	63 081	51,4
Outre-mer	315	30,2	352	56,5	1 115	71,4	1 782	61,2
Recherche	29	24,1	0	0,0	0	0,0	29	24,1
Services du Premier ministre	412	49,0	187	65,2	748	64,2	1 347	59,7
Total	871 106	57,1	320 010	65,5	524 457	52,4	1 715 573	57,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-3 : Répartition des titulaires civils par ministère



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

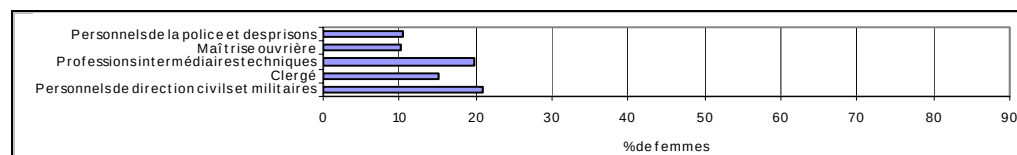
Tableau 3-6 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2001

	Hommes		Femmes		Ensemble		% de femmes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	440 754	38,0	518 910	45,8	959 664	41,8	54,1
Personnels de direction civils et militaires	7 288	0,6	1 931	0,2	9 219	0,4	20,9
Magistrats	3 424	0,3	3 311	0,3	6 735	0,3	49,2
Cadres administratifs	48 796	4,2	36 718	3,2	85 514	3,7	42,9
Cadres techniques	26 155	2,3	8 722	0,8	34 877	1,5	25,0
Officiers toutes armes et tous services	38 317	3,3	2 471	0,2	40 788	1,8	6,1
Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	47 570	4,1	23 624	2,1	71 194	3,1	33,2
Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	16 692	1,4	17 998	1,6	34 690	1,5	51,9
Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	240 758	20,7	411 840	36,3	652 598	28,4	63,1
Enseignants, enseignants en coopération chercheurs	9 309	0,8	7 400	0,7	16 709	0,7	44,3
Professions médicales ; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	1 425	0,1	2 585	0,2	4 010	0,2	64,5
Professions culturelles	1 020	0,1	2 310	0,2	3 330	0,1	69,4
Professions intermédiaires	380 750	32,8	296 183	26,1	676 933	29,5	43,8
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	16 240	1,4	21 292	1,9	37 532	1,6	56,7
Instituteurs et assimilés	30 891	2,7	107 496	9,5	138 387	6,0	77,7
Maîtres d'internats, surveillants d'externat	20 107	1,7	32 220	2,8	52 327	2,3	61,6
Professions intellectuelles diverses	448	0,0	1 497	0,1	1 945	0,1	77,0
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	3 487	0,3	15 298	1,4	18 785	0,8	81,4
Clergé	1 425	0,1	256	0,0	1 681	0,1	15,2
Professions intermédiaires administratives	37 516	3,2	80 771	7,1	118 287	5,2	68,3
Professions intermédiaires de la police et des prisons	10 320	0,9	2 083	0,2	12 403	0,5	16,8
Professions intermédiaires techniques	36 111	3,1	8 990	0,8	45 101	2,0	19,9
Agents techniques	8 842	0,8	4 291	0,4	13 133	0,6	32,7
Maîtrise ouvrière	34 741	3,0	3 977	0,4	38 718	1,7	10,3
Sous-officiers	180 622	15,6	18 012	1,6	198 634	8,7	9,1
Employés	255 717	22,0	298 318	26,3	554 035	24,1	53,8
Employés	48 895	4,2	207 559	18,3	256 454	11,2	80,9
Personnels de service	27 148	2,3	64 199	5,7	91 347	4,0	70,3
Vacataires, personnels divers	4 103	0,4	5 713	0,5	9 816	0,4	58,2
Personnels de la police et des prisons	103 322	8,9	12 085	1,1	115 407	5,0	10,5
Militaires	72 249	6,2	8 762	0,8	81 011	3,5	10,8
Ouvriers	83 987	7,2	20 159	1,8	104 146	4,5	19,4
Ensemble	1 161 208	100,0	1 133 570	100,0	2 294 778	100,0	49,4

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

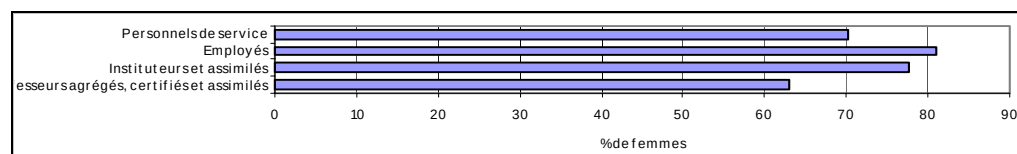
Graphique 3-4 : Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-5 : Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

Tableau 3-7 : Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2000

	1998	2000			Proportion de femmes (en %)
		Effectifs	Hommes	Femmes	
Détachements	33 000	37 656	20 689	16 967	45,1
Mises à disposition	5 062	4 623	2 573	2 050	44,3
Disponibilités	29 077	28 981	7 953	21 028	72,6
Positions hors cadres	870	1 278	890	387	30,3
Congés parentaux	8 087	8 922	287	8 635	96,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et des établissements publics nationaux.

Tableau 3-8 : Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2000

	Effectifs	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Total
Détachements	37 656	58,8	22,0	19,2	100,0
Mises à disposition	4 623	63,2	14,7	22,1	100,0
Disponibilités	28 981	39,6	30,8	29,6	100,0
Positions hors cadres	1 278	52,5	27,1	20,3	100,0
Congés parentaux	8 922	32,8	33,0	34,1	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et établissements publics nationaux.

Tableau 3-9 : Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2001

Régions	Éducation nationale, universités, Jeunesse et sports recherche	Économie, finances et industrie	Intérieur et Outre mer	Équipement, Logement transports	Justice	Agri-culture	Autres ministères civils	Total (y compris Défense)	Part des agents des ministères pour 1000 habitants
Alsace	35 973	4 960	4 555	2 562	2 103	892	713	61 497	35,5
Aquitaine	54 240	9 030	7 052	6 322	3 073	2 418	1 587	109 162	37,5
Auvergne	25 408	5 528	2 886	3 792	1 521	1 880	781	48 296	36,9
Basse-Normandie	27 492	4 007	2 057	2 903	1 503	1 310	694	47 837	33,6
Bourgogne	31 868	4 919	3 460	4 280	2 267	1 827	858	57 479	35,7
Bretagne	47 215	8 320	5 083	6 299	2 273	2 778	1 398	113 834	39,2
Centre	45 966	6 555	4 424	4 531	2 257	1 705	1 271	88 435	36,2
Champagne-Ardenne	28 806	4 113	3 092	3 512	1 417	1 123	678	58 013	43,2
Corse	5 643	1 220	1 239	1 178	491	318	322	13 349	51,3
Franche-Comté	25 529	3 511	1 974	2 557	973	987	647	44 116	39,5
Haute-Normandie	37 009	5 049	4 104	2 834	1 708	756	770	56 298	31,6
Île-de-France	243 895	51 957	57 449	16 058	17 357	4 094	22 892	482 208	44,0
Languedoc-Roussillon	44 143	7 466	5 643	4 990	2 249	1 852	1 344	79 127	34,5
Limousin	14 981	2 365	1 716	2 008	734	1 243	619	27 806	39,1
Lorraine	51 480	6 215	5 479	4 507	2 840	1 422	1 098	100 817	43,6
Midi-Pyrénées	52 531	8 525	5 952	8 580	2 308	3 470	1 462	98 728	38,7
Nord-Pas-de-Calais	83 000	10 325	10 749	5 187	3 943	890	1 478	124 443	31,1
Pays de la Loire	48 930	9 294	4 396	5 309	2 467	2 444	2 670	88 284	27,4
Picardie	37 827	4 602	2 459	3 167	1 646	928	923	60 979	32,8
Poitou-Charentes	31 957	5 329	2 523	3 269	1 424	1 737	851	62 942	38,4
Prov.-Alpes-Côte d'Azur.	84 994	13 371	15 066	7 464	5 719	1 663	2 230	183 238	40,7
Rhône-Alpes	111 598	15 514	12 256	9 913	4 865	3 429	2 650	181 037	32,1
DOM	43 825	4 490	3 654	3 155	2 097	964	1 202	65 783	39,5
TOM	9 132	749	1 585	829	547	143	280	18 065	
Étranger	490	2 229	214	101	0	12	14 312	23 005	
Total	1 223 932	199 643	169 067	115 307	67 782	40 285	63 730	2 294 778	38,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie, recensement de la population de mars 1999.

3 Effectifs réels de l'État

Tableau 3-10 : Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2001

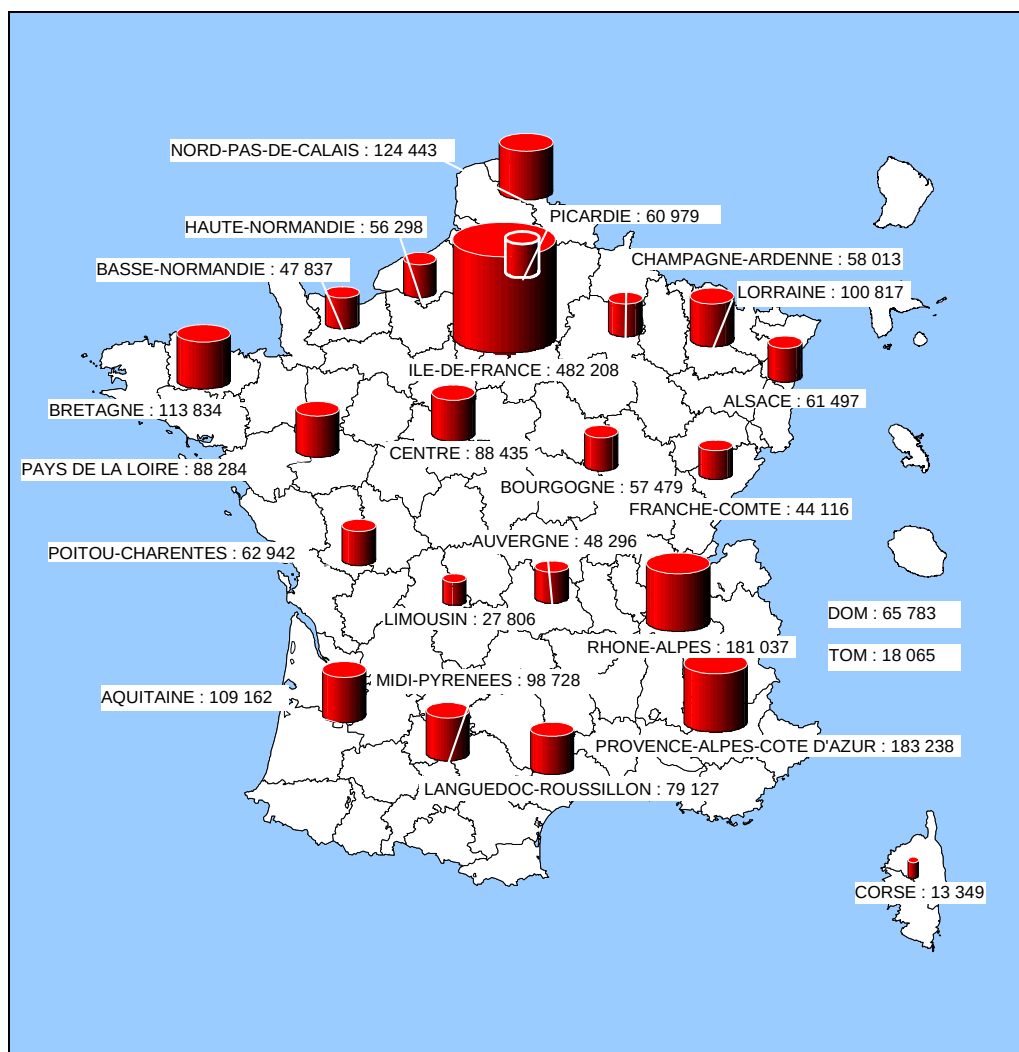
Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs
Alsace	61 497	Franche-Comté	44 116	Pays de la Loire	88 284
Bas-Rhin	33 362	Doubs	17 867	Loire-Atlantique	33 375
Haut-Rhin	19 483	Haute-Saône	6 708	Maine-et-Loire	16 132
Aquitaine	109 162	Jura	7 767	Mayenne	6 325
Dordogne	10 710	Territoire de Belfort	4 553	Sarthe	13 356
Gironde	46 644	Haute-Normandie	56 298	Vendée	9 135
Landes	9 429	Eure	13 991	Picardie	60 979
Lot-et-Garonne	8 470	Seine-Maritime	38 818	Aisne	15 033
Pyrénées-Atlantiques	16 537	Île-de-France	482 208	Oise	19 596
Auvergne	48 296	Essonne	37 000	Somme	17 728
Allier	9 799	Hauts-de-Seine	44 364	Poitou-Charentes	62 942
Cantal	4 625	Paris	154 836	Charente	9 948
Haute-Loire	5 132	Seine-et-Marne	36 187	Charente-Maritime	16 251
Puy-de-Dôme	23 502	Seine-Saint-Denis	45 646	Deux-Sèvres	8 421
Basse-Normandie	47 837	Val-d'Oise	43 409	Vienne	14 957
Calvados	20 379	Val-de-Marne	31 538	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	183 238
Manche	16 142	Yvelines	43 076	Alpes de Haute-Provence	4 569
Orne	7 460	Languedoc-Roussillon	79 127	Alpes-Maritimes	27 379
Bourgogne	57 479	Aude	8 717	Bouches-du-Rhône	62 360
Côte d'Or	19 418	Gard	15 827	Hautes-Alpes	4 481
Nièvre	7 062	Hérault	29 927	Var	30 645
Saône-et-Loire	14 882	Lozère	2 904	Vaucluse	13 494
Yonne	9 538	Pyrénées-Orientales	11 395	Rhône-Alpes	181 037
Bretagne	113 834	Limousin	27 806	Ain	12 583
Côtes d'Armor	12 964	Corrèze	7 181	Ardèche	6 298
Finistère	26 738	Creuse	4 497	Drôme	11 043
Ille-et-Vilaine	30 776	Haute-Vienne	12 821	Haute-Savoie	14 924
Morbihan	16 761	Lorraine	100 817	Isère	33 651
Centre	88 435	Meurthe-et-Moselle	26 695	Loire	17 927
Cher	9 832	Meuse	6 691	Rhône	55 913
Eure-et-Loir	10 621	Moselle	32 461	Savoie	11 476
Indre	7 332	Vosges	11 084	DOM	65 783
Indre-et-Loire	15 597	Midi-Pyrénées	98 728	Guadeloupe	14 515
Loir-et-Cher	8 191	Ariège	4 365	Guyane	7 049
Loiret	19 759	Aveyron	6 750	Martinique	13 781
Champagne-Ardenne	58 013	Gers	4 849	Réunion	24 292
Ardennes	8 948	Haute-Garonne	43 683	TOM	18 065
Aube	8 833	Hautes-Pyrénées	7 001	Mayotte	995
Haute-Marne	6 595	Lot	4 842	Nouvelle Calédonie	4 343
Marne	20 360	Tarn	8 551	Polynésie Française	7 654
Corse	13 349	Tarn-et-Garonne	6 019	St Pierre et Miquelon	572
Corse-du-Sud	5 372	Nord-Pas-de-Calais	124 443	Terres australes et antarctiques	18
Haute-Corse	5 296	Nord	77 111	Wallis et Futuna	451
		Pas-de-Calais	39 891	Étranger	23 005
				Total	2 294 778

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Les militaires de la Défense figurent dans les totaux "régions", mais pas dans les lignes "départements".

Figure 3-1: Les agents de l'État par région au 31 décembre 2001



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

3.2 Non-titulaires

Un peu moins de 200 000 non-titulaires sont employés dans les services de l'État fin 2001. Ils sont le plus souvent de niveau A (42 %) mais le niveau B a un poids presque aussi important (36 %). Cette structure est assez différente de celle observée chez les titulaires, dont 51 % appartiennent à la catégorie A et 19 % à la catégorie B. Plus des trois quarts des non-titulaires de catégorie B sont des maîtres d'internat ou des surveillants d'externat. Enfin, le niveau C, qui représente 31 % des titulaires ne concerne que 22 % des non-titulaires.

Une grosse moitié de non-titulaires relève de catégories très spécifiques.

Le statut général pose le principe que les emplois civils permanents de l'État à temps complet sont occupés par des titulaires. Dans le respect de ce principe, l'emploi de non titulaires est néanmoins prévu par certaines dispositions législatives.

108 200 personnes (54 % des non-titulaires de l'État) appartiennent à des catégories d'emplois qui ne peuvent être occupées que par des non-titulaires en raison du caractère particulier des missions accomplies ou en raison de leur caractère non permanent. Ils occupent des fonctions **n'ayant pas vocation à être exercées par des titulaires** car elles sont « statutairement » temporaires ou que les tâches sont spécifiques et, éventuellement, accompagnées d'un mode d'exercice à temps incomplet. La dimension particulière des fonctions occupées place ces catégories de non-titulaires hors du champ de la loi de résorption de l'emploi précaire du 3 janvier 2001 (plan Sapin). Compte tenu du fait que les fonctions sont, dans certaines de ces catégories, exercées à temps incomplet, on observe qu'en moyenne, une personne physique correspond à 0,8 agent converti en équivalents temps plein (ETP).

En croisant définitions juridiques et données statistiques disponibles dans le fichier de paie de l'Insee, on peut identifier les catégories homogènes suivantes :

- **les maîtres d'internat et surveillants d'externat** (MISE, 53 500 agents) constituent à eux seuls plus du quart des non-titulaires de l'État. Leur emploi est exercé parallèlement à la poursuite d'études supérieures ;

- **les enseignants ou chercheurs temporaires** (27 900 personnes) représentent 14 % de l'ensemble des non-titulaires. 9 500 sont allocataires de recherche ; les autres exercent notamment les fonctions d'enseignants associés, d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), d'assistants hospitalo-universitaires. Certains intégreront les corps de la fonction publique par la voie des concours d'enseignants ou de praticiens hospitaliers, d'autres choisiront d'exercer dans le secteur privé ;

- **les recrutés locaux** (8 900 personnes) sont des personnes recrutées à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer et dont le contrat est soumis aux dispositions juridiques locales. Ils occupent généralement des emplois de service, de surveillance et d'ouvriers ;

- **les personnels de service** (7 400 personnes mais moins de 4 000 en ETP) étaient, avant la jurisprudence Berkani (1998), considérés comme relevant du droit privé. La loi du 12 avril 2000 a donné aux personnels alors en fonction la possibilité d'opter avant fin 2000 pour un contrat de droit public de durée indéterminée. Les intéressés sont principalement employés par trois ministères ayant d'importants services déconcentrés : l'Économie, l'Intérieur, l'Équipement ;

- **les cas particuliers** (10 000 personnes soit 3 500 en ETP) concernent des situations plus ponctuelles d'emploi temporaire ou particulier. On citera par exemple les assistants de justice (personnes à mi-temps auprès de magistrats), les académiciens ou les aumôniers des prisons. Sont également comprises dans cette catégorie les personnes qui occupent, au sein de l'État, une activité

secondaire à leur activité professionnelle principale (membres de commissions médicales, conseillers des prud'hommes, certains emplois exercés à moins de mi-temps). La conversion des effectifs de cette catégorie en ETP (0,3 ETP pour une personne physique) montre bien le caractère accessoire de ces emplois.

En dehors de ces catégories spécifiques de non-titulaires, d'autres emplois peuvent, à titre dérogatoire, être ouverts au recrutement de non-titulaires pour assurer une certaine souplesse de gestion. Cette population de 91 400 personnes (46 % des non-titulaires) constitue un ensemble aux caractéristiques relatives aux missions exercées, à la quotité d'emploi, au niveau hiérarchique notamment, très variées. Ces « autres non-titulaires » correspondent à 80 400 ETP. La majorité de ces agents est rémunérée soit sur emploi vacant de titulaire bloqué, soit sur crédits de personnel, voire de fonctionnement. Le quart d'entre eux est rémunéré sur emploi budgétaire de contractuel.

Une partie de ces « autres non-titulaires » est *potentiellement* éligible au plan Sapin, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de nature de contrat (obligatoirement de durée déterminée), de nature de fonctions exercées, d'ancienneté et de diplôme. Fin 2001, 5 400 personnes ont été titularisées par concours ou examen professionnel dans le cadre de ce dispositif. En 2002, les mesures de titularisation mises en place dans tous les ministères ont permis d'ouvrir 14 000 postes.

Le fichier de paie de l'Insee pour instrument d'analyse

La combinaison pertinente de certaines informations statistiques contenues dans le fichier de paie de l'Insee a permis d'établir une typologie statistique des non-titulaires qui s'articule avec la typologie juridique. Du moins, peut-on classer les 200 000 non-titulaires employés par les services de l'État fin 2001 en deux grands ensembles : les personnes appartenant à des catégories spécifiques de non-titulaires fondées sur les dispositions statutaires en vigueur d'une part et les autres d'autre part.

Le fichier de paie ne comporte pas, en revanche, d'éléments concernant la gestion de la carrière des agents. La nature juridique du lien des non-titulaires avec l'État (distinction entre contrats de durée déterminée et indéterminée notamment) et l'ancienneté des agents (dans l'emploi, depuis le recrutement ...) font notamment défaut.

Les emplois secondaires sont normalement éliminés des effectifs du fichier de paie de l'Insee. Les cas compris dans la catégorie des « cas particuliers » (8 000 personnes) n'ont pas pu, pour des raisons techniques, être exclus par la procédure normalement prévue.

Pour plus d'informations

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, articles 3, 4, 5, 6 et 27.
- Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (dite loi Berkani), visant certains personnels d'entretien, de gardiennage, de restauration et les agents recrutés par les services de l'État à l'étranger soumis au droit local.
- Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- Les non-titulaires de l'État de 1990 à 2000, Annie Brenot-Ouldali, l'Observatoire de l'emploi public, Rapport annuel octobre 2002, annexe 2, La Documentation Française, 2003.

Définitions et méthodes

3 Effectifs réels de l'État

Tableau 3-11 : Effectifs réels des agents non-titulaires par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2001

Ministères	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non renseignée	Total
Affaires étrangères	2 600	916	4 178	553	8 247
Agriculture	3 632	1 948	3 761	788	10 129
Culture	1 113	163	61	752	2 089
Défense	3 787	1 832	1 338	498	7 455
Économie, finances et industrie	1 726	743	8 379	575	11 423
Éducation nationale	32 480	58 365	13 064	667	104 576
Emploi et solidarité	1 870	395	1 265	693	4 223
Enseignement supérieur	14 558	545	3 069	88	18 260
Équipement	3 684	1 595	2 243	1 914	9 436
Intérieur	938	468	2 872	575	4 853
Jeunesse et sports	877	820	356	431	2 484
Justice	1 262	1 289	729	1 418	4 698
Outre-mer	94	75	209	63	441
Recherche	10 142	1		1	10 144
Services du Premier ministre	788	140	62	175	1 165
Total	79 551	69 295	41 586	9 191	199 623

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Tableau 3-12 : Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2001

Ministères	Catégories spécifiques de non titulaires						Autres non titulaires	Total non titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers	Total		
Affaires étrangères	0	11	4 945	420	325	5 701	2 546	8 247
Agriculture	1 323	2	33	201	1 797	3 356	6 773	10 129
Culture	0	3	2	10	6	21	2 068	2 089
Défense	0	0	1 081	92	176	1 349	6 106	7 455
Économie, finances et industrie	0	5	631	3 001	2 248	5 885	5 538	11 423
Éducation Nationale	52 135	5 018	1 370	82	352	58 957	45 619	104 576
Emploi et solidarité	0	0	25	23	643	691	3 532	4 223
Enseignement supérieur	14	12 704	41	3	310	13 072	5 188	18 260
Équipement	0	20	163	1 137	1 029	2 349	7 087	9 436
Intérieur	1	7	176	1 981	300	2 465	2 388	4 853
Jeunesse et sports	18	0	31	22	1 168	1 239	1 245	2 484
Justice	43	4	75	418	2 032	2 572	2 126	4 698
Outre-mer	0	0	312	52	0	364	77	441
Recherche	0	10 140	0	0	0	10 140	4	10 144
Services du Premier ministre	0	0	12	0	16	28	1 137	1 165
Total	53 534	27 914	8 897	7 442	10 402	108 189	91 434	199 623

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Tableau 3-13 : Typologie des non-titulaires : effectifs convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2001

Ministères	Catégories spécifiques de non titulaires						Autres non titulaires	Total non titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers	Total		
Affaires étrangères	0	11	4 467	389	325	5 191	2 462	7 653
Agriculture	1 089	2	29	106	404	1 631	5 108	6 738
Culture	0	2	2	4	5	12	1 865	1 878
Défense	0	0	1 077	70	95	1 242	5 787	7 028
Économie, finances et industrie	0	3	617	1 021	859	2 501	4 964	7 465
Éducation Nationale	40 428	4 520	1 200	61	136	46 344	40 212	86 556
Emploi et solidarité	0	0	25	14	316	355	3 099	3 454
Enseignement supérieur	14	11 379	37	3	23	11 455	4 632	16 088
Équipement	0	16	162	591	366	1 135	6 307	7 442
Intérieur	1	0	155	1 432	140	1 727	2 104	3 831
Jeunesse et sports	14	0	6	7	185	212	1 080	1 292
Justice	32	3	60	197	618	910	1 673	2 584
Outre-mer	0	0	281	40	0	321	75	396
Recherche	0	6 926	0	0	0	6 926	2	6 928
Services du Premier ministre	0	0	11	0	5	15	1 024	1 039
Total	41 578	22 862	8 128	3 934	3 474	79 977	80 395	160 372

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

3.3 Âge et sorties de fonction

Pour plus d'informations

Les à-coups des politiques successives de recrutement, d'une part, et les comportements de départ à la retraite d'un corps à l'autre, d'autre part, aboutissent à des pyramides des âges très contrastées d'un ministère à l'autre. **L'âge moyen des agents de la plupart des ministères civils dépasse 44 ans au 31 décembre 2001.** Toutefois, à l'Intérieur et à la Justice, où les recrutements ont connu une croissance soutenue depuis 20 ans et où les départs à la retraite commencent dès 50 ans, l'âge moyen est moins élevé, 40 et 41 ans respectivement.

Les agents de l'État qui travaillent dans les régions du Sud ou du Sud-Ouest sont en général plus âgés. En Aquitaine, par exemple 50 % des agents ont plus de 43 ans (âge médian). Par contre, l'Île-de-France, la Lorraine, la Picardie et la Champagne-Ardenne sont les régions les plus jeunes. L'âge médian est de 40 ans, et même 39 en Champagne Ardenne.

Les agents originaires des régions du Sud ou du Sud-Ouest, nombreux à entrer dans l'administration dans les années soixante dix, ont occupé leurs premiers postes dans le Nord de la France ou en Île-de-France avant de rejoindre leur région natale en fin de carrière.

Des générations nombreuses vont cesser leur activité

Au 31 décembre 2001, 30 % des titulaires ont plus de 50 ans. Un peu plus de 50 000 quittent leurs fonctions chaque année dans les ministères civils. Le rythme des départs devrait s'accroître à partir de 2003 et le volume annuel des sorties atteindre près de 65 000 en 2007.

D'ici à 2009, à durée de cotisations inchangée pour obtenir une retraite à taux plein, près de 30 % des fonctionnaires des ministères civils en poste à la fin de l'année 2001 auront quitté leurs fonctions. La grande vague des départs commence à faire sentir ses effets dans certains secteurs, alors que d'autres ne seront touchés que dans quelques années. Toutefois, après 2009, la tendance devrait s'inverser et les départs retrouver progressivement leur niveau actuel.

Un allongement de la durée de cotisations devrait retarder les départs avec un pic de sorties en 2008/2009 et un ralentissement des départs vers 2010.

- « Situation et perspectives démographiques de la fonction publique de l'État », Sylvie MARCHAND, Pierre MASSAL, Philippe RAYNAUD, DGAFP, juin 2002
- « Les sorties de fonction à l'horizon 2018 : à partir de 2009, retour au calme progressif », Pierre MASSAL, Point Stat n° 02-02, DGAFP, avril 2002
- « L'origine géographique des agents de l'État », Pierre MASSAL, Point Stat n°98.01, DGAFP, juin 1998

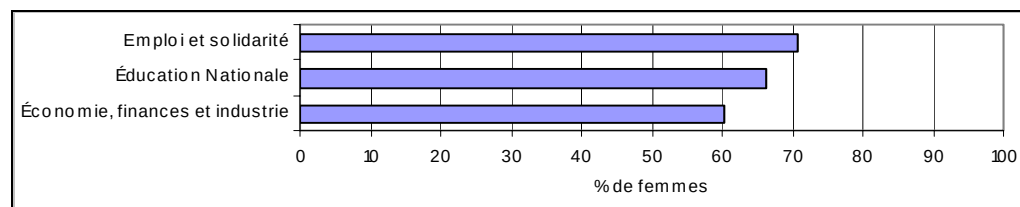
Tableau 3-14 : Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2001 selon le ministère, l'âge et le sexe

Ministères	Effectif total			% de moins de 30 ans		% de 50 ans et plus	
	Hommes	Femmes	% de femmes	Chez les hommes	Chez les femmes	Chez les hommes	Chez les femmes
Affaires étrangères	10 532	7 807	42,6	11,7	12,2	36,4	33,0
Agriculture	19 242	21 043	52,2	14,2	17,4	33,6	25,8
Culture	7 064	7 633	51,9	6,2	9,3	35,6	29,6
Défense	352 577	62 455	15,0	34,3	29,1	9,5	16,8
Économie, finances et industrie	79 341	120 302	60,3	9,5	7,2	34,5	32,8
Éducation nationale	361 154	704 955	66,1	16,5	19,2	30,6	27,6
Emploi et solidarité	8 021	19 517	70,9	6,9	6,7	38,3	26,9
Enseignement supérieur	75 273	63 456	45,7	9,6	11,5	39,9	34,6
Équipement	82 899	32 408	28,1	7,9	8,6	32,8	31,5
Intérieur	118 707	48 106	28,8	20,5	15,6	18,8	21,3
Jeunesse et sports	5 322	3 599	40,3	11,2	12,9	34,9	29,1
Justice	32 476	35 306	52,1	12,6	14,0	22,6	22,5
Outre-mer	967	1 287	57,1	2,3	4,5	41,4	35,8
Recherche	6 148	4 025	39,6	98,0	98,2	0,1	0,1
Services du Premier ministre	1 485	1 671	52,9	14,2	10,3	32,5	28,2
Ensemble	1 161 208	1 133 570	49,4	20,8	17,3	23,9	27,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

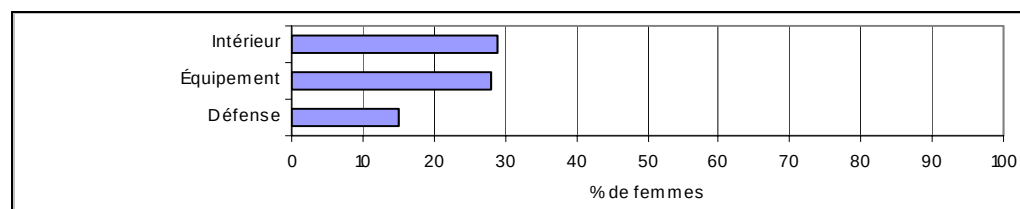
Graphique 3-6 : Les ministères à fort taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-7 : Les ministères à faible taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

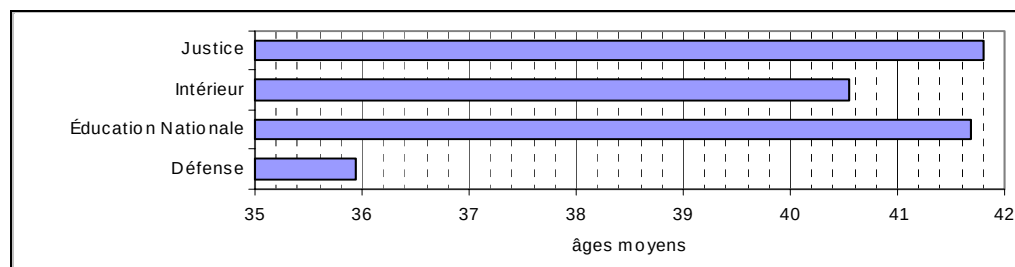
Tableau 3-15 : Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2001 selon le ministère et le sexe

Ministères	Effectif total	Âge moyen		
		Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères	18 339	43,0	42,0	42,6
Agriculture	40 285	43,3	41,3	42,3
Culture	14 697	45,4	43,6	44,5
Défense	415 032	35,6	37,8	35,9
Économie, finances et industrie	199 643	44,3	44,9	44,6
Éducation nationale	1 066 109	42,4	41,3	41,7
Emploi et solidarité	27 538	45,7	44,1	44,6
Enseignement supérieur	138 729	45,0	43,6	44,4
Équipement	115 307	44,7	44,4	44,6
Intérieur	166 813	40,2	41,3	40,5
Jeunesse et sports	8 921	44,3	43,0	43,8
Justice	67 782	41,7	41,9	41,8
Outre-mer	2 254	40,7	44,7	43,0
Recherche	10 173	26,0	25,8	25,9
Services du Premier ministre	3 156	43,8	43,3	43,6
Ensemble	2 294 778	40,5	41,8	41,1

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-8 : Les ministères les plus jeunes



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Tableau 3-16 : Titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2001

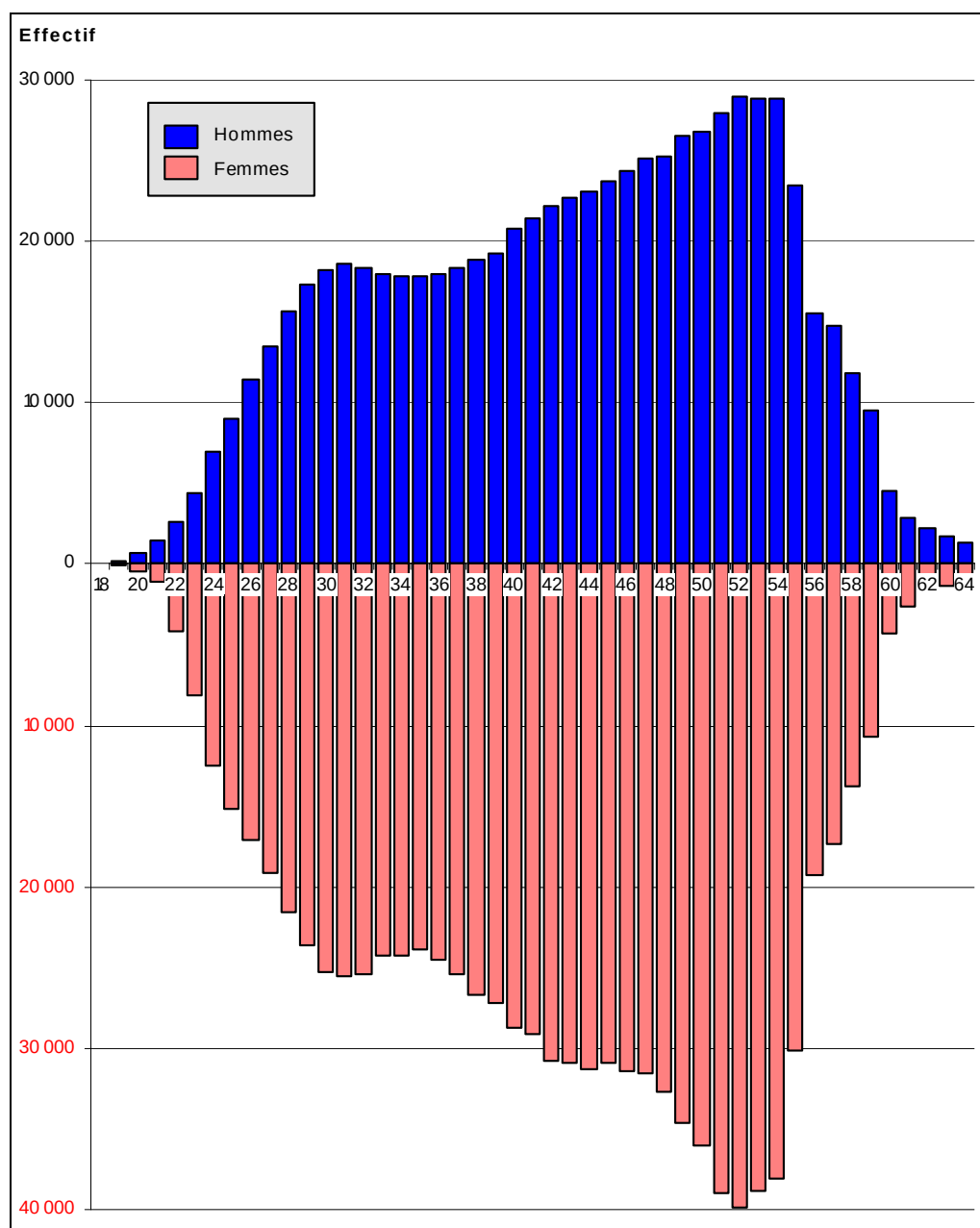
	Effectifs	% de femmes de moins de 30 ans	% d'hommes de moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans (%)	% de femmes de 50 ans et plus	% d'hommes de 50 ans et plus	Part des 50 ans et plus (%)
Catégorie A							
Ensemble	871 106	19,2	10,7	15,5	32,9	40,3	36,1
Éducation nationale	756 850	19,8	11,6	16,6	33,3	39,5	35,8
Hors Éducation nationale	114 256	11,8	7,0	8,8	29,0	43,5	38,2
Catégorie B							
Ensemble	320 010	4,0	6,4	4,8	23,8	24,9	24,2
Éducation nationale	173 535	1,6	2,2	1,8	19,7	14,7	18,6
Hors Éducation nationale	146 475	8,6	8,4	8,6	31,4	30,1	30,8
Catégorie C							
Ensemble	524 457	7,0	14,8	10,7	29,4	21,2	25,5
Éducation nationale	158 074	4,8	6,4	5,4	32,8	26,2	30,5
Hors Éducation nationale	366 383	8,4	17,1	13,0	27,3	19,8	23,3
Titulaires civils							
Ensemble	1 715 573	12,6	11,4	12,1	30,0	31,5	30,6
Éducation nationale	1 088 459	14,0	10,0	12,6	30,5	35,3	32,3
Hors Éducation nationale	627 114	9,0	13,1	11,2	28,6	27,1	27,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

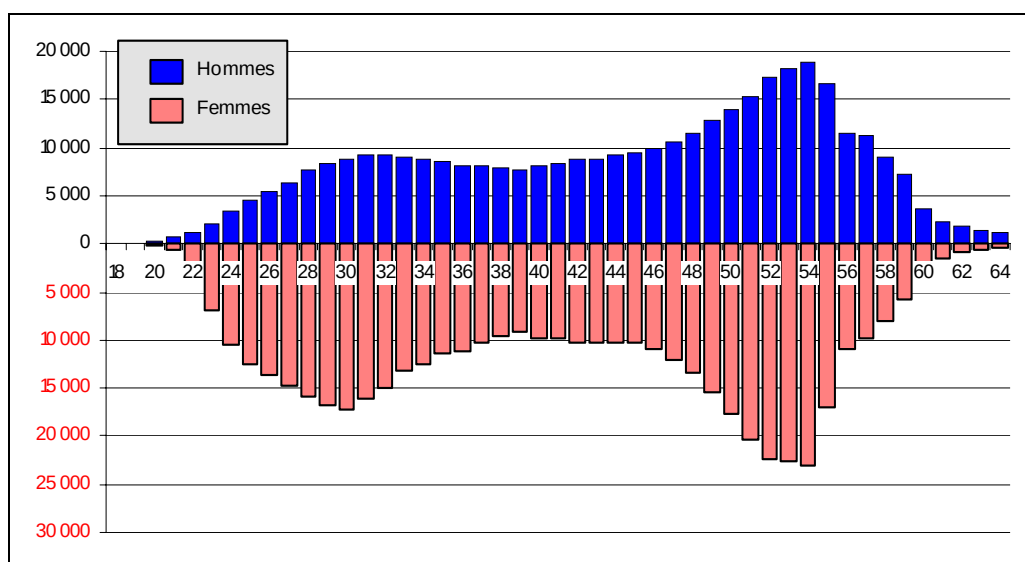
Graphique 3-9 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État
Âge révolu au 31 décembre 2001



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

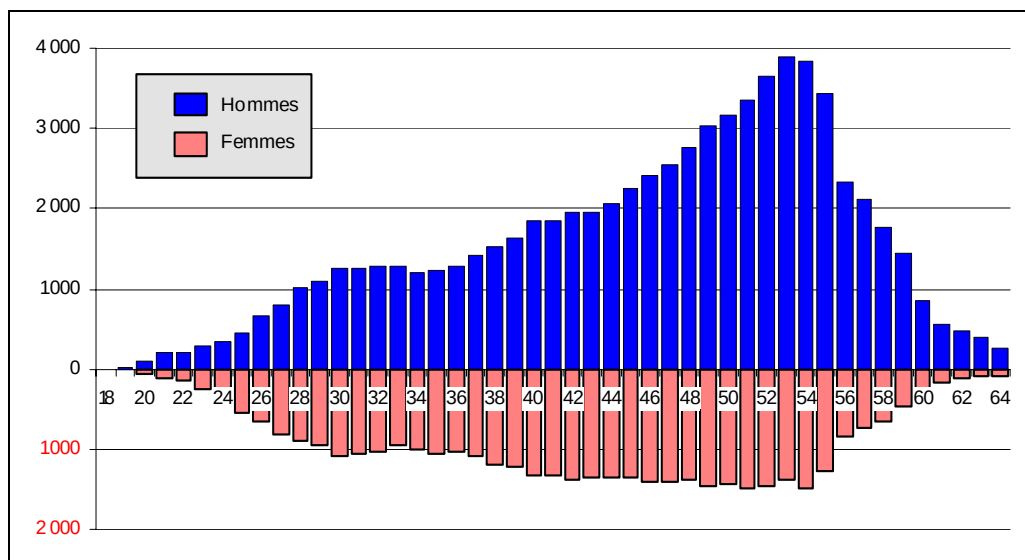
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-10 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A
Âge révolu au 31 décembre 2001



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

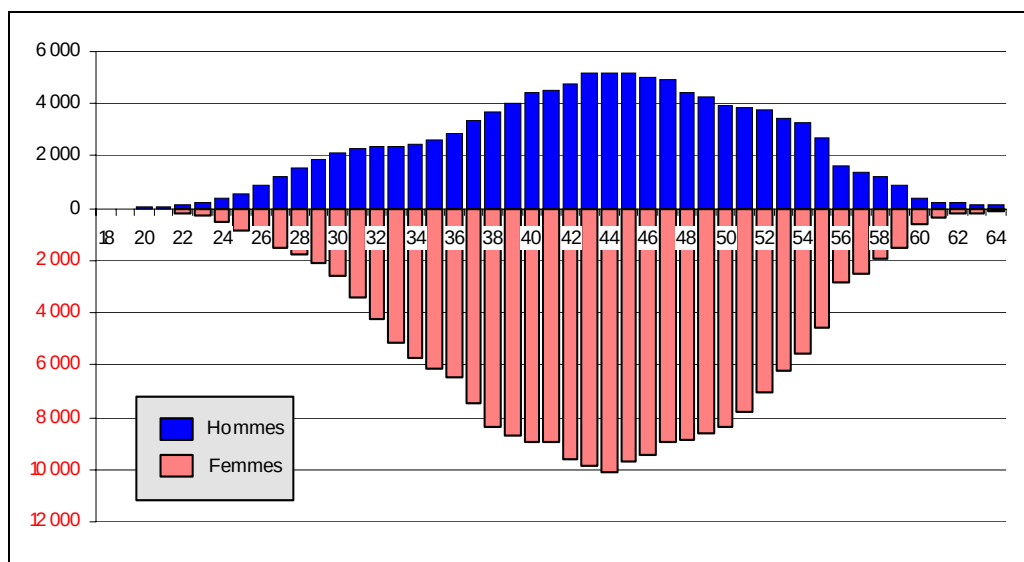
Graphique 3-11 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A hors Éducation nationale - Âge révolu au 31 décembre 2001



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

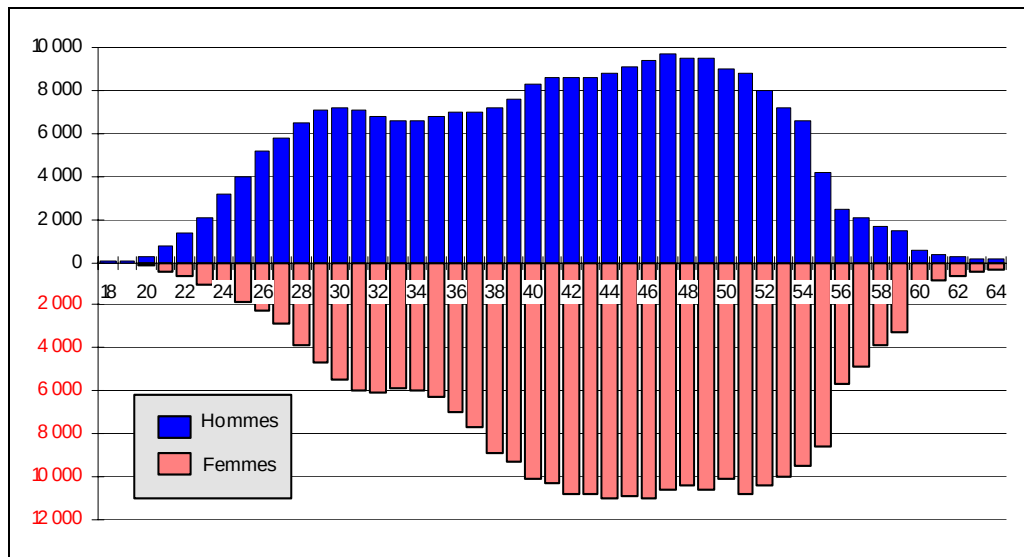
3 Effectifs réels de l'État

Graphique 3-12 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B
Âge révolu au 31 décembre 2001



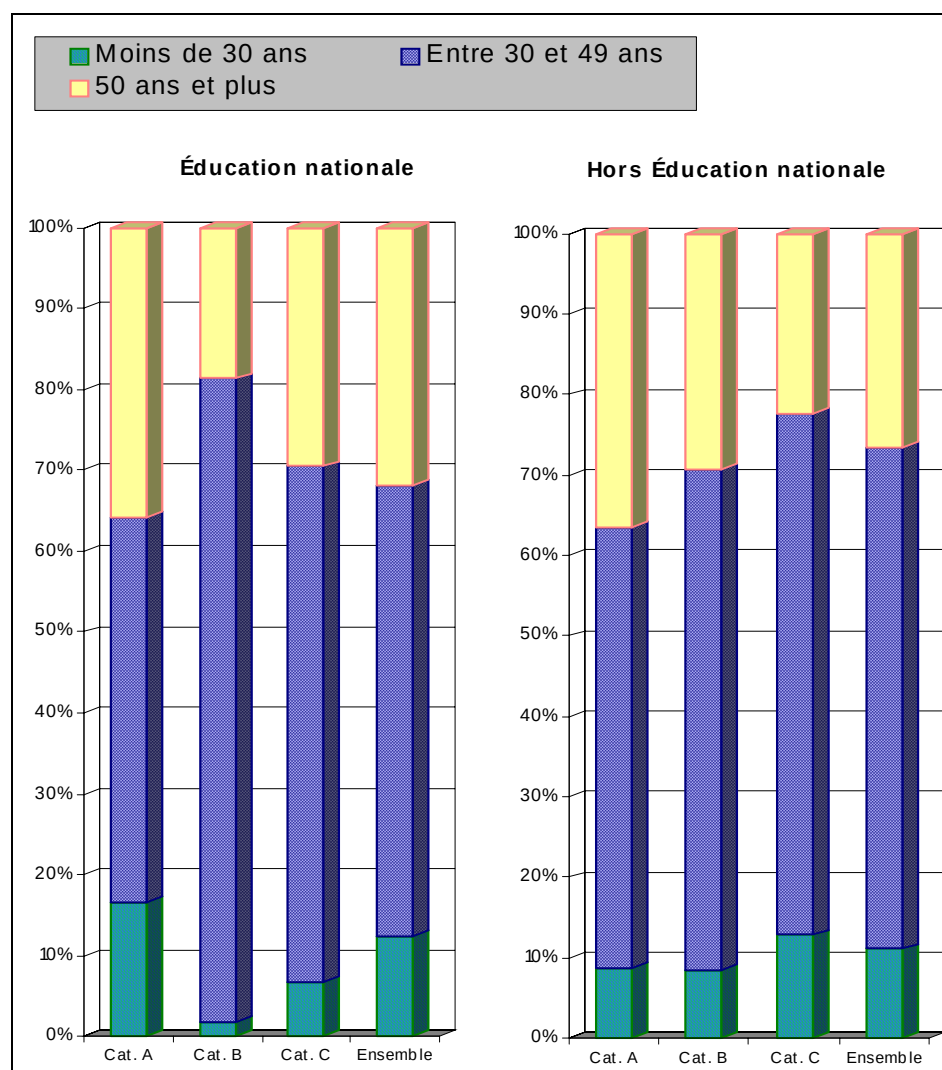
DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-13 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C
Âge révolu au 31 décembre 2001



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-14 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2001

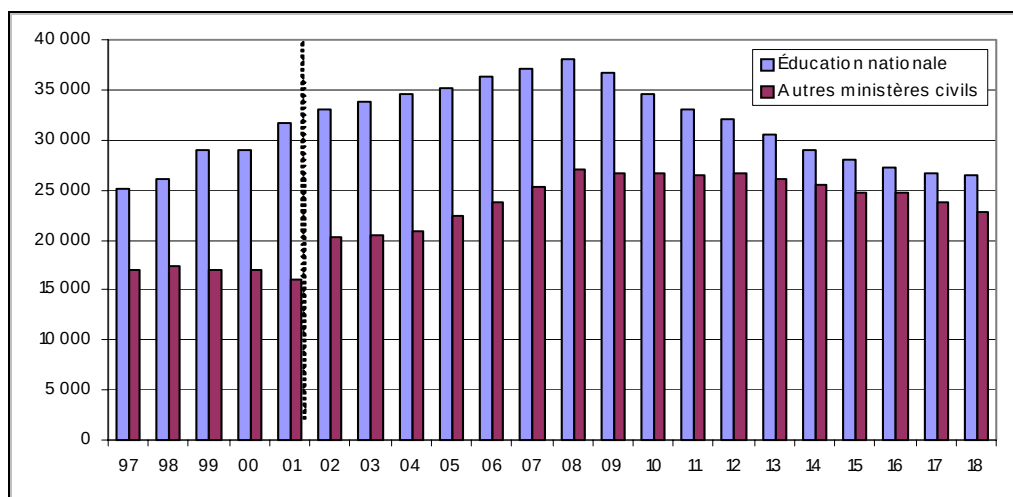


DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3 Effectifs réels de l'État

Graphique 3-15 : Les sorties de fonction de titulaires (1) dans les ministères civils à l'horizon 2018



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) De 1997 à 2001 : départs à la retraite (source : service des pensions); de 2002 à 2018 : sorties prévisibles (retraites, décès, démissions...).

Tableau 3-17 : Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2001

Régions	Part des - de 30 ans en %	Part des 50 ans et + en %	Âge moyen (en années)	Âge médian (1) (en années)
Alsace	19,2	25,6	41,3	42,0
Aquitaine	16,5	28,3	42,1	43,2
Auvergne	18,7	27,6	41,5	42,5
Basse-Normandie	16,9	25,6	41,5	42,2
Bourgogne	18,4	26,1	41,4	42,6
Bretagne	20,6	22,7	40,4	41,0
Centre	19,1	24,4	40,9	41,7
Champagne-Ardenne	24,5	21,8	39,6	39,7
Corse	16,4	25,8	41,6	41,8
Franche-Comté	19,5	25,5	41,0	41,8
Haute-Normandie	18,2	24,2	41,0	41,5
Île-de-France	22,3	24,3	40,5	40,4
Languedoc-Roussillon	18,5	27,9	41,7	42,5
Limousin	17,6	27,8	41,8	42,9
Lorraine	23,6	22,5	39,8	40,1
Midi-Pyrénées	18,0	28,3	41,8	42,8
Nord-Pas-de-Calais	19,0	25,5	41,1	41,7
Pays de la Loire	17,7	25,2	41,4	42,2
Picardie	21,3	22,7	40,3	40,5
Poitou-Charentes	20,3	27,0	41,2	42,5
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	19,9	26,1	41,1	41,5
Rhône-Alpes	18,5	26,7	41,4	42,3
DOM	12,9	29,2	43,0	43,7
TOM	15,1	22,8	41,4	40,8
Étranger	12,9	32,5	43,7	44,3
Total	19,6	25,5	41,1	41,6

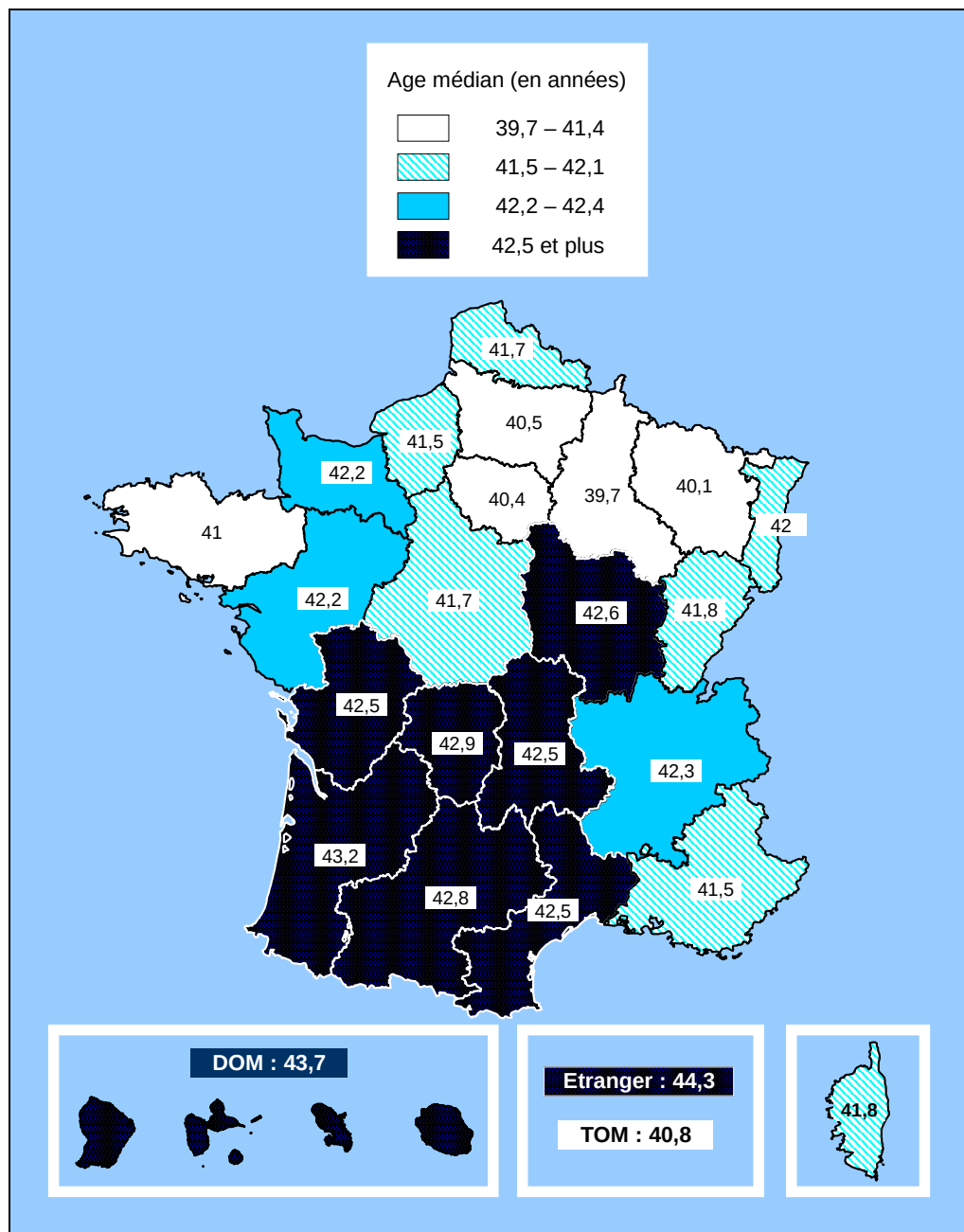
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) L'âge médian est celui qui partage la population en deux parties égales : par exemple, en Bretagne la moitié des agents a moins de 41 ans.

3 Effectifs réels de l'État

Figure 3-2 : Âge médian des agents de l'État par région au 31 décembre 2001



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

4 – Égalité professionnelle

4 Égalité professionnelle

4.1 Accès des femmes à l'encadrement supérieur

Au 31 décembre 2001, les femmes représentent 12 % des 3 800 dirigeants des administrations centrales, des services déconcentrés, des inspections générales et des juridictions de l'État et de la magistrature alors qu'elles représentent 54 % des cadres et professions intellectuelles supérieures de la fonction publique de l'État, et 38 % si l'on exclut les enseignants et les chercheurs. Les juridictions nationales et territoriales, judiciaires ou administratives, accueillent 11 % de femmes parmi les 518 dirigeants. La part des femmes dans ces hautes fonctions est stable entre 2000 et 2001. Leur accès à la haute fonction publique est traditionnellement plus important dans les ministères de l'emploi et de la solidarité, de la culture, de l'éducation et de la justice, plus faible dans les ministères de l'économie, de l'équipement ou de l'intérieur.

L'accès est plus facile en administration centrale que dans les services déconcentrés.

Pour tous les ministères, la part des femmes est supérieure dans les services centraux par rapport aux services déconcentrés. On compte une femme pour cinq dirigeants en administration centrale et une pour dix dans les services déconcentrés et les juridictions territoriales.

Ainsi, on recense 17 % de femmes parmi les directeurs nommés en conseil des ministres, 21 % parmi les chefs de service, directeurs adjoints et les sous-directeurs. En revanche, on n'en trouve que 9 % parmi les 1857 directeurs départementaux, régionaux ou d'autres divisions géographiques. Enfin, moins de 10 % des préfets, des ambassadeurs, des trésoriers payeurs généraux sont des femmes. Par ailleurs, la part des femmes parmi les dirigeants de juridictions territoriales n'est pas beaucoup plus élevée (12 %).

Les carrières en services déconcentrés exigent le plus souvent une mobilité géographique. Celle-ci reste un obstacle à la promotion des femmes qui, pour beaucoup privilégient la localisation géographique de l'emploi du conjoint à leur carrière. De ce fait, il a été plus facile de promouvoir des femmes dans les emplois centraux que dans les emplois territoriaux.

Très peu de femmes dans l'encadrement des inspections générales et des juridictions nationales.

Les femmes représentent près du quart des 767 inspecteurs en activité dans les inspections générales et des 630 magistrats des juridictions nationales. Cependant, dans les emplois supérieurs de ces institutions, la participation des femmes est très faible : 2 sur 33 dans l'encadrement des juridictions nationales, 2 sur 17 parmi les chefs de services d'inspections générales.

Les efforts dans les nominations n'accélèrent pas toujours la féminisation des emplois.

En dépit des efforts effectués lors des nominations, la féminisation des emplois reste relative. En 2001, 34 femmes ont été nommées chefs de service, directeurs adjoints ou sous-directeurs des services centraux (soit 25 % des nominations). Il s'en est suivi une augmentation de deux points de la part des femmes dans ces postes (19 à 21 %).

Cependant, l'augmentation du nombre de femmes nommées n'induit pas partout une progression du taux de féminisation. Ainsi, parmi les chefs de services déconcentrés, on a nommé 13 % de femmes en 2001, mais cet effort ne s'est pas traduit par une hausse de la proportion des femmes : les femmes nommées en ont remplacé d'autres. Par le jeu des mobilités, entrées et sorties se sont compensées et, finalement la part des femmes n'a pas évolué (9 %). Le même processus se constate dans les juridictions : on compte 15 % de femmes dans les nominations, taux supérieur à celui de la fin

2000 (12 %), mais la part des femmes a fléchi à la fin 2001 (11 %).

Définitions et méthodes

Modifications du champ de l'enquête.

L'enquête relative aux emplois de direction et aux corps supérieurs d'inspection a été remaniée en 2002 pour tenir compte des demandes du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques :

- Les dirigeants des tribunaux de grande instance et des cours d'appel ont été intégrés dans l'enquête.
- Les grands corps de l'État de l'ancienne nomenclature sont regroupés différemment : l'inspection générale des finances est classée avec les inspections générales, le Conseil d'État, la Cour des Comptes et la Cour de Cassation dans le groupe des juridictions nationales.
- Dans le chiffrage de synthèse, ne sont plus retenus que les chefs de service d'inspection générale et les dirigeants des juridictions nationales.

Ces modifications du champ de l'enquête expliquent que l'on recensait 14 % de femmes au total au 1^{er} juin 2000, et qu'on n'en trouve plus que 12 % au 31 décembre 2001.

Les résultats portent sur les effectifs dans les emplois au 31 décembre 2001 et les nominations intervenues en 2001.

Pour les juridictions nationales et les inspections générales, l'effectif retenu est celui du personnel en activité : l'ensemble des agents en poste dans la juridiction ou l'inspection visée. Ainsi un conseiller d'État, directeur d'administration centrale, n'est pas compté dans le personnel en activité du Conseil, mais parmi les directeurs.

Les catégories d'emplois.

Directeurs d'administration centrale et assimilés : directeurs, Secrétaire général du Gouvernement, délégués interministériels et emplois de même niveau.

Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs : chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, directeurs de projet, autres emplois d'administration centrale de niveau équivalent.

Chefs de services déconcentrés : chefs de services déconcentrés, hors les ambassadeurs, préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux.

Dirigeants des juridictions nationales : encadrement de la Cour de Cassation, du Conseil d'État, de la Cour des Comptes.

Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales : responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et des cours d'appel.

Présidents de TA et CAA : présidents de tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Pour plus d'informations

- « Les femmes dans l'encadrement supérieur de l'État en 2001 », Point Stat n°1-2003
- « Femmes et Hommes, Regards sur la Parité », INSEE, Édition 2003 sur insee.fr
- « Promouvoir la logique paritaire : deuxième rapport du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, Anicet Le Pors, Françoise Milewski, Documentation Française, à paraître.

4 Égalité professionnelle

Tableau 4-1: Les femmes dans les emplois de direction de services administratifs, d'inspections générales et de juridictions de l'État en 2000 et 2001

Emplois de direction et d'inspection générale	Effectif au 31.12.2000			Effectif au 31.12.2001			Nominations en 2001		
	Fem-mes	Total	% fem-mes	Fem-mes	Total	% fem-mes	Fem-mes	Total	% fem-mes
Emplois laissés à la décision du gouvernement									
Directeurs d'administration centrale et assimilés	37	182	20	32	184	17	6	34	18
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	14	167	8	18	179	10	4	24	17
Préfets	7	116	6	9	117	8	4	39	10
Recteurs	7	30	23	7	31	23	2	4	ns
Sous-total	65	495	13	66	511	13	16	101	16
Autres emplois des administrations									
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs	140	725	19	166	774	21	34	137	25
Chefs de services d'inspection générale	2	17	12	2	17	12	1	5	ns
Trésoriers payeurs généraux	6	113	5	7	110	6	2	19	11
Chefs de services déconcentrés	168	1838	9	168	1857	9	39	312	13
Sous-total	316	2693	12	343	2758	12	76	473	16
Emplois de direction de juridiction									
Dirigeants des juridictions nationales	3	35	9	2	33	6	0	7	ns
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	56	438	13	52	421	12	14	81	17
Présidents de TA et CAA	3	38	8	2	39	5	1	5	ns
Présidents de chambres régionales des comptes	3	26	12	3	25	12	0	5	ns
Sous-total	65	537	12	59	518	11	15	98	15
Total	446	3 725	12	468	3 787	12	107	672	16

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : DGAFF, enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

Tableau 4-2 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2001 ⁽¹⁾

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés (2)			Total général		
	Fem-mes	Total	% fem-mes	Fem-mes	Total	% fem-mes	Fem-mes	Total	% fem-mes
Affaires étrangères	22	130	17	12	98	12	34	228	15
Agriculture	15	60	25	9	117	8	24	177	14
Culture	10	29	34	13	120	11	23	149	15
Défense	9	54	17	1	19	5	10	73	14
Économie et industrie	29	153	19	19	359	5	48	512	9
Éducation et recherche	28	89	31	19	228	8	47	317	15
Emploi et solidarité	36	105	34	42	246	17	78	351	22
Équipement, transports	26	129	20	18	206	9	44	335	13
Intérieur, DGA et DTOM	5	64	8	0	10	0	5	74	7
Intérieur, Police	2	86	2	8	261	3	10	347	3
Justice	7	28	25	27	193	14	34	221	15
Premier ministre	9	31	29	0	0	0	9	31	29
Tous ministères	198	958	21	168	1 857	9	366	2 815	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

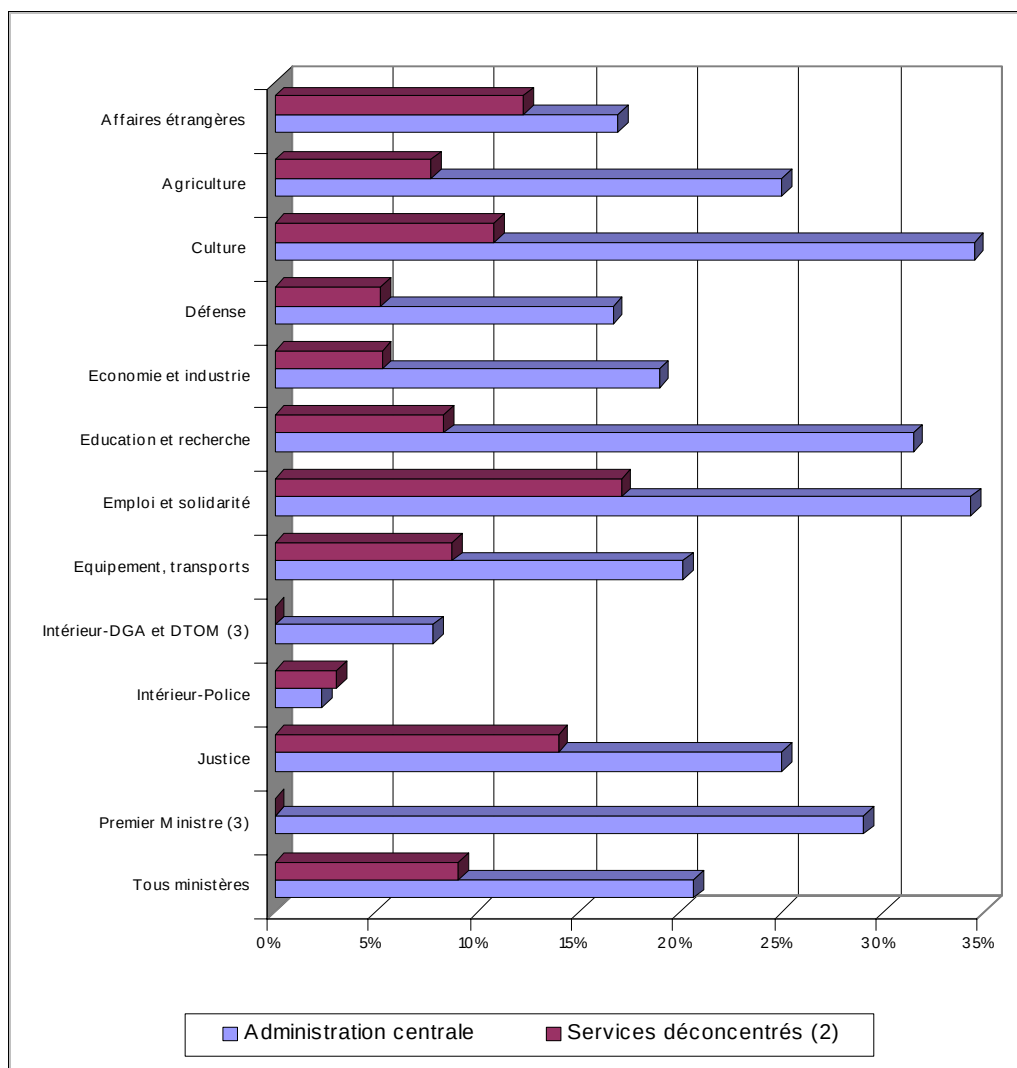
Source : enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et T.P.G.

4 Égalité professionnelle

Graphique 4-1 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2001 ⁽¹⁾



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et T.P.G.

(3) Pas de services déconcentrés.

Tableau 4-3 : Les femmes dans les emplois de direction d'administration centrale selon les ministères

Ministères	Directeur			Chef de service, directeur adjoint et sous-directeur		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	2	17	12	20	113	18
Agriculture	3	9	33	12	51	24
Culture	5	9	56	5	20	25
Défense	1	11	9	8	43	19
Économie et finances	5	25	20	24	128	19
Éducation nationale	6	16	38	22	73	30
Emploi et solidarité	4	22	18	32	83	39
Équipement	2	19	11	20	78	26
Transports	1	4	25	3	28	11
Intérieur – DGA et Outre-mer	0	20	0	5	44	11
Intérieur - Police	0	12	0	2	74	3
Justice	1	7	14	6	21	29
Premier ministre	2	13	15	7	18	39
Total	32	184	17	166	774	21

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

Tableau 4-4 : Les femmes dans les emplois de chefs de services déconcentrés selon les ministères

Ministères	Effectif au 31.12.2001			Nominations intervenues pendant l'année 2001		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	12	98	12	2	15	13
Affaires sanitaires et sociales	37	122	30	4	19	21
Agriculture	9	117	8	3	15	20
Culture	13	120	11	3	20	15
Défense (Anciens combattants)	1	19	5	0	5	ns
Économie et finances et Industrie	19	359	5	11	82	1
Éducation nationale	8	102	8	4	22	18
Équipement, transports, tourisme	18	206	9	4	29	14
Intérieur – DGA et Outre-mer	0	10	0	0	4	ns
Intérieur - Police	8	261	3	2	53	4
Jeunesse et Sports	11	126	9	3	20	15
Justice	27	193	14	3	18	17
Travail, emploi, formation	5	124	4	0	10	0
Total	168	1 857	9	39	312	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

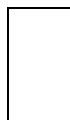


Tableau 4-5 : Les femmes dans les juridictions nationales et les inspections générales

	Personnel en activité au 31.12.2001		
	Femmes	Total	%
Juridictions nationales			
Conseil d'État	50	202	25
Cour des Comptes	36	228	16
Cour de Cassation	68	200	34
Total	154	630	24
Ministères-Inspections générales			
Affaires sociales (IGAS)	31	92	34
Agriculture (IG de l'agriculture)	6	34	18
Agriculture (Inspection de l'E.A.) (1)	19	68	28
Culture (IG des affaires culturelles)	4	14	29
Culture (IG de la C. et de l' E.A.) (2)	13	43	30
Économie et industrie (IG des finances)	6	62	10
Économie, finances et industrie (IG de l'Insee)	0	7	Ns
Économie et industrie (Industrie et commerce)	9	27	33
Économie et industrie (Poste et Télécom)	6	17	35
Éducation (IG de l'administration de l'Éducation nationale)	22	88	25
Éducation (IG de l'Éducation nationale)	30	145	21
Éducation (IG des bibliothèques)	3	8	Ns
Équipement, transports, tourisme, environnement (3)	12	90	13
Intérieur (IG de l'administration)	7	38	18
Jeunesse et sports	2	11	18
Justice (IG des services judiciaires)	10	23	43
Total	180	767	23

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

(1) Inspecteur de l'enseignement agricole.

(2) Inspecteurs généraux de la création et de l'enseignement artistique.

(3) Inspecteurs généraux de la construction, Inspecteurs généraux de l'équipement, Inspecteurs généraux des transports et des travaux publics, Inspecteurs généraux de l'aviation civile, Inspecteurs généraux du tourisme, Inspecteurs généraux de l'environnement (21 personnes ont été affectées dans l'IG de l'environnement, créée en 2000, sans création d'un corps d'inspection générale).

4 Égalité professionnelle

4.2 Organismes consultatifs et jurys de concours

Les effets de la loi du 9 mai 2001 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont perceptibles dès la première année de son application. Globalement, **l'administration a désigné un nombre de femmes nettement supérieur à celui de l'année 2000** pour la représenter au sein des organismes consultatifs.

En 2001, 38 % (30 % en 2000) des représentants de l'administration dans les commissions administratives paritaires (CAP) sont des femmes, 30 % de ceux des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) (27 % en 2000) et 26 % de ceux des comités techniques paritaires (CTP) (contre 22 %).

La loi n'oblige pas les organisations syndicales à l'astreinte définie par le décret d'application qui fixe à au moins un tiers la représentation de chaque sexe. **Cependant, la part des femmes chez les représentants du personnel augmente également au sein des différentes instances paritaires. Elles sont plus de 40 % de la parité syndicale à avoir siégé en CAP, CTP et CHS.**

En 2000, un tiers des membres des jurys de concours étaient des femmes, l'enquête de 2001 devrait confirmer la tendance à une plus importante féminisation de ces instances.

Définitions et méthodes

Les enquêtes pour mesurer la féminisation

La loi du 9 mai 2001 vise à assurer une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle recommande une analyse du mode de recrutement des fonctionnaires et des organismes de concertation, reposant sur des éléments chiffrés.

La DGAFP a reconduit, pour la deuxième année consécutive, les deux enquêtes, pour mesurer la féminisation :

- l'enquête sur les instances paritaires a porté sur celles qui ont siégé au cours de l'année 2001. Pour les CAP, elle s'est limitée aux corps comportant au moins 500 personnes et aux corps à statut commun interministériel (administrateurs civils, attachés, secrétaires administratifs, adjoints et agents administratifs). Le taux de représentativité de l'enquête pour les CAP est de 82 % de l'ensemble des titulaires de la fonction publique de l'État.

- l'enquête sur les jurys de concours a porté sur les 200 concours et examens professionnels offrant plus de 50 postes (parmi les 800 concours existants) et ayant eu lieu au cours de l'année 2000. 370 jurys ont été étudiés dont près de 300 à l'Éducation Nationale. En effet, l'organisation des concours déconcentrés a nécessité plusieurs jurys pour un même concours.

Pour plus d'informations

- « Jurys de concours et organismes consultatifs : état des lieux de la féminisation », Josette Wertheim : Point Stat n°02.01, DGAFP, mars 2002
- « 8^{ème} rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes », Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Direction générale des collectivités locales, 15 février 2002

Tableau 4-6 : Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs (en %)

	Désignées par l'administration		Représentantes syndicales	
	2000	2001	2000	2001
Commissions administratives paritaires (CAP)	29,6	38,4	41,6	45,6
Comités techniques paritaires (CTP)	22,1	26,1	31,2	40,9
Comités hygiène et sécurité (CHS)	26,9	30,6	45,5	41,0
Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) en assemblée plénière	36,7	36,7	23,3	26,7

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel, année 2000-2001.

Tableau 4-7 : Représentation des femmes dans les CAP par type de fonction en 2001 (en %)

Catégorie socio-professionnelle	Catégorie hiérarchique	Proportion de femmes par type de fonction (1)	Femmes représentantes de l'administration ayant voix délibérative	Femmes représentantes du personnel ayant voix délibérative
Administrateur	A	37,1	32,3	29,4
Attaché	A	54,5	35,8	43,2
Enseignant	A	54,4	33,3	25,0
Ingénieur	A	33,4	21,5	32,3
Enseignant	B	77,0	40,0	50,0
Ingénieur	B	28,6	50,0	0,0
Secrétaire administratif	B	74,4	43,6	57,5
Technicien	B	33,6	32,6	34,1
B police et administration pénitentiaire	B	14,1	14,3	7,1
Adjoint administratif	C	77,5	44,5	60,6
Ouvrier	C	24,9	44,9	10,0
C police et administration pénitentiaire	C	10,2	33,3	0,0
Total		59,8	38,4	45,1
Total hors Éducation nationale		49,4	34,7	41,3

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel.

(1) Pour les CAP retenues dans l'enquête.

Tableau 4-8 : Place des femmes dans les jurys de concours par type de fonction des postes offerts en 2000

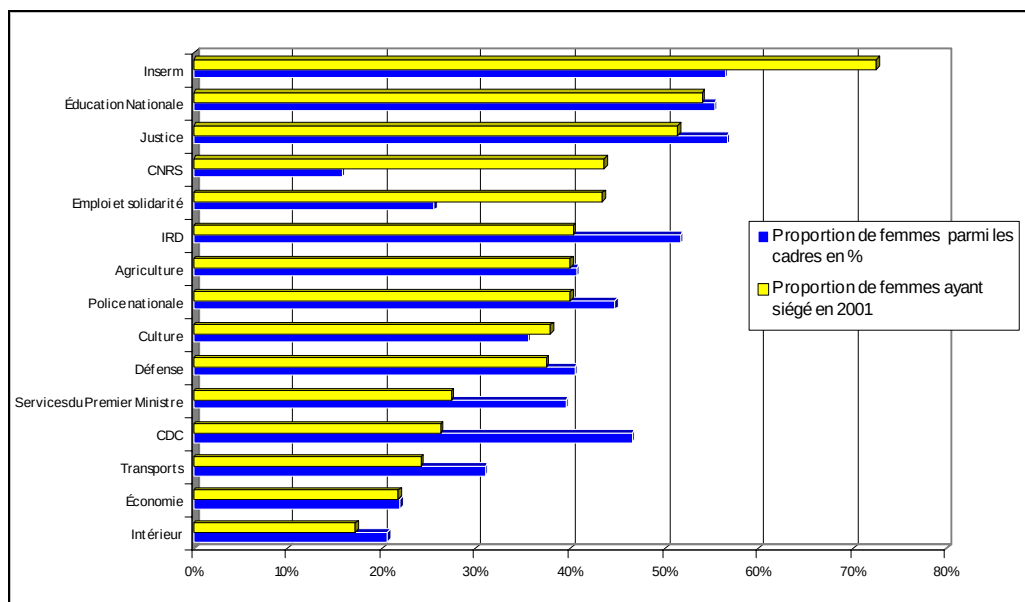
	Nombre de jurys de concours	Proportion de femmes jurées (en %)	Proportion de femmes parmi les présidents (en %)
Administrateur	4	41,3	0
Attaché	11	29,6	11,1
Ingénieur	19	25,7	15,3
Enseignant	16	32,9	15
Secrétaire administratif	94	56,5	37,9
Technicien	17	29,6	17,1
B et C police et administration pénitentiaire	6	31,0	0
Adjoint administratif	81	41,4	22,6
Ouvrier	124	26,3	25,8
Total	372	33,3	20,8

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel, année 2000.

4 Égalité professionnelle

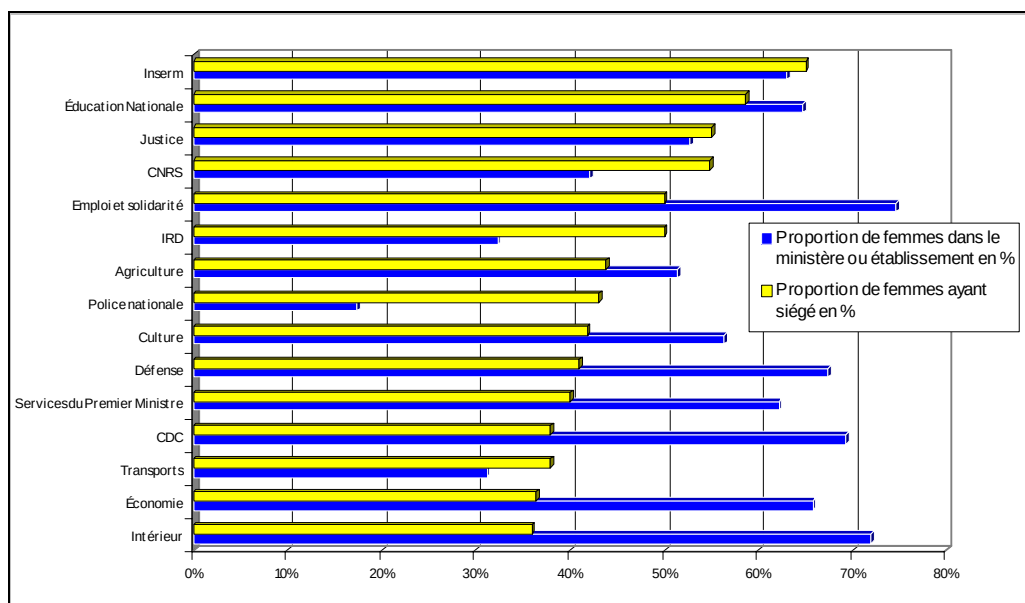
Graphique 4-2 : Représentation des femmes dans les CAP : l'administration



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel.

Graphique 4-3 : Représentation des femmes dans les CAP : les représentants du personnel



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel.

5 - Rémunérations

5 Rémunérations

En 2002 les salaires, en moyenne ont progressé sous l'effet des mesures de revalorisation générales de la valeur du point (+0,6 %) auxquelles s'ajoute l'effet report sur 2002 des mesures intervenues en 2001 (+0,7 %). Au-delà de ces mesures générales, il faut ajouter l'effet report de l'attribution de points d'indice pour les bas salaires et la poursuite des plans catégoriels (+0,7 %), soit au total 2 %.

Les effets de carrière, promotion et avancement des agents (2 %) sont équilibrés par l'effet des recrutements et des départs.

Dans la fonction publique de l'État, le salaire moyen net mensuel y compris les primes s'élève, selon les exploitations des fichiers de paye réalisées par l'Insee, à 1 983 € en 2001. Ceci correspond à un traitement indiciaire brut de 1 985 €. Les compléments de rémunération (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités diverses) représentent un montant de 373 € par mois, soit 15 % du salaire brut. Les prélèvements pour charges sociales s'élèvent à 16 % du salaire brut.

Définitions et méthodes

1. Les trois sources de progression des rémunérations :

- **les mesures générales** : elles concernent la **totalité des agents** et n'influent que sur le **traitement de base indiciaire**.

ex : revalorisation du point fonction publique ou attribution de points d'indice majoré

- **les mesures catégorielles** : elles concernent **certaines catégories d'agents**.

ex : création ou amélioration indemnitaire, réforme statutaire (protocole Durafour du 9 février 1990 ou plan de revalorisation de la fonction enseignante adopté en 1989).

- **les mesures individuelles** : il s'agit des améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière. Ce phénomène est connu sous le nom de **glissement-vieillesse-technicité (GVT) positif ou effet de carrière**. Il retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.

2. Les deux indicateurs de progression des rémunérations des fonctionnaires

- la **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** permet de mesurer l'évolution moyenne du pouvoir d'achat de la rémunération des agents présents d'une année sur l'autre. Cet indicateur ne traduit pas l'évolution de la dépense budgétaire mais permet d'approcher l'impact moyen des politiques de rémunération (mesures générales et individuelles) sur le salaire des agents en place ;

- le **salaire moyen par tête (SMPT)** est un indicateur budgétaire qui permet d'analyser l'évolution de la dépense publique en tenant compte du fait que des agents bien rémunérés partent à la retraite et sont remplacés, en tout ou partie, par des agents en général moins bien rémunérés. L'impact sur la masse salariale de ces mouvements d'entrées et sorties à effectifs constants **est appelé effet de noria ou GVT négatif**.

Le calcul du SMPT prend en compte l'**effet de structure** ou **GVT solde**, résultant de la différence entre l'effet de carrière ou GVT positif et l'effet de noria ou GVT négatif.

3. Les deux approches de l'évolution des rémunérations : glissement et moyenne

Pour plus d'informations

- le calcul **en glissement** : l'évolution en **glissement ou en niveau** de la rémunération correspond à sa variation de date à date.
- le calcul **en moyenne** : l'évolution en **moyenne ou en masse** sur une année correspond à l'écart entre la rémunération totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année et la rémunération totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année précédente. Le calcul en moyenne tient compte de l'**effet report**, c'est-à-dire de la partie de l'augmentation de la masse salariale qui résulte des revalorisations accordées dans le courant de l'année n-1 et qui produisent une partie de leurs effets budgétaires sur l'année n ;

- « L'évolution des salaires jusqu'en 2000 », SYNTHESES n° 68, statistique publique, février 2003
- « Les salaires des agents de l'État en 2001 », Marielle DHUNE et Dominique QUARRÉ, INSEE-PREMIERE, à paraître 2003

4. Les composantes de la rémunération des fonctionnaires

- le **traitement annuel brut** d'un fonctionnaire est régi par le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985. Il est obtenu en multipliant l'**indice majoré** correspondant à l'échelon du grade qu'il détient par le centième de la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré (5 249,33 € au 1^{er} décembre 2002).

- l'**indemnité de résidence** : 3 %, 1 % ou 0 % du traitement selon la zone,

- le **supplément familial de traitement** composé d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement. Depuis décembre 2002, son montant mensuel est de 2,29 € pour un enfant, compris entre 69,46 € et 104,63 € pour deux enfants, 172,02 € et 265,81 € pour trois enfants, 122,15 € et 192,49 € par enfant supplémentaire,

- la **bonification indiciaire** : attribution de points d'indices supplémentaires attachée à certains emplois,

- diverses primes et indemnités.

5 Rémunérations

Tableau 5-1 : Évolution comparée des prix et des rémunérations publiques depuis 1998

Année	En glissement (en %)		En moyenne (en %)							
	Prix	Mesures générales valeur du point et points uniformes	Mesures générales							
			Prix	Effet report des mesures de l'année précédente	Mesures de l'année	Mesures catégorielles	Effet de structure (GVT solde)	SMPT (a)	Effet de carrière (GVT positif)	RMPP (b)
1998	0,3	1,3	0,6	0,5	0,7	0,9	0,5	2,5	2,0	4,0
1999	1,2	1,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	2,3	2,0	3,8
2000	1,6	0,5	1,6	1,1	0,0	0,8	0	1,9	2,0	3,9
2001	1,3	1,2	1,6	0,5	0,5	0,7	0	1,6	2,0	3,6
2002	2,1	1,3	1,8	0,7	0,6	0,7	0	2,0	2,0	4,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : DGAFP - Budget.

(a) SMPT = salaire moyen par tête = Mesures générales + mesures catégorielles + GVT solde (effet de carrière, dit GVT positif + effet de flux des effectifs, dit GVT négatif). La progression du SMPT mesure l'évolution de la masse salariale à effectif constant.

(b) RMPP = rémunération brute moyenne des personnes en place = Mesures générales + mesures catégorielles + GVT positif. La progression de la RMPP mesure l'évolution de la fiche de paie moyenne des agents en place, deux années de suite.

Tableau 5-2 : Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1990

Années	Date	Ampleur	Valeur de l'indice 100	Points uniformes	Observations
1993	1 ^{er} février	1,7%	30 711 F	4 681,86 €	(1)
1994	1 ^{er} janvier (3)	0,7%	30 926 F	4 714,64 €	<i>Années couvertes par l'accord salarial du 9 novembre 1993</i>
et	1 ^{er} août (3)	0,5%	31 080 F	4 738,12 €	
	1 ^{er} décembre (3)	1,1%	31 422 F	4 790,25 €	
1995	1 ^{er} mars	1,2%	31 799 F	4 847,73 €	
	1 ^{er} novembre	1,4%	32 244 F	4 915,57 €	
1996		0,0%	32 244 F	4 915,57 €	
1997	1 ^{er} mars	0,5%	32 405 F	4 940,11 €	
	1 ^{er} octobre	0,5%	32 567 F	4 964,81 €	
1998	1 ^{er} avril	0,8%	32 828 F	5 004,60 €	<i>Années couvertes par l'accord salarial du 10 février 1998</i> Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 316 et 1 point jusqu'à l'IM 412
	1 ^{er} juillet				
et	1 ^{er} novembre	0,5%	32 990 F	5 029,29 €	1 à 2
1999	1 ^{er} avril	0,5%	33 155 F	5 054,45 €	1 Attribution d'un point uniforme
	1 ^{er} juillet				1 à 2 Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 294 et 1 point jusqu'à l'IM 374 (4)
	1 ^{er} décembre	0,8%	33 419 F	5 094,69 €	1 Attribution d'un point uniforme
2000	1 ^{er} décembre	0,5%	33 586 F	5 120,15 €	
2001	1 ^{er} mai	0,5%	33 754 F	5 145,76 €	1 à 5 Attribution de 5 points jusqu'à l'IM 254, 4 points jusqu'à l'IM 263, 3 points jusqu'à l'IM 275, 2 points jusqu'à l'IM 321, 1 point jusqu'à l'IM 350.
	1 ^{er} juillet				1 à 3 Attribution de 3 points jusqu'à l'IM 259, 2 points jusqu'à l'IM 261, 1 point jusqu'à l'IM 263
	1 ^{er} novembre	0,7%	33 990 F	5 181,74 €	
2002	1 ^{er} mars	0,6%		5 212,84 €	
	1 ^{er} décembre	0,7%		5 249,33 €	

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : DGAFF - Budget.

Hors La Poste et France Télécom.

(1) L'année 1993 est à la fois prise en compte :

- par l'accord salarial 1991-1992 (mesure de 1,7 % au 1. 2. 93)

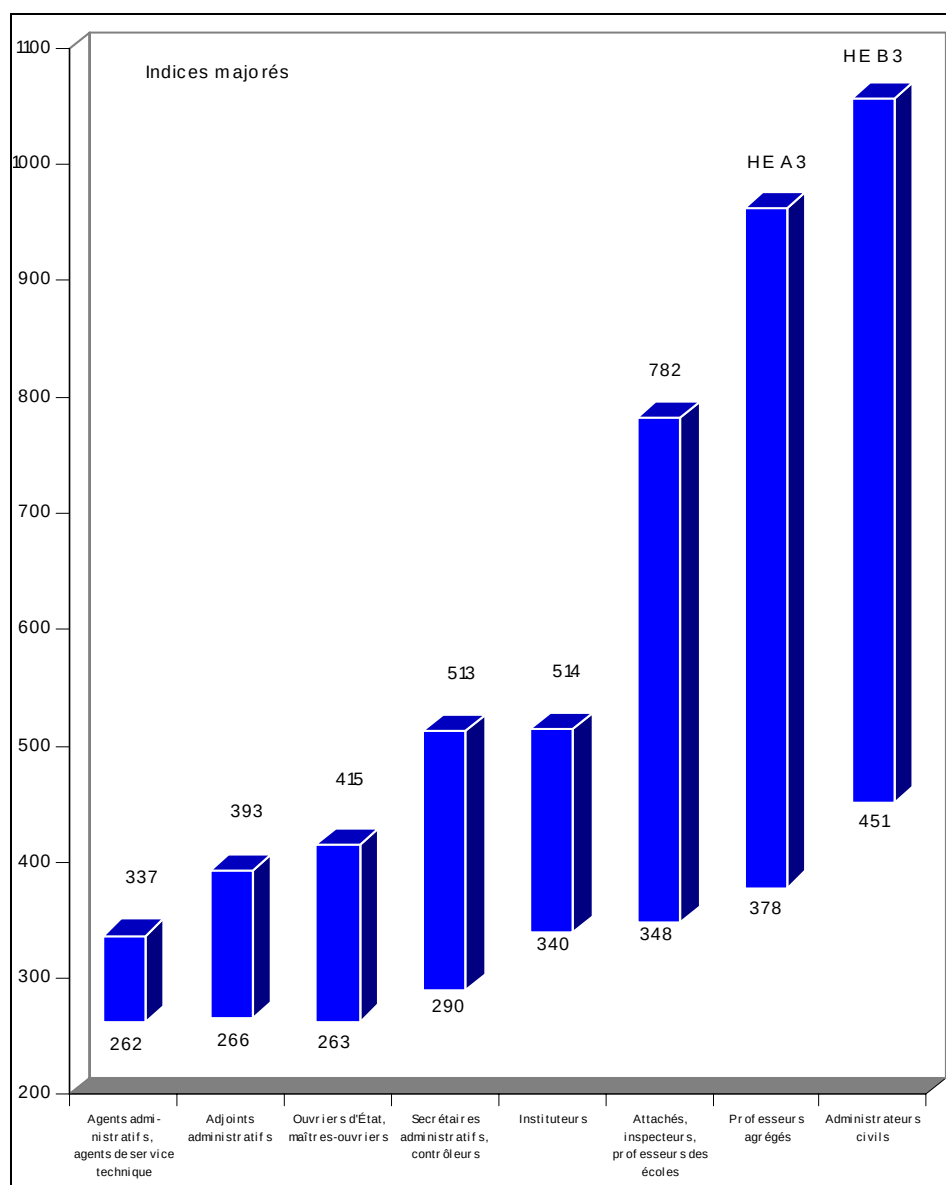
- par l'accord salarial 1994-1995, qui prévoit un rattrapage de 1 % au titre de 1993 dont la charge est étalée sur 1994 et 1995.

(2) Sauf pour les indices majorés ≤ 275 : + 1 % au 1^{er} janvier 1994 (31 018 F), + 0,5 % au 1^{er} août 1994 (31 173 F), + 0,8 % au 1^{er} décembre 1994 (31 422 F).

(3) Valeur de l'indice à la signature de l'accord.

5 Rémunérations

Graphique 5-1 : Échelonnement des indices caractéristiques de la fonction publique au 1er décembre 2002



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : DGAFP - Insee.

Tableau 5-3 : Traitements caractéristiques de la fonction publique au 1^{er} décembre 2002

Niveaux de traitement	Indice majoré	Traitement mensuel brut en euros	Traitement mensuel net (1) en euros
Niveaux indiciaires caractéristiques			
Minimum de pension	216	944,87	881,56
Minimum de traitement	261	1141,72	965,32
Sommet de grille	820	3587,04	2999,79
Début hors échelle (HE A1)	HE A1	3849,50	3219,28
Sommet hors échelle (HE G)	HE G	6561,66	5487,42
Niveaux de début et de fin de carrière pour des corps caractéristiques			
Agents administratifs, agents de service technique :			
- début de carrière (E2)	262	1146,10	969,03
- fin de carrière (E3)	337	1474,18	1232,83
Adjoints administratifs :			
- début de carrière (E4)	266	1163,60	983,82
- fin de carrière (NEI)	393	1719,15	1437,70
Ouvriers d'État, maîtres-ouvriers :			
- début de carrière (E3)	263	1150,47	972,72
- fin de carrière (MOP)	415	1815,39	1518,18
Secrétaires administratifs, contrôleurs :			
- début de carrière	290	1268,58	1072,58
- fin de carrière	513	2244,08	1876,69
Instituteurs (2)			
- début de carrière	340	1487,31	1243,82
- fin de carrière	514	2248,46	1880,35
Attachés, inspecteurs, professeurs des écoles :			
- début de carrière	348	1522,30	1273,08
- fin de carrière	782	3420,81	2860,77
Professeurs agrégés :			
- début de carrière	378	1653,53	1382,82
- fin de carrière	HE A3	4208,21	3519,26
Administrateurs civils :			
- début de carrière	451	1972,87	1649,88
- fin de carrière (hors classe, HE A3)	HE B3	4623,78	3866,80

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : DGAFF - Insee.

(1) Le traitement mensuel brut est soumis à retenue pour pension (7,85 %) mais plus à cotisation maladie depuis le 1^{er} janvier 1998. La CSG (7,5 %) et la CRDS (0,5 %) sont déduites selon leurs taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998. La contribution de solidarité (1 %) n'est déduite que pour les indices dont le salaire mensuel net afférent est supérieur au seuil d'assujettissement prévu pour cette cotisation (IB 296, IM 288). En conséquence, actuellement, les indices inférieurs à l'IM 313 en zone d'IR 0 % ne sont pas assujettis à la CS.

(2) Il n'y a plus de recrutement dans ce corps.

5 Rémunérations

Tableau 5-4 : Valeur du traitement annuel brut afférent à l'indice 100

(en euros)

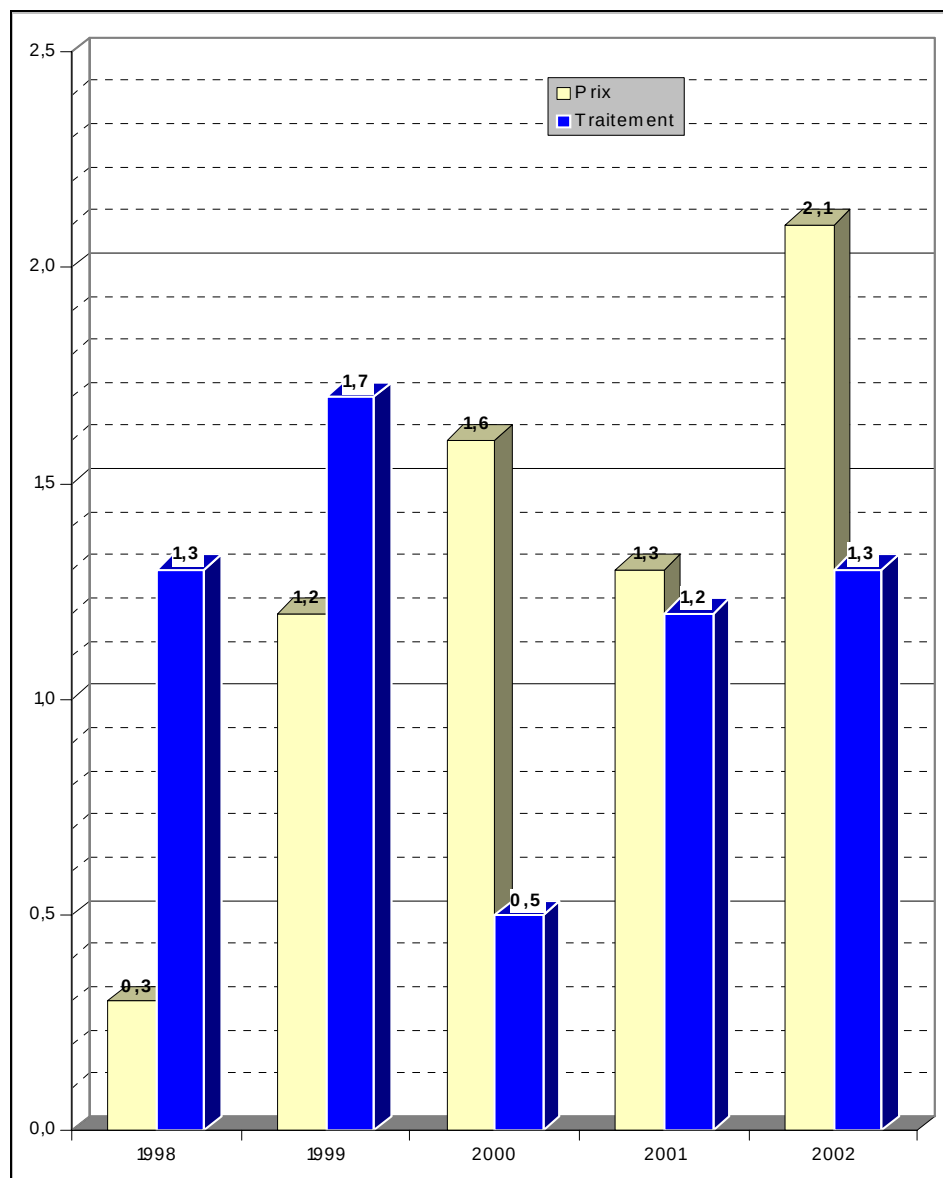
Années	Valeur prévue en loi de finances initiale (1)	Valeur réelle moyenne (2)
1991	4 451,51	4 433,48
1992	4 504,87	4 551,24
1993	4 675,61	4 675,24
1994	4 725,92	4 728,77
1995	4 849,40	4 849,45
1996	4 915,57	4 915,57
1997	4 915,57	4 942,19
1998	4 964,81	4 998,77
1999	5 051,55	5 051,51
2000	5 094,69	5 096,82
2001	5 094,69	5 143,22
2002	5 212,84	5 210,70

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Sources : (1) Lois de finances initiales.

(2) DGAFP. Cette valeur correspond à la valeur moyenne pondérée de l'année.

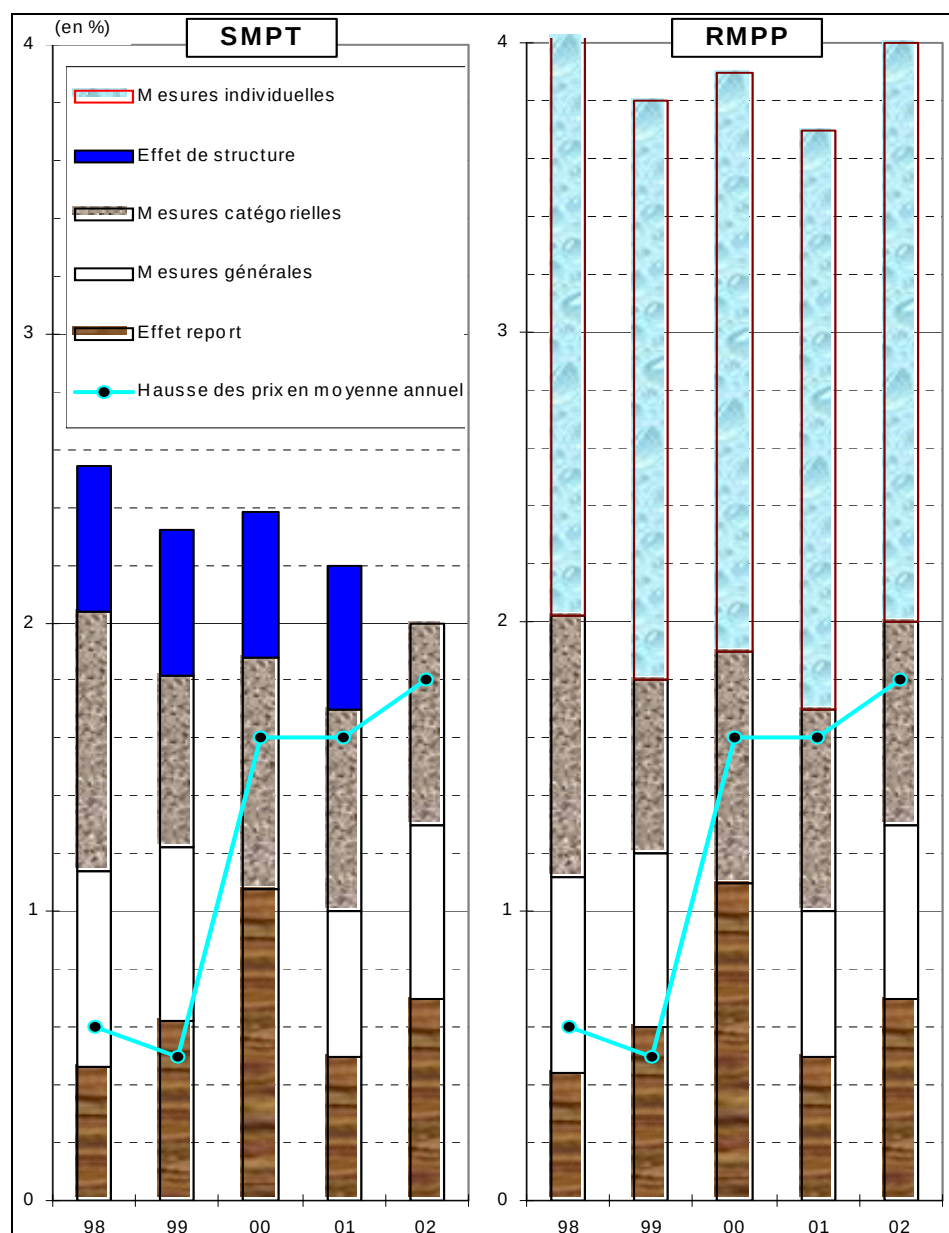
Graphique 5-2 : Évolution comparée des prix et des traitements de la Fonction Publique depuis 1998 - en glissement.



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
 Source : DGAFF - Budget.

5 Rémunérations

Graphique 5-3 : Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) de la fonction publique de l'État depuis 1998



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : DGAFF - Budget.

Tableau 5-5 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2001

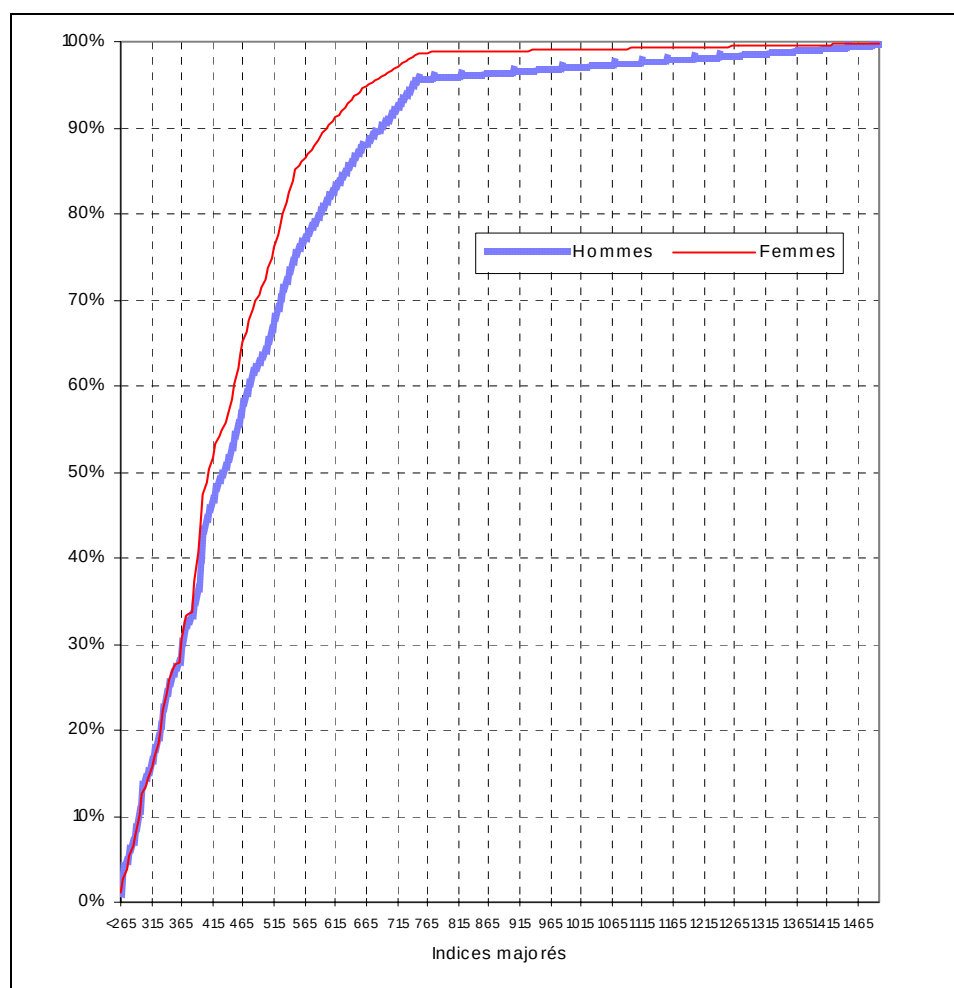
Indices majorés	Effectifs			% simples			% cumulés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<265	7 188	10 384	17 572	0,98	1,06	1,02	0,98	1,06	1,02
265-269	23 122	15 759	38 881	3,15	1,61	2,27	4,13	2,66	3,29
270-274	5 072	12 322	17 394	0,69	1,25	1,01	4,82	3,92	4,30
275-279	8 523	15 545	24 068	1,16	1,58	1,40	5,98	5,50	5,71
280-284	6 402	9 328	15 730	0,87	0,95	0,92	6,86	6,45	6,62
285-289	12 790	13 793	26 583	1,74	1,40	1,55	8,60	7,86	8,17
290-299	13 983	22 806	36 789	1,91	2,32	2,14	10,51	10,18	10,32
300-309	22 269	23 995	46 264	3,04	2,44	2,70	13,54	12,62	13,02
310-319	11 809	18 324	30 133	1,61	1,87	1,76	15,15	14,49	14,77
320-329	19 547	23 902	43 449	2,66	2,43	2,53	17,81	16,92	17,30
330-339	20 130	31 134	51 264	2,74	3,17	2,99	20,56	20,09	20,29
340-349	27 610	41 836	69 446	3,76	4,26	4,05	24,32	24,35	24,34
350-359	15 386	27 752	43 138	2,10	2,83	2,51	26,42	27,18	26,85
360-369	11 310	7 369	18 679	1,54	0,75	1,09	27,96	27,93	27,94
370-379	30 004	52 430	82 434	4,09	5,34	4,81	32,05	33,27	32,75
380-389	8 806	4 372	13 178	1,20	0,45	0,77	33,25	33,72	33,52
390-399	23 803	69 288	93 091	3,24	7,06	5,43	36,49	40,77	38,94
400-419	49 132	65 113	114 245	6,70	6,63	6,66	43,19	47,41	45,60
420-439	35 256	57 511	92 767	4,81	5,86	5,41	48,00	53,26	51,01
440-459	25 833	32 044	57 877	3,52	3,26	3,37	51,52	56,53	54,38
460-479	37 937	72 085	110 022	5,17	7,34	6,41	56,69	63,87	60,80
480-499	35 260	49 696	84 956	4,81	5,06	4,95	61,49	68,93	65,75
500-519	18 443	33 940	52 383	2,51	3,46	3,05	64,01	72,39	68,80
520-549	37 184	49 648	86 832	5,07	5,06	5,06	69,07	77,44	73,86
550-599	46 183	75 001	121 184	6,29	7,64	7,06	75,37	85,08	80,93
600-649	43 868	47 332	91 200	5,98	4,82	5,32	81,35	89,90	86,24
650-699	41 464	40 493	81 957	5,65	4,12	4,78	87,00	94,03	91,02
700-749	28 536	23 158	51 694	3,89	2,36	3,01	90,89	96,38	94,03
750-820	35 379	23 163	58 542	4,82	2,36	3,41	95,71	98,74	97,45
Hors échelle	29 407	10 026	39 433	4,01	1,02	2,30	99,72	99,77	99,75
Indéterminé	2 066	2 306	4 372	0,28	0,23	0,25	100,00	100,00	100,00
Total	733 702	981 855	1 715 557	100,00	100,00	100,00			

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : exploitation des fichiers de paie Insee – (résultats provisoires).

5 Rémunérations

Graphique 5-4 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2001



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail
Source : exploitation des fichiers de paie Insee – (résultats provisoires).

Tableau 5-6 : Distribution des salaires annuels nets de prélèvements des titulaires civils de l'État en 2001

	Salaires nets de prélèvements en euros courants		2000/2001 (en euros courants)
	2000	2001	(1)
5e centile	13 584	13 860	2,0
1er décile = D1	14 964	15 300	2,2
2e décile	17 196	17 520	1,9
3e décile	18 900	19 236	1,8
4e décile	20 508	20 832	1,6
5e décile ou médiane	22 176	22 548	1,7
6e décile	24 132	24 516	1,6
7e décile	26 496	26 928	1,6
8e décile	29 844	30 312	1,6
9e décile = D9	35 964	36 552	1,6
95e centile	42 324	42 936	1,4
D9/D1	2,40	2,39	

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : *fichiers de paie des agents de l'Etat de 2000 définitif et 2001 provisoire, Insee.*

(1) Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

Lecture : en 2001, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 15 300 €. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 22 548 €.

5 Rémunérations

Tableau 5-7 : Les salaires annuels nets de prélèvements des agents titulaires des services civils de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut

	Salaires nets en euros courants		Évolution 2001/2000
	2000	2001	
Ensemble	23 342	23 800	2,0
dont: tous enseignants	24 975	25 336	1,4
Cadres	28 857	29 124	0,9
Administratifs et techniques	38 104	39 538	3,8
Enseignants (1)	27 373	27 514	0,5
Professions intermédiaires	20 094	20 364	1,3
dont - Enseignement (2)	18 677	18 656	-0,1
- Administration	22 437	22 967	2,4
- Police et prisons	27 304	27 823	1,9
- Techniques	21 014	21 191	0,8
Employés et ouvriers	17 075	17 463	2,3
dont: - Employés administratifs	17 177	17 613	2,5
- Police et prisons	21 212	21 551	1,6
- Ouvriers, agents de service	14 570	14 905	2,3
Titulaires	24 312	24 768	1,9
Catégorie A	29 580	29 879	1,0
Catégorie B	21 720	22 156	2,0
Catégorie C	17 555	17 924	2,1

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source : fichiers de paie des agents de l'Etat de 2000 définitif et 2001 provisoire, Insee.

(1) Par exemple : professeurs agrégés et certifiés.

(2) Par exemple : instituteurs et PEGC.

Tableau 5-8 : Rémunération nette annuelle moyenne en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2001 (agents titulaires des ministères civils employés à temps complet en métropole)

Catégories socioprofessionnelles	Traitement brut de base (1)	Primes		Rémunération nette globale (4)
		Montant (2)	Taux (3)	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29 743	4 863	16	29 802
Cadres	32 049	14 345	45	40 435
Personnel de direction	53 184	26 462	50	69 764
dont : directeurs hors échelle	55 768	27 282	49	72 684
Magistrats	38 474	15 486	40	47 243
Administrateurs et assimilés	38 610	19 799	51	51 138
dont : administrateurs hors-classe	43 144	21 610	50	56 403
Attachés et inspecteurs principaux	34 547	17 265	50	45 123
Attachés et inspecteurs	27 142	9 727	36	31 906
Ingénieurs des grands corps techniques	37 815	20 765	55	51 422
dont : ingénieurs en chef	43 605	25 590	59	60 652
Ingénieurs des travaux	27 496	14 066	51	36 417
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	29 379	3 366	11	28 123
Professeurs d'université et assimilés	51 005	4 824	9	47 981
Maîtres de conférences et maîtres assistants	33 408	3 956	12	32 302
Assistants non agrégés	29 590	4 170	14	29 083
Professeurs agrégés	35 194	6 885	20	36 465
Professeurs certifiés et assimilés	27 063	2 751	10	25 549
Professions intermédiaires	21 970	4 005	18	22 371
Professeurs de collège titulaires	25 632	3 278	13	24 860
Instituteurs et assimilés	23 277	2 397	10	22 054
Secrétaires administratifs et contrôleurs	20 110	5 377	27	22 029
Professions intermédiaires de la police et des prisons (5)	24 304	8 469	35	27 854
Techniciens	21 546	6 215	29	24 076
Agents techniques	17 583	2 820	16	17 685
Maîtrise ouvrière	17 901	2 514	14	17 694
Employés et ouvriers	16 895	3 796	22	17 872
Personnels de la police et des prisons (6)	18 629	6 450	35	21 425
Employés à partir de l'échelle 4 de catégorie C	17 269	3 917	23	18 334
Autres employés de catégorie C	15 026	2 175	14	15 028
Personnels de service de catégorie C	14 794	1 193	8	13 987
Ouvriers qualifiés de catégorie C échelle 3-4	15 784	1 800	11	15 317
Ouvriers non qualifiés de catégorie C échelle 2	14 368	1 406	10	13 962
Ensemble	24 626	4 395	18	25 006

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

(1) Traitement indiciaire brut de base.

(2) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes et indemnités diverses et les rémunérations d'activité accessoires.

(3) Le taux de primes est égal au quotient des primes par le traitement brut.

(4) Rémunération nette totale, soit le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.

(5) Inspecteurs de police, secrétaires administratifs des prisons...

(6) Gardiens de la paix, surveillants...

6 – Temps de travail

6 Temps de travail

Fin 2001, 285 000 agents civils de l'État travaillent à temps partiel. 167 800 sont des fonctionnaires qui ont demandé une réduction de leur temps de travail et 91 000 des non-titulaires employés à temps incomplet, parfois sans l'avoir choisi. Enfin 26 000 bénéficient d'une cessation progressive d'activité (CPA).

Après une progression régulière depuis 1990, le recours au temps partiel se stabilise. Un fonctionnaire de l'État sur 10 a choisi le temps partiel. Celui-ci concerne essentiellement les femmes (15,8 % contre 1,7 % des hommes). Au ministère de l'économie et à celui de l'emploi et de la solidarité, le temps partiel est plus répandu qu'ailleurs : il concerne une femme sur trois.

Le travail à temps partiel offre aujourd'hui une large palette de possibilités d'organisation d'un temps de travail réduit. Cependant, la modalité qui connaît le plus de succès reste le 80 %, choisi par plus de la moitié des femmes et des hommes à temps partiel. Le travail à mi-temps est surtout choisi par les enseignantes qui utilisent peu les autres modalités proposées.

Le recours à la CPA progresse fortement depuis 2000. Les premières générations du baby-boom, nés en 1946, ont atteint 55 ans et utilisent la possibilité qui leur est offerte de travailler à mi-temps. La CPA constitue une transition vers la retraite, à la fois en termes de durée du travail et de revenus.

Définitions et méthodes

Le cadre juridique de l'activité à temps partiel

1. La loi du 19 juin 1970 introduit dans la fonction publique de l'État la possibilité pour les fonctionnaires titulaires de travailler à mi-temps, sur leur demande pour des raisons d'ordre familial ou médical et sous réserve des nécessités du service.

2. La loi du 23 décembre 1980 assouplit les conditions d'accès au travail à mi-temps : des formules de travail beaucoup plus diversifiées sont prévues, et cela sans que les fonctionnaires aient à motiver leur demande.

3. Le dispositif de 1982 (ordonnance du 31 mars 1982, décret du 20 juillet 1982, puis loi du 11 janvier 1984) élargit le champ d'application du travail à temps partiel aux fonctionnaires stagiaires et aux agents non-titulaires, en assouplit les modalités en introduisant une diversification des quotités de temps de travail (50 %, 60 %, 70 %, 80 % et 90 %), étend les garanties des agents qui en bénéficient, et leur assure une rémunération plus favorable, notamment en rémunérant le 80 % et le 90 % à 6/7^{ème} et 32/35^{ème} de la rémunération à temps plein et instaure la cessation progressive d'activité (CPA).

4. La loi du 25 juillet 1994 et les décrets du 7 février 1995 donnent la possibilité d'organiser le temps partiel dans un cadre mensuel ou annuel, créent un mi-temps de droit pour raisons familiales et assouplissent les conditions d'accès à la CPA.

Pour plus d'informations

- « Le travail à temps partiel progresse encore dans la fonction publique de l'État », Pierre MASSAL, Point Stat n° 01-02, DGAFF, octobre 2001
- « Aménager et réduire le temps de travail : les 35 heures dans la fonction publique de l'État », Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État, septembre 2000

Tableau 6-1 : Emploi à temps partiel (1) et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31 décembre 2001

	Effectif total	<50% ou inconnue	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Ensemble	Taux (2)	CPA
Titulaires										
Éducation nationale										
Hommes	392 155	26	2 112	693	637	2 510	812	6 790	1,7	7 221
Femmes	696 304	30	32 464	5 438	5 874	28 336	7 435	79 577	11,4	13 170
Ensemble	1 088 459	56	34 576	6 131	6 511	30 846	8 247	86 367	7,9	20 391
Titulaires hors Éducation nationale										
Hommes	341 550	14	417	183	121	4 336	783	5 854	1,7	1 292
Femmes	285 564	21	5 029	3 058	2 231	56 514	8 765	75 618	26,5	4 346
Ensemble	627 114	35	5 446	3 241	2 352	60 850	9 548	81 472	13,0	5 638
Ensemble titulaires										
Hommes	733 705	40	2 529	876	758	6 846	1 595	12 644	1,7	8 513
Femmes	981 868	51	37 493	8 496	8 105	84 856	16 200	155 195	15,8	17 516
Ensemble	1 715 573	91	40 022	9 372	8 863	91 695	17 795	167 839	9,8	26 029
Non titulaires et ouvriers d'État										
Hommes	135 370	7 489	14 826	1 730	2 578	3 767	7 865	38 255	28,3	260
Femmes	122 438	12 683	23 364	2 704	3 899	5 326	4 786	52 761	43,1	107
Ensemble	257 808	20 172	38 190	4 434	6 476	9 093	12 651	91 016	35,3	367

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

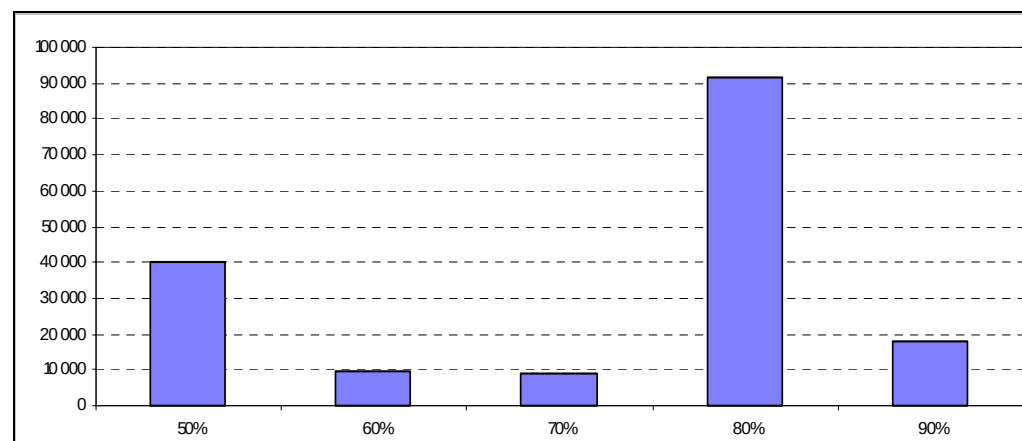
Champ : agents civils de l'État.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Pour les non-titulaires, il peut s'agir de temps incomplet, c'est à dire non choisi.

(2) Taux = (effectif à temps partiel ou incomplet/effectif total) x 100.

Graphique 6-1 : Agents titulaires à temps partiel



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

6 Temps de travail

Tableau 6-2 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par ministère au 31 décembre 2001

Ministère	Effectif total	TC	TP	CPA	Taux de travail à temps partiel en %					
					Global TP	Chez les moins de 30 ans	Chez les 30/39 ans	Chez les 40/54 ans	Chez les 55 ans et plus (TP + CPA)	
Hommes										
Éducation nationale, universités, Jeunesse et sports, Recherche	392 155	378 144	6 790	7 221	1,7	0,9	2,1	2,0	12,9	
Économie, finances et industrie	75 246	71 969	2 774	503	3,7	1,1	5,5	3,9	6,1	
Intérieur et Outre mer	116 255	115 780	389	86	0,3	0,0	0,4	0,4	3,9	
Équipement, logement, transport	67 963	66 530	1 188	245	1,7	0,6	2,6	1,7	4,7	
Justice	30 634	30 339	268	27	0,9	0,2	1,1	0,9	2,2	
Agriculture	14 657	13 986	431	240	2,9	1,0	4,0	3,4	10,8	
Emploi et solidarité	6 601	6 273	260	68	3,9	0,9	5,6	4,2	9,1	
Culture	6 026	5 842	176	8	2,9	3,4	3,8	3,0	1,9	
Autres ministères civils	6 167	6 117	38	12	0,6	0,2	0,9	0,8	1,1	
Défense	18 001	17 568	330	103	1,8	0,3	2,4	2,4	5,5	
Total	733 705	712 548	12 644	8 513	1,7	0,6	2,2	1,9	10,5	
Femmes										
Éducation nationale, universités, Jeunesse et sports, Recherche	696 304	603 557	79 577	13 170	11,4	3,5	17,2	11,8	23,5	
Économie, finances et industrie	112 234	73 268	36 411	2 555	32,4	6,5	41,7	35,9	31,5	
Intérieur et Outre mer	45 920	36 300	9 260	360	20,2	2,7	25,5	24,2	19,6	
Équipement, logement, transport	28 135	20 627	7 118	390	25,3	6,8	34,3	27,0	23,0	
Justice	32 447	25 104	7 187	156	22,2	4,8	26,6	25,5	15,1	
Agriculture	15 469	11 478	3 619	372	23,4	5,3	31,3	26,3	28,8	
Emploi et solidarité	16 711	11 332	5 188	191	31,0	6,4	40,6	33,0	23,0	
Culture	6 582	5 297	1 253	32	19,0	8,1	26,2	19,5	12,3	
Autres ministères civils	4 910	4 379	519	12	10,6	2,7	15,4	11,5	5,5	
Défense	23 156	17 815	5 063	278	21,9	4,5	31,5	23,5	18,4	
Total	981 868	809 157	155 195	17 516	15,8	3,8	21,6	17,7	24,0	
Total général	1 715 573	1 521 705	167 839	26 029	9,8	2,5	13,4	10,9	17,7	

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Champ : titulaires civils.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie, résultats provisoires.

TC : temps complet.

TP : temps partiel.

CPA : cessation progressive d'activité.

Tableau 6-3 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2001

	Effectif total	Agents à temps partiel	Taux de TP (1) en %	Agents en CPA	Taux de CPA (2) en %
Hommes					
Catégorie A	373 521	6 239	1,7	7 153	12,9
Catégorie B	110 459	2 926	2,7	614	7,9
Catégories C	249 725	3 479	1,4	746	6,3
Total	733 705	12 644	1,7	8 513	11,3
Femmes					
Catégorie A	497 585	49 398	9,9	11 029	21,3
Catégorie B	209 551	38 634	18,4	2 191	16,5
Catégories C	274 732	67 163	24,5	4 296	16,4
Total	981 868	155 195	15,8	17 516	19,2
Ensemble					
Catégorie A	871 106	55 637	6,4	18 182	17,0
Catégorie B	320 010	41 560	13,0	2 805	13,3
Catégories C	524 457	70 642	13,5	5 042	13,2
Total	1 715 573	167 839	9,8	26 029	15,6

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie, résultats provisoires.

(1) Taux = (effectif à temps partiel / effectif total) x 100.

(2) Taux = (effectif en CPA / effectif des 55/59 ans) x 100.

6 Temps de travail

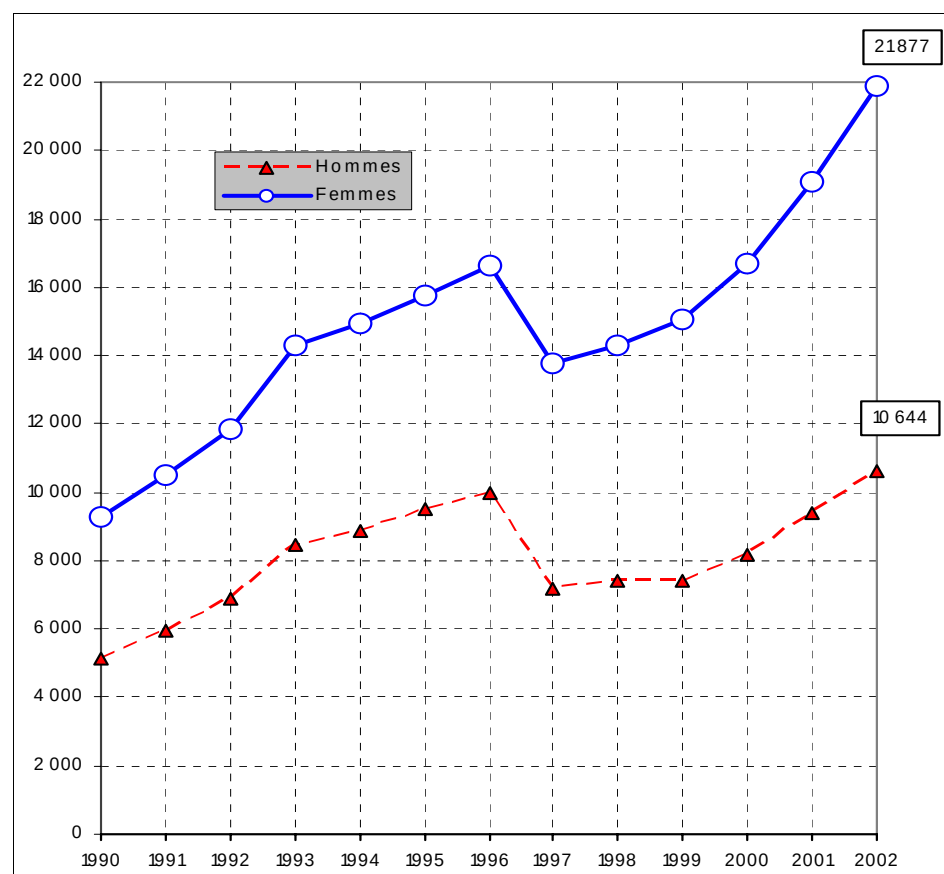
Tableau 6-4 : Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31 décembre 2002

Catégories statutaires	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Titulaires						
Catégorie A	7 953	74,7	12 665	57,9	20 618	63,4
Catégorie B	796	7,5	2 580	11,8	3 376	10,4
Catégorie C	743	7,0	4 237	19,4	4 980	15,3
Catégorie D	89	0,8	575	2,6	664	2,0
Ouvriers de l'État	92	0,9	35	0,2	127	0,4
Autres catégories	23	0,2	16	0,1	39	0,1
Agents non titulaires	948	8,9	1 769	8,1	2 717	8,4
Total	10 644	100,0	21 877	100,0	32 521	100,0

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

Graphique 6-2 : Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité – Situation au 31 décembre



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

7 - Recrutement

7 Recrutement

7.1 Recrutement par concours depuis 1990

En 2001, 79 000 postes ont été offerts à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État. **Le recrutement est à un niveau identique à celui de 1990.** Le recours aux listes complémentaires pour pourvoir les vacances d'emplois a porté le nombre de personnes effectivement recrutées à 91 500, soit 4 % de plus qu'en 2000.

36 000 fonctionnaires ont été recrutés au niveau local, soit à l'issue des concours déconcentrés organisés à un niveau régional, départemental ou académique, soit à l'issue de concours nationaux destinés à pourvoir des postes dans une région précise : 67 % l'ont été à l'issue d'un concours externe, 23 % d'un concours interne et 10 % d'un concours unique ou examen professionnel. Les postes offerts dans ce cadre représentent 38 % de l'ensemble des postes.

En 1990, le nombre de candidats présents à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État était d'environ 460 000 pour un volume de postes offerts équivalent à celui de 2001. Le nombre de candidats présents a augmenté en moyenne de 14 % par an jusqu'en 1996. Depuis, le nombre de ceux qui se présentent aux concours est en diminution constante, de 5 % en moyenne, alors que le nombre de postes offerts augmente de 3 % environ par an depuis 1997. **En 2001, on compte neufs présents pour un admis alors qu'ils étaient quatorze pour un admis en 1996.**

Seule la sélectivité des concours externes a diminué. Par contre, le nombre de candidats présents aux concours internes progresse alors que le nombre de postes offerts reste stable. Sept candidats se présentent pour un poste en 2001, cinq se présentaient en 1990.

Définitions et méthodes

Présents :

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve du concours.

Les listes complémentaires :

Chaque jury de concours établit une liste principale d'admis. Le jury, dans la majorité des cas, dresse une liste complémentaire. Celle-ci permet le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés et de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Recrutés :

Candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaires. Les recrutés ne sont recensés qu'à compter de 1998.

La sélectivité :

Le rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis.

Le taux de présence :

Le rapport du nombre d'inscrits sur le nombre de présents

Les concours déconcentrés :

Il s'agit de concours d'accès à la fonction publique d'État, destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, département, académie...). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

Pour plus d'informations

- « Recrutements par concours de la fonction publique de l'État en 2000. » Marie-Christine LANDRY, Point Stat n° 03-02, décembre 2002
- « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2001 », note d'information 03-17, mars 2003 du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Tableau 7-1 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	78 712	462 555	72 645		6,4
1991	58 715	351 226	49 575		7,1
1992	61 152	459 301	53 154		8,6
1993	67 942	614 165	59 598		10,3
1994	71 791	814 061	62 956		12,9
1995	73 507	871 554	68 770		12,7
1996	70 628	884 862	63 821		13,9
1997	70 085	885 415	67 445		13,1
1998	72 933	829 268	71 084	74 415	11,7
1999	73 913	781 199	73 511	76 188	10,6
2000	77 787	734 270	76 887	87 660	9,5
2001	78 944	707 668	79 370	91 471	8,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-2 : Recrutements des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2001

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Externe	17 093	150 918	16 614	24 095	9,1
Interne	9 878	53 016	8 085	8 520	6,6
Unique	1 911	49 215	2 424	2 424	20,3
Examen professionnel	1 421	4 441	967	1 044	4,6
Total déconcentrés	30 303	257 590	28 090	36 083	9,2
Total ensemble concours	78 944	707 668	79 370	91 471	8,9
% concours déconcentrés	38%	36%	35%	39%	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Recrutement

Tableau 7-3 : CONCOURS EXTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	44 849	284 511	41 368		6,9
1991	30 995	255 507	30 432		8,4
1992	37 648	315 603	34 175		9,2
1993	41 508	465 601	37 266		12,5
1994	43 503	563 500	39 575		14,2
1995	43 815	618 817	43 942		14,1
1996	43 133	634 113	40 739		15,6
1997	38 864	641 928	39 326		16,3
1998	40 805	613 476	42 154	45 004	14,6
1999	40 871	554 256	43 110	45 367	12,9
2000	41 711	521 336	44 743	54 357	11,7
2001	45 322	472 336	46 840	57 742	10,1

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-4 : CONCOURS INTERNES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	29 426	136 427	26 165		5,2
1991	25 573	84 118	17 226		4,9
1992	18 964	81 258	14 682		5,5
1993	22 983	99 127	18 835		5,3
1994	23 666	113 118	18 869		6
1995	24 273	117 613	19 687		6
1996	22 638	121 924	18 355		6,6
1997	20 361	109 842	18 339		6
1998	19 459	110 798	17 313	17 626	6,4
1999	19 084	112 819	17 778	18 037	6,4
2000	21 224	120 695	19 785	20 411	6,1
2001	22 903	136 001	19 527	20 346	7,0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-5 : EXAMENS PROFESSIONNELS : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	1 945	13 152	1 886		7,0
1991	1 276	6 629	1 139		5,8
1992	1 179	9 021	1 095		8,2
1993	1 450	8 335	1 361		6,1
1994	1 754	10 855	1 573		6,9
1995	1 563	11 885	1 384		8,6
1996	1 907	13 003	1 731		7,5
1997	2 664	15 930	2 211		7,2
1998	3 023	19 471	2 605	2 695	7,5
1999	2 666	16 341	2 223	2 316	7,4
2000	3 161	15 584	2 144	2 226	7,3
2001	3 905	18 873	3 205	3 297	5,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-6 : CONCOURS UNIQUES : Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale aux concours uniques

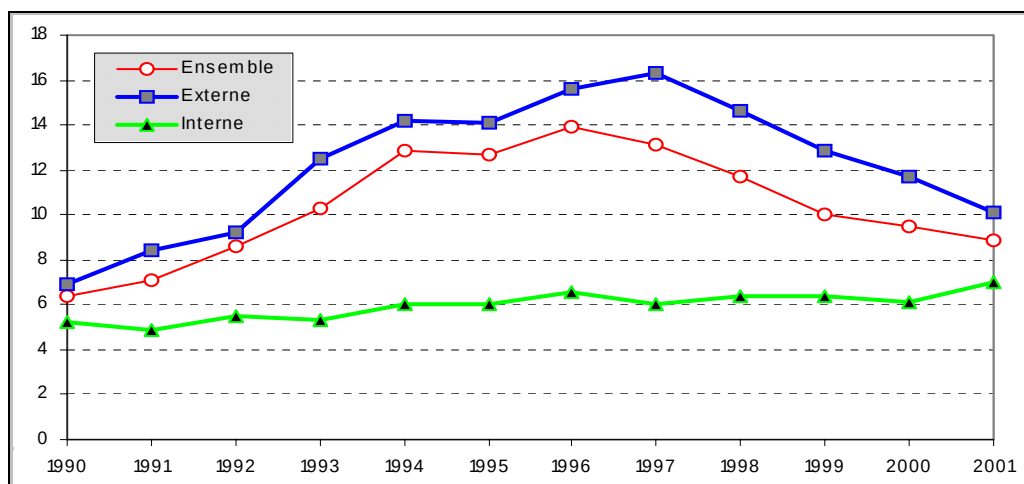
Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	2 492	28 465	3 226		8,8
1991	871	4 972	778		6,4
1992	3 361	53 419	3 202		16,7
1993	2 001	41 102	2 136		19,2
1994	2 868	126 588	2 939		43,1
1995	3 368	122 161	3 352		36,4
1996	2 819	115 476	2 878		40,1
1997	2 212	97 122	2 344		41,4
1998	2 420	69 638	2 465	2 536	28,3
1999	3 318	84 833	3 618	3 740	23,4
2000	3 745	66 152	3 846	4 376	17,2
2001	3 765	62 825	4 152	4 253	15,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

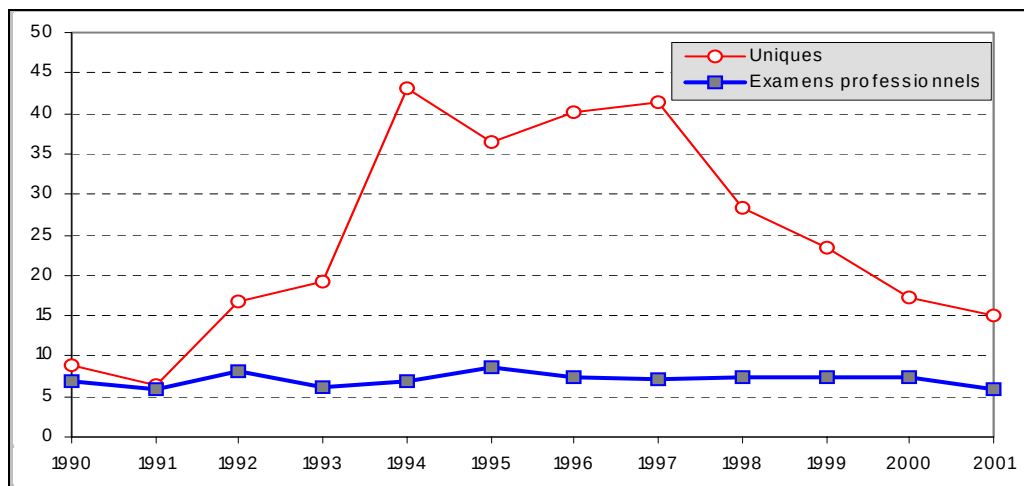
7 Recrutement

Graphique 7-1 : Taux de sélectivité de l'ensemble des concours, des concours externes et internes



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 7-2 : Taux de sélectivité des concours uniques et examens professionnels



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7.2 Profil des candidats

Les concours externes représentent 63 % des recrutements. **Plus de la moitié des postes proposés aux concours externes sont de catégorie A dont 86 % dans l'enseignement.** Les postes de catégorie B et C représentent respectivement 11 % et 22 % du total des recrutements.

Parmi les personnes recrutées en catégorie A, 68 % sont des femmes, essentiellement enseignantes. Elles sont moins nombreuses en catégorie B (53 %) et elles ne sont que 43 % de recrutées en catégorie C.

Par rapport aux postes offerts, le nombre de candidats à se présenter aux concours de niveau B et C est plus important que pour ceux de catégorie A et la sélectivité plus forte.

Le niveau de diplôme des lauréats aux concours externes reste très élevé : sept admis sur dix possèdent au moins une licence. Pour les concours ouverts aux candidats titulaires du baccalauréat, la moitié des personnes recrutées est titulaire d'un diplôme au moins égal à la licence alors que 18 % ne disposent que du baccalauréat. 62 % des recrutés en catégorie C sont bacheliers.

Les dispositifs de titularisation

Dans le cadre du plan Sapin (2001-2005), relatif à la résorption de l'emploi précaire, des concours réservés et des examens professionnels ont été organisés en 2001. Les premières opérations de résorption de la précarité se sont concentrées dans les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture. Environ 3 000 postes ont été offerts, essentiellement pour les enseignants et personnels assimilés. Au total, si on tient compte des examens professionnels, 5 400 agents ont été titularisés. Le dispositif de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (loi Le Pors) a encore permis de titulariser 300 agents de catégorie A et B en 2001.

En 2002, tous les ministères ont mis en place les mesures de titularisations. 6 100 postes sont ouverts aux concours réservés et 6 150 au recrutement interne sans concours des agents classés à l'échelle 2 de rémunération. Au total, en tenant compte des examens professionnels, 14 000 postes sont ainsi offerts à la titularisation. Les résultats de l'enquête 2002 de la DGAFP compléteront ces premières informations.

Définitions et méthodes

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme ou de formation ;

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité, ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers ;

Les concours uniques sont ouverts aux candidats exerçant ou non une activité au sein des services publics (par exemple pour le recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels) ;

Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;

Les examens professionnels, réservés aux fonctionnaires de l'État, permettent, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.

Les concours de titularisation sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire.

La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 dite « loi Sapin » relative à la résorption de l'emploi précaire prévoit notamment l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de 5 ans.

Les concours de l'enseignement concernent les enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteur, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation.

Tableau 7-7 : ENSEMBLE DES CONCOURS EN 2001 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement		Total général	Dont enseignement
Postes offerts	45 032	36 531	10 794	457	23 118	78 944	36 988
Total inscrits	414 605	282 624	232 654	5 954	356 788	1 004 047	288 578
- hommes	172 137	105 140	70 257	1 906	112 143	354 537	107 046
- femmes	233 580	177 484	117 878	4 048	135 583	487 041	181 532
- non renseigné	8 888	0	44 519	0	109 062	162 469	0
Total présents	307 223	208 878	146 339	4 197	254 106	707 668	213 075
- hommes	129 598	76 039	44 311	1 384	73 848	247 757	77 423
- femmes	172 081	132 839	74 189	2 813	94 248	340 518	135 652
- non renseigné	5 544	0	27 839	0	86 010	119 393	0
Total admis LP	46 687	38 615	10 485	452	22 198	79 370	39 067
- hommes	17 606	13 226	4 537	179	10 095	32 238	13 405
- femmes	28 616	25 389	5 249	273	7 873	41 738	25 662
- non renseigné	465	0	699	0	4 230	5 394	0
Total recrutés	55 735	47 380	11 445	450	24 291	91 471	47 830
- hommes	19 743	15 185	5 051	180	11 298	36 092	15 365
- femmes	35 527	32 195	5 781	270	8 723	50 031	32 465
- non renseigné	465	0	613	0	4 270	5 348	0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-8 : CONCOURS EXTERNES EN 2001 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement		Total général	Dont enseignement
Postes offerts	30 387	26 299	4 832	407	10 103	45 322	26 706
Total inscrits	309 426	210 823	173 175	5 769	230 819	713 420	216 592
- hommes	122 481	72 805	51 326	1 787	92 563	266 370	74 592
- femmes	181 363	138 018	78 136	3 982	99 037	358 536	142 000
- non renseigné	5 582	0	43 713	0	39 219	88 514	0
Total présents	224 140	153 912	101 994	4 058	146 202	472 336	157 970
- hommes	90 041	51 561	30 066	1 288	57 641	177 748	52 849
- femmes	130 834	102 351	44 665	2 770	61 570	237 069	105 121
- non renseigné	3 265	0	27 263	0	26 991	57 519	0
Total admis LP	30 100	26 094	5 062	436	11 678	46 840	26 530
- hommes	10 286	8 101	2 296	170	6 423	19 005	8 271
- femmes	19 658	17 993	2 186	266	3 608	25 452	18 259
- non renseigné	156	0	580	0	1 647	2 383	0
Total recrutés	38 655	34 510	5 774	435	13 313	57 742	34 945
- hommes	12 162	9 895	2 676	171	7 396	22 234	10 066
- femmes	26 337	24 615	2 518	264	4 230	33 085	24 879
- non renseigné	156	0	580	0	1 687	2 423	0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Recrutement

Tableau 7-9 : CONCOURS INTERNES EN 2001 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement		Total général	Dont enseignement
Postes offerts	9 548	7 247	3 771	50	9 584	22 903	7 297
Total inscrits	67 642	49 349	43 281	185	60 690	171 613	49 534
- hommes	31 111	22 533	12 506	119	11 470	55 087	22 652
- femmes	33 225	26 816	29 969	66	32 848	96 042	26 882
- non renseigné	3 306	0	806	0	16 372	20 484	0
Total présents	52 373	37 900	31 215	139	52 413	136 001	38 039
- hommes	24 130	17 057	8 889	96	9 521	42 540	17 153
- femmes	25 964	20 843	21 750	43	29 674	77 388	20 886
- non renseigné	2 279	0	576	0	13 218	16 073	0
Total admis LP	9 033	7 180	3 487	16	7 007	19 527	7 196
- hommes	3 726	2 824	1 307	9	2 127	7 160	2 833
- femmes	4 998	4 356	2 061	7	3 779	10 838	4 363
- non renseigné	309	0	119	0	1 101	1 529	0
Total recrutés	9 256	7 351	3 719	15	7 371	20 346	7 366
- hommes	3 840	2 900	1 425	9	2 266	7 531	2 909
- femmes	5 107	4 451	2 261	6	4 004	11 372	4 457
- non renseigné	309	0	33	0	1 101	1 443	0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-10 : EXAMENS PROFESSIONNELS EN 2001 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A	Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours
Postes offerts	786	1 943	1 176	3 905
Total inscrits	4 374	15 371	2 739	22 484
- hommes	2 212	6 229	2 271	10 712
- femmes	2 162	9 142	468	11 772
Total présents	3 681	12 597	2 595	18 873
- hommes	1 896	5 236	2 156	9 288
- femmes	1 785	7 361	439	9 585
Total admis LP	751	1 732	722	3 205
- hommes	369	882	504	1 755
- femmes	382	850	218	1 450
Total recrutés	754	1 744	799	3 297
- hommes	370	898	581	1 849
- femmes	384	846	218	1 448

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-11 : CONCOURS UNIQUES EN 2001 : Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement			Total général	Dont enseignement
Postes offerts	1 331	69	179	2 255	3 765	69
Total inscrits	10 228	261	592	62 540	73 360	261
- hommes	6 262	166	154	5 839	12 255	166
- femmes	3 966	95	438	3 230	7 634	95
- non renseigné	0	0	0	53 471	53 471	0
Total présents	9 615	180	314	52 896	62 825	180
- hommes	5 912	115	81	4 530	10 523	115
- femmes	3 703	65	233	2 565	6 501	65
- non renseigné	0	0	0	45 801	45 801	0
Total admis LP	1 232	68	129	2 791	4 152	68
- hommes	790	37	36	1 041	1 867	37
- femmes	442	31	93	268	803	31
- non renseigné	0	0	0	1 482	1 482	0
Total recrutés	1 321	68	124	2 808	4 253	68
- hommes	846	36	36	1 055	1 937	36
- femmes	475	32	88	271	834	32
- non renseigné	0	0	0	1 482	1 482	0

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-12 : TITULARISATIONS EN 2001 : Répartition du nombre de postes, d'inscrits, de candidats présents, admis et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B	Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement		Total général	Dont enseignement
Postes offerts	2 936	2 916	69	3 005	2 916
Total inscrits	22 547	22 191	235	22 782	22 191
- hommes	9 826	9 636	42	9 868	9 636
- femmes	12 721	12 555	193	12 914	12 555
Total présents	17 184	16 886	219	17 403	16 886
- hommes	7 470	7 306	39	7 509	7 306
- femmes	9 714	9 580	180	9 894	9 580
Total admis LP	5 526	5 273	75	5 601	5 273
- hommes	2 403	2 264	16	2 419	2 264
- femmes	3 123	3 009	59	3 182	3 009
Total recrutés	5 704	5 451	84	5 788	5 451
- hommes	2 493	2 354	16	2 509	2 354
- femmes	3 211	3 097	68	3 279	3 097

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Recrutement

Tableau 7-13 : Taux de présence et sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2001

Type de concours	Postes offerts	Taux de présence	Sélectivité
Concours externes			
Catégorie A	30 387	0,72	7,4
- dont enseignement	26 299	0,73	5,9
Catégorie B	4 832	0,59	20,1
- dont enseignement	407	0,70	9,3
Catégorie C	10 103	0,63	12,5
Total	45 322	0,66	10,1
- dont enseignement	26 706	0,73	5,6
Concours internes			
Catégorie A	9 548	0,77	5,8
- dont enseignement	7 247	0,77	5,3
Catégorie B	3 771	0,72	9,0
- dont enseignement	50	0,75	8,7
Catégorie C	9 584	0,86	7,5
Total	22 903	0,79	7,0
- dont enseignement	7 297	0,77	5,3
Concours uniques			
Catégorie A	1 331	0,94	7,8
Catégorie B	179	0,53	2,4
Catégorie C	2 255	0,85	19,0
Total	3 765	0,86	15,1
Examens professionnels			
Catégorie A	786	0,84	4,9
Catégorie B	1 943	0,82	7,3
Catégorie C	1 176	0,95	3,6
Total	3 905	0,84	5,9
3ème concours	44	0,59	5,1
Titularisations			
Catégorie A	2 936	0,76	3,1
Catégorie B	69	0,93	0,3
Total	3 005	0,76	3,1
Ensemble des concours			
Catégorie A	45 032	0,74	6,9
- dont enseignement	36 531	0,74	5,7
Catégorie B	10 794	0,70	14,0
- dont enseignement	457	0,70	9,3
Catégorie C	23 118	0,71	11,4
Total général	78 944	0,70	8,9
- dont enseignement	36 988	0,74	5,6

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-14 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2001

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	4 251	22	3	4 276
Catégorie B	4 999	1 899	33	6 931
Catégorie C	162	3 630	5 310	9 102
Catégorie inconnue	915	558	4 746	6 219
Total titulaires de l'État	10 327	6 109	10 092	26 528
Agents contractuels	9 322	1 212	3 920	14 454
Collectivités locales	121	34	60	215
Fonction hospitalière	56	19	37	112
Candidats extérieurs	29 359	3 382	9 564	42 305
Union européenne	69	6	11	86
Origine inconnue	6 481	683	607	7 771
Total général	55 735	11 445	24 291	91 471

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-15 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2001

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	510	7	0	517
Catégorie B	445	225	14	684
Catégorie C	94	696	453	1 243
Catégorie inconnue	398	364	1 730	2 492
Total titulaires de l'État	1 447	1 292	2 197	4 936
Agents contractuels	1 805	476	2 075	4 356
Collectivités locales	71	25	33	129
Fonction hospitalière	43	7	28	78
Candidats extérieurs	28 764	3 285	8 365	40 414
Candidats de l'Union européenne	44	6	8	58
Origine inconnue	6 481	683	607	7 771
Total général	38 655	5 774	13 313	57 742

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Recrutement

Tableau 7-16 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie en 2001 (1)

	Bac + 3		Bac + 2		Bac		BEPC		Sans diplôme (2)		Ensemble	
	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total
Externe												
A	66	30 451	30	938	25	107	22	41	85	737	66	32 274
B	54	2 335	36	1 570	44	850	0	9	57	60	46	4 824
C	57	1 198	46	1 355	35	3 991	28	2 346	13	1 648	34	10 538
Total	65	33 984	38	3 863	39	4 948	28	2 396	36	2 445	57	47 636
Interne												
A	55	3 359	37	547	38	314	40	43	46	111	51	4 374
B	68	139	42	413	57	719	59	614	55	224	55	2 109
C	34	80	37	218	40	863	44	1 161	50	522	43	2 844
Total	55	3 578	39	1 178	46	1 896	49	1 818	51	857	50	9 327
Unique												
A	36	1 321	0	0	0	0	0	0	0	0	36	1 321
B	70	33	71	91	0	0	0	0	0	0	71	124
C	0	1	28	18	24	96	23	621	16	284	21	1 020
Total	37	1 355	65	109	24	96	23	621	18	284	33	2 465
Examen professionnel												
A	53	360	48	50	56	59	30	10	44	34	52	513
B	69	29	76	45	48	232	47	66	68	38	54	410
C	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	40	5
Total	54	389	61	95	50	291	44	81	57	72	53	928
Titularisation												
A	64	1 895	36	339	0	0	0	0	8	37	59	2 271
B	80	20	100	5	80	49	83	6	75	4	81	84
Total	64	1 915	37	344	80	49	83	6	15	41	60	2 355
3ème concours												
Total	28	40	50	4	0	1	0	0	0	0	29	45
Total	63	41 262	39	5 593	40	7 281	36	4 922	38	3 699	55	62 757

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les résultats ne portent pas sur l'ensemble des concours (69 % du total des candidats effectivement recrutés).

(2) Ou diplôme non renseigné.

Tableau 7-17 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie hors Éducation nationale en 2001

	Bac + 3		Bac + 2		Bac		BEPC		Sans diplôme (1)		Ensemble	
	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total
Externe												
A	48	3 181	33	480	27	55	60	5		0	45	3 721
B	53	2 181	37	1 400	47	766	0	5	59	56	47	4 408
C	56	1 158	46	1 298	35	3 873	29	2 217	13	1 620	34	10 166
Total	51	6 520	40	3 178	37	4 694	28	2 227	14	1 676	39	18 295
Interne												
A	46	559	40	149	42	236	42	38	40	98	43	1 080
B	68	132	42	392	58	687	62	572	56	215	56	1 998
C	32	73	35	195	41	790	45	992	46	409	43	2 459
Total	48	764	40	736	48	1 713	51	1 602	48	722	48	5 537
Unique												
A	36	1321		0		0		0		0	36	1 321
B	70	33	71	91		0		0		0	71	124
C	50	2	33	18	24	96	26	620	18	283	24	1 019
Total	37	1356	65	109	24	96	26	620	18	283	33	2 464
Examen pro- fessionnel												
A	55	201	21	24	45	31	17	6	17	12	49	274
B	71	14	76	38	68	93	51	39	68	19	67	203
C		0		0		0	40	5		0	40	5
Total	56	215	56	62	64	124	46	50	48	31	57	482
Titularisation												
A	53	464	33	244		0		0	8	37	45	745
B	82	11	100	4	80	44	83	6	75	4	81	69
Total	54	475	34	248	80	44	83	6	15	41	48	814
3ème concours												
	28	40	50	4	0	1		0		0	29	45
Total	43	9 370	38	4 337	40	6 672	36	4 505	24	2 753	39	27 637

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Ou diplôme non renseigné.

7.3 Recrutement par ministère

Plus de 60 % des recrutements ont lieu à l'Éducation nationale. A la session 2001, près de 23 000 professeurs ont été reçus aux concours d'enseignement du second degré (2 900 pour l'agrégation et 20 100 pour les CAPES). 20 600 professeurs des écoles ont été recrutés soit 1 200 de plus qu'en 2000. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a recruté 800 ingénieurs, assistants ingénieurs et techniciens de la recherche et près de 750 chercheurs (directeurs et chargés de recherche). Le ministère de l'intérieur poursuit l'embauche des gardiens de la paix (environ 5 600), celui de la justice, des surveillants de l'administration pénitentiaire (1 200), des greffiers services judiciaires (350) et des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (330).

Près de 24 000 personnes ont été recrutées aux concours externes déconcentrés ou concours nationaux à affectation régionale soit 42 % du nombre des recrutés aux concours externes.

Le ministère de l'éducation nationale reste le principal utilisateur de ce type de concours. En 2001, 17 300 professeurs des écoles ont été recrutés au niveau des académies. Les maîtres ouvriers et ouvriers professionnels, les personnels techniques de laboratoire, les infirmiers et assistantes sociales et les secrétaires d'administration scolaire et universitaire, soit environ 2 000 personnes sont recrutés par concours déconcentrés.

Cependant, d'autres ministères ont organisé des recrutements déconcentrés : à l'intérieur, adjoints administratifs de préfecture, gardiens de la paix et secrétaires administratifs de préfecture ont été embauchés au niveau déconcentré. Le ministère de l'équipement a recruté ainsi près de 1 400 personnels techniques. **Pour la première année, le ministère de l'emploi et de la solidarité a recruté des secrétaires**

administratifs des affaires sanitaires et sociales au niveau régional.

Aux concours déconcentrés proprement dits, s'ajoutent des recrutements organisés au niveau national mais destinés à pourvoir des postes dans une région précise (le plus souvent la région Ile-de-France). Le ministère de l'économie et des finances a réalisé environ 35 % de ses recrutements externes de cette façon : agents de constatation ou d'assiette, inspecteurs et contrôleurs des impôts, agents de recouvrement et contrôleurs du trésor.

Définitions et méthodes

Pour chacune des administrations, on a recensé les concours du ministère et des établissements publics sous sa tutelle :

Affaires étrangères : y c. Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ; Agriculture : y c. Office national des forêts (ONF), interprofessionnel des céréales (Onic) ; Défense : y c. Anciens combattants, Institution nationale des Invalides (Ini), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ; Économie, finances et industrie : y c. Caisse des dépôts et consignations (CDC), industrie ; Emploi solidarité : Y c. Institut national des jeunes sourds (INJS), des jeunes aveugles (Inja) Équipement, transports, logement : y c. Institut géographique national (IGN), Météo-France, Mer Services Premier ministre : y c. 3^e concours

Établissements publics scientifiques et techniques : *Institut national de la recherche agronomique (Inra), en informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Institut de recherche l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Cemagref).*

Tableau 7-18 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT - Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et recrutés en 2001 (par administration)

Ministères	Inscrits			Présents			Admis			Recrutés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Affaires étrangères	3 474	5 253	8 727	2 032	2 823	4 855	140	165	305	168	154	322
Agriculture	10 420	14 284	24 704	8 178	11 064	19 242	1 105	1 191	2 296	1 158	1 279	2 437
Aviation civile	14 695	3 551	18 246	13 578	3 033	16 611	296	101	397	304	99	403
Culture	1 635	2 747	4 382	1 181	1 749	2 930	103	77	180	108	82	190
Défense	14 540	23 035	37 575	10 532	15 100	25 632	1 863	1 016	2 679	1 977	1 519	3 496
Economie et finances	61 732	77 333	139 065	39 477	48 874	88 351	3 056	2 986	6 042	3 516	3 496	7 012
Education nationale (1)	115 006	214 113	491 588	83 980	162 321	365 694	14 679	26 611	48 694	16 711	35 381	57 400
Emploi, solidarité	6 450	18 637	25 087	3 355	10 428	13 783	441	834	1 275	442	886	1 328
Equipement	38 235	20 705	58 940	30 435	14 882	45 317	2 036	865	2 901	2 918	980	3 938
Intérieur	47 213	52 399	99 612	24 020	31 683	55 703	5 216	2 155	7 371	5 332	2 214	7 546
Justice	16 961	27 408	44 369	12 462	18 848	31 310	1 359	2 135	3 494	1 456	2 272	3 728
Premier ministre	4 297	4 871	9 168	2 538	2 727	5 265	453	335	788	449	347	796
EPST	19 879	22 705	42 584	15 989	16 986	32 975	1 491	1 267	2 758	1 553	1 322	2 875
Total	354 537	487 041	1 004 047	247 757	340 518	707 668	32 238	41 738	79 370	36 092	50 031	91 471

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) A l'Éducation nationale, les résultats n'ont pas tous été communiqués avec la répartition par sexe.

Tableau 7-19 : Répartition par administration des postes offerts et des candidats admis sur liste principale par type de concours en 2001

Ministères	Concours externe		Concours interne		Concours unique		Sélection professionnelle		Titularisation		Total	
	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis	Postes	Admis
Affaires étrangères	134	157	132	104	14	14	25	25	0	5	305	305
Agriculture	591	577	794	747	66	62	122	117	585	793	2 158	2 296
Aviation civile	256	313	114	45	0	0	61	39	0	0	431	397
Culture	93	96	60	50	0	0	34	34	0	0	187	180
Défense	1 098	1 034	706	410	1 040	1 344	53	54	0	37	2 897	2 879
Economie et finances	3 440	4 244	1 313	1 461	60	57	280	280	0	0	5 093	6 042
Education nationale	31 184	29 887	13 805	11 601	1 288	1 454	1 456	1 083	2 420	4 629	50 163	48 684
Emploi, solidarité	569	585	421	351	7	7	197	197	0	135	1 194	1 275
Equipement	1 434	1 243	747	666	11	9	1 285	983	0	0	3 477	2 901
Intérieur	3 296	5 081	2 617	2 073	16	16	192	201	0	0	6 123	7 371
Justice	1 346	1 885	1 476	1 376	64	53	178	178	0	2	3 064	3 494
Premier ministre	464	455	283	279	9	9	0	0	0	0	800	788
EPST	1 415	1 283	435	364	1 190	1 097	12	14	0	0	3 052	2 758
Total	45 322	46 840	22 903	19 527	3 765	4 152	3 905	3 205	3 005	5 601	78 944	79 370

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Recrutement

Tableau 7-20 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par type de concours en 2001

Ministères	Concours externe	Concours interne	Concours unique	Sélection professionnelle	Titularisation	Total
Affaires étrangères	167	111	14	25	5	322
Agriculture	646	806	62	117	806	2 437
Aviation civile	319	45	0	39	0	403
Culture	100	56	0	34	0	190
Défense	1 352	697	1 357	53	37	3 496
Économie et finances	5 067	1 608	57	280	0	7 012
Éducation nationale	38 313	11 710	1 484	1 090	4 803	57 400
Emploi, solidarité	608	381	7	197	135	1 328
Équipement	2 077	781	9	1 071	0	3 938
Intérieur	5 205	2 121	19	201	0	7 546
Justice	2 108	1 386	54	178	2	3 728
Premier ministre	466	281	4	0	0	796
EPST	1 314	363	1 186	12	0	2 875
Total	57 742	20 346	4 253	3 297	5 788	91 471

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-21 : Les recrutements externes des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2001

Ministères	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Recrutés	Sélectivité
Education nationale	13 591	112 275	81 525	12 852	19 077	6,3
<i>dont enseignement</i>	<i>11 000</i>	<i>59 742</i>	<i>47 244</i>	<i>11 000</i>	<i>17 225</i>	<i>4,3</i>
Economie, finances	1 272	24 886	16 626	1 571	1 694	10,6
Équipement	723	22 356	18 501	613	1 369	30,2
Intérieur	646	31 083	18 618	899	902	20,7
Défense	535	12 000	8 100	386	691	21,0
Emploi, solidarité	229	11 005	6 096	206	254	29,6
Agriculture	67	687	483	60	81	8,1
Justice	30	1 495	969	27	27	35,9
Total concours déconcentrés	17 093	215 787	150 918	16 614	24 095	9,1
Total concours externes	45 322	713 420	472 336	46 840	57 742	10,1
% concours déconcentrés	38%	30%	32%	35%	42%	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-22 : Les recrutements internes des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2001

Ministères	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Recrutés	Sélectivité
Education nationale	7 577	42 154	34 246	6 146	6 144	5,6
<i>dont enseignement</i>	<i>3 355</i>	<i>10 180</i>	<i>7 690</i>	<i>3 331</i>	<i>3 415</i>	<i>2,3</i>
Economie, finances	433	2 891	2 212	435	448	5,1
Équipement	299	7 125	5 530	272	374	20,3
Intérieur	788	7 465	6 524	774	774	8,4
Défense	454	1 561	1 275	173	459	7,4
Emploi, solidarité	202	1 357	1 004	160	195	6,3
Agriculture	95	561	522	95	95	5,5
Justice	30	2 107	1 703	30	31	56,8
Total concours déconcentrés	9 878	65 221	53 016	8 085	8 520	6,6
Total concours internes	22 903	171 613	136 001	19 527	20 346	7,0
% concours déconcentrés	43%	38%	39%	41%	42%	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7 Recrutement

Tableau 7-23 : Concours externes 2001 dont le nombre de candidats admis sur liste principale et/ou effectivement recrutés est supérieur à 200

Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Effectivement recrutés	Sélectivité
Catégorie A						
Professeurs certifiés et assimilés	12 335	95 881	71 687	12 164	14 236	5,9
Professeur des écoles	11 000	59 742	47 244	11 000	17 225	4,3
Professeurs agrégés de l'enseigne. du second degré	2 000	28 842	17 413	1 984	1 984	8,8
Conseillers principaux d'éducation	500	13 778	8 927	500	587	17,9
Elèves d'instituts régionaux d'administration	392	4 481	2 365	385	392	6,1
Inspecteur du trésor	327	5 521	3 073	327	327	9,4
Inspecteurs des impôts	293	6 301	3 280	350	384	9,4
Ingénieurs d'études au ministère de l'Éducation nationale	287	2 446	2 416	255	255	9,5
Ingénieurs d'études au CNRS	240	6 639	6 303	232	232	27,2
Catégorie B						
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	467	38 968	24 817	494	494	50,2
Contrôleurs du trésor	449	14 888	9 988	561	561	17,8
Techniciens de recherche et formation Éducation nationale	347	1 978	1 333	327	327	4,1
Technicien de la recherche au CNRS	333	4 718	2 972	283	304	10,5
Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse	330	3 653	2 626	330	326	8,0
Contrôleurs des impôts	275	14 986	9 797	277	528	35,4
Techniciens supérieurs d'études et de fabrication Défense	260	1 715	983	330	330	3,0
Infirmiers (es)	251	2 650	1 607	252	252	6,4
Greffiers des services judiciaires	156	3 807	1 710	156	240	11,0
Lieutenants de la Police nationale	150	3 438	1 732	232	351	7,5
Catégorie C						
Gardiens de la Paix	2 668	51 160	21 690	4 368	4 368	5,0
Adjoint administratifs	1 522	67 954	46 319	1 260	1 641	36,8
Ouvriers professionnels	1 170	5 700	4 168	585	585	7,1
Agents de recouvrement du Trésor	1 067	19 738	13 306	1 370	1 370	9,7
Surveillants de l'administration pénitentiaire	621	12 551	9 353	1 102	1 214	8,5
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	530	14 169	12 487	434	1 077	28,8
Agents de constatation ou d'assiette des impôts	477	14 840	10 553	634	952	16,6
Maîtres ouvriers	455	3 036	2 329	336	336	6,9
Adjoint techniques recherche et formation à l'Éducation nationale	288	1 777	1 291	205	205	6,3
Adjoint administratifs d'administration centrale	178	3 244	1 721	204	215	8,4
Agents de constatation des douanes	172	18 726	11 373	296	363	38,4

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-24 : Ensemble des concours 2001 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Effectivité - recrutés	Sélectivité
Catégorie A						
Professeurs certifiés et assimilés	16 100	129 429	97 416	17 777	20 107	5,5
Professeur des écoles	14 355	69 922	54 934	14 331	20 640	3,8
Professeurs agrégés de l'enseigne. du second degré	2 900	44 771	28 723	2 875	2 875	10,0
Personnels de direction de 2 ^{ème} cat. de l'Éducation nationale	800	2 287	2 287	800	800	2,9
Conseillers principaux d'éducation	740	16 997	11 401	1 042	1 129	10,9
Elèves d'instituts régionaux d'administration	639	6 348	3 413	631	638	5,4
Inspecteurs des impôts	499	8 303	4 775	562	617	8,5
Chargés de recherche au CNRS	447	4 244	4 152	413	449	10,1
Inspecteur du trésor	437	6 398	3 787	437	437	8,7
Professeurs de lycée professionnel agricole	435	3 511	2 505	532	517	4,7
Ingénieurs d'études au ministère de l'Éducation nationale	431	2 968	2 911	321	321	9,1
Assistant ingénieurs au ministère de l'Éducation nationale	349	1 837	1 372	245	245	5,6
Attachés d'administration scolaire et universitaires	298	7 997	4 933	298	298	16,6
Ingénieurs d'études au CNRS	297	7 204	6 811	287	287	23,7
Directeurs de recherche au CNRS	266	1 743	1 730	262	285	15,4
Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	266	6 151	4 723	307	315	38,6
Ingénieurs des Travaux publics de l'État	256	10 441	9 275	240	242	12,9
Assistant ingénieurs au CNRS	254	5 328	2 962	229	229	6,6
Conseillers orientation psychologue	225	2 872	1 781	271	290	6,6
Catégorie B						
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	1 169	48 184	30 881	994	994	31,1
Contrôleurs du trésor	775	18 066	11 693	935	935	12,5
Techniciens de recherche et formation Éducation nationale	638	2 802	2 123	438	438	4,8
Contrôleurs des impôts	584	18 770	12 823	588	938	21,8
Infirmiers (es)	415	3 668	2 499	501	415	5,0
Technicien de la recherche au CNRS	350	4 881	3 107	298	319	10,4
Techniciens supérieurs d'études et de fabrication Défense	347	2 254	1 400	402	402	3,5
Préposés sanitaires des services vétérinaires	344	414	404	345	369	1,2
Éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse	330	3 653	2 626	330	326	8,0
Contrôleurs des Travaux publics de l'État	268	3 546	2 322	232	255	10,0
Greffiers des services judiciaires	260	4 335	2 026	260	344	7,8
Lieutenants de la Police nationale	225	3 901	2 103	349	516	6,0
Secrétaires d'administratifs de préfecture	214	11 628	8 030	232	232	34,6
Contrôleurs des douanes	160	10 428	5 543	290	366	19,1
Catégorie C						
Adjointes administratifs	6 475	110 413	83 429	4 947	5 639	16,9
Gardiens de la Paix	4 436	54 286	24 204	5 572	5 572	4,3
Ouvriers professionnels	2 315	8 394	6 271	1 025	1 036	6,1
Ouvriers d'entretien et d'accueil des établis. d'enseignement	1 286	53 471	45 801	1 482	1 482	30,9
Maîtres ouvriers	1 122	5 675	4 704	842	842	5,6
Agents de recouvrement du Trésor	1 075	19 801	13 358	1 381	1 381	9,7
Ouvriers professionnels de la Défense	632	3 973	3 293	952	952	3,5
Surveillants de l'administration pénitentiaire	621	12 551	9 353	1 102	1 214	8,5
Adjointes techniques recherche et formation à l'Éducation nationale	575	3 140	2 616	388	388	6,7
Agents de constatation ou d'assiette des impôts	530	14 897	10 596	665	977	15,9
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	530	14 169	12 487	434	1 077	28,8
Adjointes administratifs d'administration centrale	497	5 287	3 393	497	554	6,8
Chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État	320	1 722	1 633	280	357	5,8
Agent technique recherche et formation à l'Éducation nat.	312	2 181	1 805	244	244	7,4
Aides de laboratoire des établissements scolaires	304	2 118	1 395	277	277	5,0
Agents de constatation des douanes	258	19 899	12 248	384	451	31,9

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

L'ensemble de ces concours porte sur 87 % des admis sur liste principale et sur 88 % des agents recrutés.

7.4 Instituts Régionaux d'Administration

Alors que le nombre de candidats inscrits et présents aux concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration était en baisse constante depuis le « pic » de l'année 1996, **l'année 2002 se caractérise par une augmentation significative des inscrits et des présents** (respectivement +23 % et +14 %). Cette augmentation est cependant plus nette pour le concours externe « généralistes » et pour les trois concours « analystes ». L'augmentation du nombre des inscrits au concours interne généralistes n'a pas conduit à une augmentation corrélative des présents à ce concours. Il reste que le nombre de présents au concours interne des années 2001 et 2002 est supérieur à celui des années précédentes à l'exception de 1996, année du « pic ». La mise en œuvre en 2002 d'une procédure d'inscription électronique aux concours des IRA a sans doute contribué à améliorer l'attractivité de ces concours.

Le taux de réussite selon le diplôme des candidats admis au concours externe confirme la **position dominante des candidats titulaires d'un diplôme délivré par les Instituts d'études politiques (IEP)** suivis par les titulaires d'un diplôme en droit. Alors qu'ils ne représentent que 6 % des présents, les lauréats des IEP représentent 20 % des candidats admis sur la liste principale. Au total, les titulaires d'un diplôme de droit, de sciences politiques et d'administration publique représentent 80 % des candidats admis.

Le niveau de diplôme des candidats admis au concours interne et au troisième concours est en augmentation constante. Ainsi, respectivement 90 % et 68 % des admis au troisième concours et au concours interne sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La part des femmes admises aux IRA est en augmentation pour la troisième année consécutive. Au titre des années 2000, 2001 et 2002, les pourcentages de femmes admises s'établissent respectivement à 44 %, 45 % et 48 %. Au concours interne, les femmes représentent plus de la moitié des admis pour la première fois depuis dix ans.

Définitions et méthodes

Sélectivité :

rapport du nombre de présents sur le nombre d'admis.

Troisième concours :

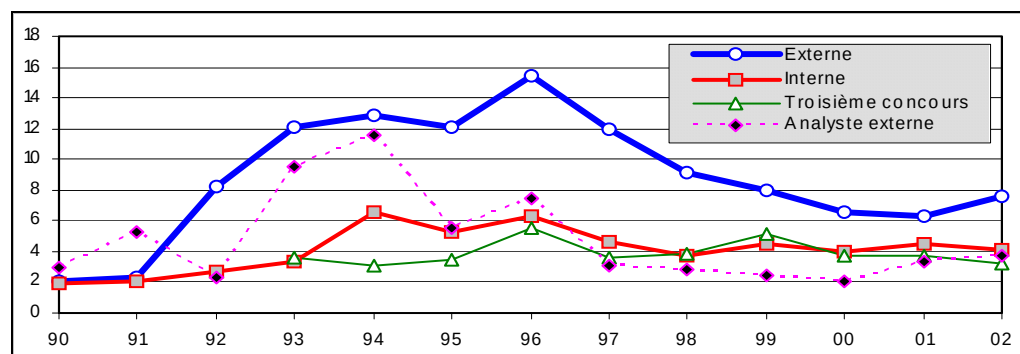
concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Il a été ouvert pour la première fois en 1999 pour les analystes.

Tableau 7-25: Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et du taux de sélectivité

Années	Concours	Inscrits	Présents	Admissible	Admis	Liste complé- mentaire	Sélectivité
1998	Externe	7 064	3 295	918	361	221	9,1
	Interne	1 339	714	408	195	80	3,7
	Troisième concours	224	117	72	30	10	3,9
	Analyste externe	98	45	19	16	1	2,8
	Analyste interne	53	37	21	13	3	2,9
	Total	8 778	4 208	1 438	615	315	6,8
1999	Externe	5 702	2 640	872	331	196	8,0
	Interne	1 401	804	378	176	64	4,5
	Troisième concours	231	139	62	27	6	5,1
	Analyste externe	157	54	32	22	0	2,5
	Analyste interne	70	35	21	14	6	2,5
	Analyste 3ème concours	13	8	7	2	2	4,0
	Total	7 574	3 680	1 372	572	274	6,4
2000	Externe	4 754	2 247	913	345	242	6,5
	Interne	1 467	747	379	184	59	4,0
	Troisième concours	216	104	66	28	7	3,7
	Analyste externe	145	33	23	16	0	2,0
	Analyste interne	85	46	37	10	4	4,6
	Analyste 3ème concours	17	5	3	1	1	5,0
	Total	6 684	3 182	1 421	584	313	5,4
2001	Externe	4 368	2 319	825	371	129	6,3
	Interne	1 574	895	300	198	12	4,5
	Troisième concours	207	111	70	30	11	3,7
	Analyste externe	114	46	25	14	0	3,3
	Analyste interne	75	38	22	17	2	2,2
	Analyste 3ème concours	13	4	2	1	0	4,0
	Total	6 351	3 413	1 244	631	154	5,4
2002	Externe	5 250	2 735	849	360	157	7,6
	Interne	1 842	887	339	215	39	4,1
	Troisième concours	292	126	74	40	14	3,2
	Analyste externe	284	89	46	24	6	3,7
	Analyste interne	86	54	25	17	0	3,2
	Analyste 3ème concours	30	11	6	3	2	3,7
	Total	7 784	3 902	1 339	659	218	5,9

DGAFF, bureau du recrutement et de la formation.

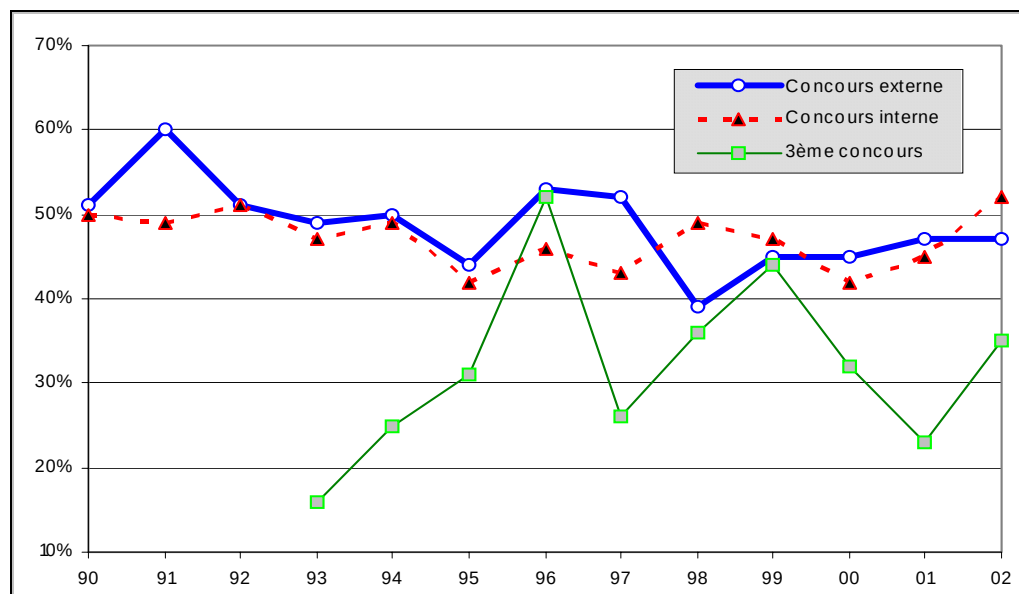
Graphique 7-3 : Évolution de la sélectivité (présents/admis) aux concours des IRA



DGAFF, bureau du recrutement et de la formation.

7 Recrutement

Graphique 7-4 : Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration



DGAFF, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 7-26 : Concours des instituts régionaux d'administration : part des femmes dans les candidats admis

Années	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes
1990	405	51	267	50			672	51
1991	298	60	273	49			571	55
1992	311	51	311	51			622	51
1993	239	49	238	47	25	16	502	47
1994	250	50	126	49	20	25	396	48
1995	311	44	166	42	26	31	503	43
1996	277	53	149	46	23	52	449	50
1997	332	52	177	43	27	26	536	51
1998	361	39	195	49	30	36	586	42
1999	331	45	176	47	27	44	534	45
2000	345	45	184	42	28	32	557	44
2001	371	47	198	45	30	23	599	45
2002	360	47	215	52	40	35	615	48

DGAFF, bureau du recrutement et de la formation.

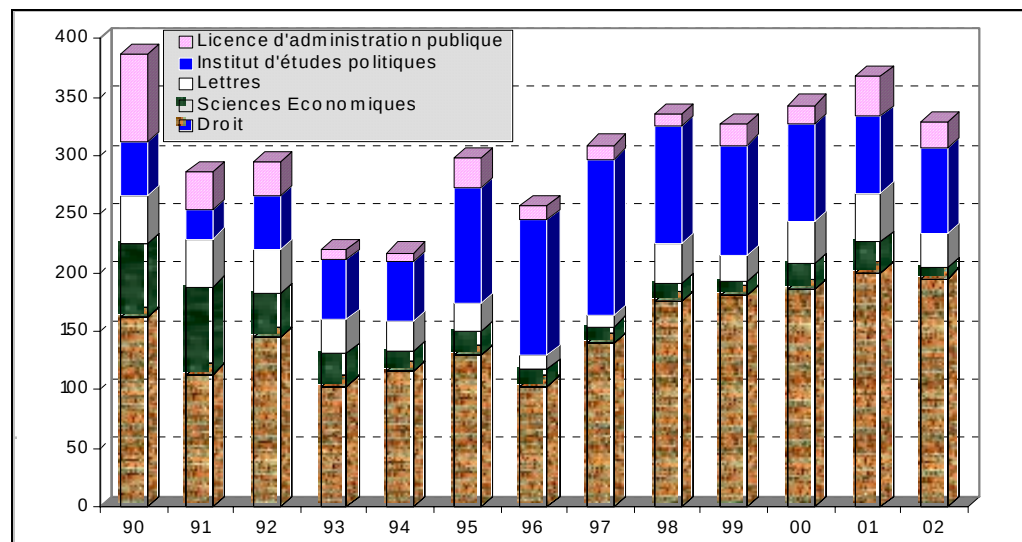
Tableau 7-27 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis au titre de la session 2002

Diplômes	Inscrits	Présents	Admis	Liste complé- mentaire	Taux de réussite
Droit	2 574	1 412	195	85	14
dont : DESS - DEA - Doctorat	649	326	62	24	19
Maîtrise	1 614	903	119	55	13
Licence	311	183	14	6	8
Sciences économiques ou administration économique et sociale	571	266	9	8	3
dont : DESS - DEA - Doctorat	58	23	2	0	9
Maîtrise	361	164	6	5	4
Licence	152	79	1	3	1
Lettres et sciences humaines	700	350	29	14	8
dont : DESS - DEA - Doctorat	83	43	3	4	7
Maîtrise	348	171	21	7	12
Licence	269	136	5	3	4
Sciences et techniques	245	110	4	2	4
dont : DESS - DEA - Doctorat	16	7	1	0	14
Maîtrise	132	60	3	1	5
Licence	97	43	0	1	0
Institut d'études politiques	288	162	73	20	45
Administration publique	410	241	23	17	10
dont : Maîtrise	66	40	6	5	15
Licence	344	201	17	12	8
Divers (1)	462	186	27	11	15
dont : DESS - DEA - Doctorat	263	116	17	8	15
Licence	199	70	10	3	14
Total	5 250	2 727	360	157	13

DGAFF, bureau du recrutement et de la formation.

(1) Comprend également les personnes ne possédant pas l'un des diplômes requis mais qui ont été autorisées à concourir, en fonction de leur formation, par la commission statuant à cet effet.

Graphique 7-5 : Concours externes des instituts régionaux d'administration : niveau de formation des candidats admis



DGAFF, bureau du recrutement et de la formation.

7 Recrutement

Tableau 7-28 : Concours internes des instituts régionaux d'administration : répartition des candidats admis selon le niveau de formation

Années	Admis	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur
1990	267	28%	72%
1991	273	37%	63%
1992	311	34%	66%
1993	238	49%	51%
1994	126	49%	51%
1995	166	39%	61%
1996	149	37%	63%
1997	177	40%	60%
1998	195	41%	59%
1999	176	54%	46%
2000	184	41%	59%
2001	198	37%	63%
2002	215	32%	68%

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 7-29 : Troisième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration : niveau de diplôme des candidats admis

Niveau de diplôme	Nombre d'admis						
	En 1996	En 1997	En 1998	En 1999	En 2000	En 2001	En 2002
Enseignement supérieur	14	14	17	19	22	23	36
3 ^{ème} cycle	4	1	0	6	13	11	20
2 ^{ème} cycle	9	9	14	11	7	10	14
1 ^{er} cycle	1	4	3	2	2	2	2
Baccalauréat	2	3	1	0	1	0	2
Sans diplôme déclaré	6	3	12	2	2	2	2
Divers	1	7	0	6	3	5	0
Total	23	27	30	27	28	30	40

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 7-30 : Concours des instituts régionaux d'administration : candidats admis en 2002 selon l'origine géographique

Régions	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total	En % du total des admis
Alsace	10	6	0	16	2,6
Aquitaine	20	6	3	29	4,7
Auvergne	10	5	0	15	2,4
Basse-Normandie.....	1	3	1	5	0,8
Bourgogne.....	8	6	0	14	2,3
Bretagne.....	20	8	1	29	4,7
Centre.....	10	1	0	11	1,8
Champagne-Ardenne	2	1	0	3	0,5
Corse.....	2	3	3	8	1,3
Franche-Comté.....	2	2	0	4	0,7
Haute-Normandie	3	1	0	4	0,7
Île-de-France	81	85	11	177	28,8
Languedoc-Roussillon	18	5	0	23	3,7
Limousin	2	2	1	5	0,8
Lorraine	10	16	2	28	4,6
Midi-Pyrénées.....	20	5	1	26	4,2
Nord-Pas-de-Calais	36	8	3	47	7,6
Pays de la Loire.....	16	6	0	22	3,6
Picardie	3	0	0	3	0,5
Poitou-Charentes.....	9	2	0	11	1,8
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	36	10	8	54	8,8
Rhône-Alpes.....	41	22	5	68	11,1
DOM	2	10	1	13	2,1
TOM	0	0	0	0	0,0
Étranger.....	0	0	0	0	0,0
Total	360	215	40	615	100

Région Île de France

Paris	46	28	6	80	13,0
Seine et Marne	2	8	0	10	1,6
Yvelines.....	3	6	1	10	1,6
Essonne	8	2	2	12	2,0
Hauts de Seine.....	13	17	1	31	5,0
Seine Saint Denis.....	2	4	0	6	1,0
Val de Marne	4	17	1	22	3,6
Val d'Oise	1	5	0	6	1,0
Total	81	85	11	177	28,8

Âge limite (1)

30 ans

53 ans

40 ans

Âge moyen (2)

25,6

37

37,9

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

- (1) Au 1er janvier de l'année du concours pour le concours externe et le troisième concours, à la date d'entrée en scolarité pour le concours interne.
(2) A la date des résultats.

7.5 École Nationale d'Administration

En 2002, 1 008 personnes se sont présentées au concours de l'ENA. **Le nombre de candidats est stable depuis 2001.** La sélectivité est revenue au niveau de 1998 avec 11 candidats pour un poste au concours externe, elle progresse légèrement pour le concours interne (7 candidats pour un poste en 2002, 6 en 1998). Par contre, la sélectivité du troisième concours reste plus faible (9 qu'elle ne l'était (10).

116 candidats ont été admis en 2002, dont la moitié au concours externe, 40 % au concours interne, et 10 % au troisième concours. **Les diplômés des Instituts d'études politiques (IEP) représentent 79 % des lauréats au concours externe. Le recrutement en interne est plus diversifié.** Près d'un sur 4 détient un diplôme du deuxième cycle, mais les diplômés des IEP et de troisième cycle universitaire représentent toutefois la majorité des lauréats (56 %).

La proportion de femmes parmi les admis au concours externe progresse régulièrement depuis le début des années quatre vingt dix. En 2002, au concours externe comme au concours interne, un admis sur trois est une femme.

L'origine socio-professionnelle et l'origine géographique des élèves de la promotion « 2001-2003 » sont sensiblement identiques à celles des promotions précédentes.

Pour plus d'informations

- « Moderniser l'État : le cas de l'ENA », rapport au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire présenté par la commission sur la réforme de l'ENA et la formation des cadres supérieurs des fonctions publiques présidée par M. Yves-Thibault de SILGUY.

Tableau 7-31 : Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration : part des femmes, âge moyen

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours			Total des admis
	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	
1991	45	16	22	45	31	30	10	10	35	100
1992	48	19	22	48	25	31	10	30	37	106
1993	49	24	22	49	24	33	8	50	35	106
1994	49	20	23	46	30	33	9	44	35	104
1995	47	25	23	47	25	34	10	10	36	104
1996	51	20	23	40	27	35	9	33	40	100
1997	51	25	24	41	34	34	9	33	36	101
1998	55	21	24	41	34	35	9	33	36	105
1999	55	24	24	44	32	35	11	9	36	110
2000	60	25	24	48	17	34	12	17	37	120
2001	60	33	24	44	39	34	14	43	38	118
2002	58	36	24	47	30	34	11	54	38	116

DGAFF, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

Tableau 7-32 : Évolution du nombre de présents, d'admis et sélectivité du concours d'entrée à l'ENA depuis 1997

		Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
1997	Présents	707	220	93	1 020
	Reçus	51	41	9	101
	Sélectivité	13,9	5,4	10,3	10,1
1998	Présents	577	237	86	900
	Reçus	55	41	9	105
	Sélectivité	10,5	5,8	9,6	8,6
1999	Présents	494	253	112	859
	Reçus	55	44	11	110
	Sélectivité	9,9	5,8	10,2	7,8
2000	Présents	549	295	112	956
	Reçus	60	48	12	120
	Sélectivité	9,2	6,2	9,3	8,0
2001	Présents	614	303	115	1 032
	Reçus	60	44	14	118
	Sélectivité	10,2	6,9	8,2	8,8
2002	Présents	608	307	93	1 008
	Reçus	58	47	11	116
	Sélectivité	10,5	6,5	8,5	8,7

DGAFF, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

7 Recrutement

Tableau 7-33 : Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration - Promotion « René Cassin » 2001/2003

Catégorie socioprofessionnelle du père ou de la mère	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	2	3	1	2	0	0	3	2
Employés	3	6	5	11	5	42	13	11
Agriculteurs exploitants	0	0	1	2	0	0	1	1
Chefs de PME	2	3	1	2	0	0	3	2
Cadres moyens	13	22	15	32	1	8	29	26
- dont fonctionnaires	12	21	11	23	1	8	24	20
Cadres supérieurs et assimilés	36	63	24	51	6	50	66	56
- dont chefs de grandes entreprises	1	2	0	0	0	0	1	1
- dont professions libérales	8	15	8	17	2	17	18	15
- dont fonctionnaires	13	22	9	19	1	8	23	20
- dont cadres entreprises privées et publiques	14	24	5	11	2	17	21	18
- non communiqué	0	0	2	4	1	8	3	2
Profession non répertoriée	2	3	0	0	0	0	2	2
Total	58	100	47	100	12	100	117	100

DGAFF, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

Tableau 7-34 : Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration en 2002

Régions	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence
Île-de-France	22	49	13	32	6	5
France (hors Île de France)	34	9	30	15	5	6
Étranger	2	0	4	0	0	0
Total	58	58	47	47	11	11

DGAFF, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

Tableau 7-35 : Diplômes des élèves reçus au concours d'entrée de l'ENA 2002

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
Bac et autres (IRA, dispenses, ...)	0	1	1	2
1er cycle (Deug, DUT, BTS)	1	0	1	2
2e cycle (licence, maîtrise, ...)	3	11	2	16
3e cycle (DEA, DES, doctorat)	1	13	2	16
Agrégation	1	5	0	6
Grandes écoles	7	4	1	12
Institut d'études politiques	45	13	4	62
Total	58	47	11	116

DGAFF, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : ENA.

8 – Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

8 Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

En 2001, le taux légal d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État (hors Éducation nationale) est évalué à 4,33 % (4,39 % si l'on ne prend pas en compte le ministère de l'agriculture et l'Inrets qui n'avaient pas participé à l'enquête en 2000).

Entre 2000 et 2001, pour les ministères ayant participé à l'enquête ces deux années, le taux d'emploi des personnes handicapées passe de 4,29 % à 4,39 %. Cette progression confirme l'évolution enregistrée au cours des dix dernières années qui ont vu s'accroître régulièrement ce taux d'emploi. Le nombre de personnes handicapées reconnues par la Cotorep progresse de 8 % entre 2000 et 2001 ; de même le nombre d'agents inaptes et reclassés progresse de 7 %.

L'augmentation du taux d'emploi est quasi générale pour l'ensemble des ministères et la baisse du taux d'emploi observée dans la police est due avant tout à la diminution du nombre d'agents victimes d'un accident de service puisque le nombre des recrutements des agents reconnus par la Cotorep s'accroît de près de 30 % dans cette administration.

La prise en compte de nouveaux éléments, et notamment l'âge, la gravité du handicap ou la date de recrutement, a permis de calculer un nouveau taux d'emploi similaire à celui du secteur privé. Il est estimé à 5 % pour l'année 2001. Ce taux est toutefois à apprécier avec précaution car il se rapporte aux trois-quarts seulement des ministères ou établissements, à défaut pour les autres d'avoir été en mesure de répondre.

Définitions et méthodes

Taux d'emploi public-privé :

La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés impose à l'ensemble des employeurs, et notamment à l'État et à ses établissements publics administratifs, une obligation d'emploi égale à 6 % de l'effectif total de leurs agents.

Pour mesurer ce taux d'emploi dans la fonction publique d'État, la DGAFP effectue tous les ans un recensement des bénéficiaires auprès des différents ministères et établissements publics. Dans le secteur privé, chaque employeur doit faire une déclaration d'emploi de travailleurs handicapés auprès du ministère du travail.

Les modes de calcul des taux, qui sont définis par la loi, de la DGAFP et du ministère du travail sont relativement différents. Aussi, pour permettre une comparaison entre le secteur privé et le secteur public, la DGAFP a ajouté un nouveau volet à son enquête à partir de 2000. De nouvelles variables comme l'âge, la catégorie de handicap ou le taux d'invalidité ont été introduites dans le questionnaire. Il a été ainsi possible de calculer deux taux d'emploi : celui de la fonction publique, calculé comme les années précédentes, et un nouveau taux plus proche de celui utilisé par le secteur privé.

Dans le calcul de ce nouveau taux, le poids statistique de chaque agent bénéficiaire est pondéré par différents critères comme la gravité du handicap, l'âge ou le caractère nouveau du recrutement. Une même personne peut donc compter pour plusieurs unités bénéficiaires. Par ailleurs, le nombre d'unités bénéficiaires est calculé au prorata de la durée de travail de chaque agent. Par contre, les anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité ne sont plus comptés parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Ce taux similaire à celui du secteur privé s'en différencie encore par :

- l'assiette de calcul, qui n'exclut pas les catégories de personnels dans lesquelles on ne peut recruter de travailleurs handicapés du fait des fonctions exercées,

- le mode d'attribution des bonifications et le calcul en ETP des bénéficiaires.

L'évaluation de ce taux doit donc être abordée avec précaution d'autant plus que certains ministères ou

établissements publics n'ont pas été en mesure de renseigner la nouvelle partie de l'enquête.

Champ : l'enquête porte sur les administrations de l'État, les établissements publics scientifiques culturels et professionnels, les établissements publics scientifiques et techniques occupant au moins 20 agents à temps plein ou équivalent, La Poste, et deux établissements publics industriels et commerciaux, l'ONF et l'Onic. En 2000 comme en 2001, l'Éducation nationale n'a pas été en mesure de répondre à cette enquête. De même, l'Agriculture n'a pu fournir de résultats en 2000.

Bénéficiaires : agents handicapés dont les différentes catégories (Cotorep, accidentés du travail, emplois réservés, ...) sont définies par l'article L.323-2 du code du travail qui fixe une obligation minimale d'emploi des travailleurs handicapés égale à 6 % de l'effectif total du ministère ou de l'établissement.

Handicapés Cotorep : agents reconnus travailleurs handicapés par les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep). Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun, par la voie des emplois réservés ou sur contrat de droit commun.

Accidentés du travail : agents victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ou atteints d'une maladie professionnelle. Les fonctionnaires perçoivent une allocation temporaire d'invalidité (ATI) et les non-titulaires une rente du régime général. Les agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3 bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une allocation d'invalidité temporaire sont aussi comptabilisés dans cette rubrique bien que leur invalidité n'ait pas été causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Emplois réservés : agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors Cotorep). Ce sont les anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité (ou assimilés : veuves de guerre, orphelins de guerre) et les anciens militaires non-titulaires d'une pension d'invalidité.

Agents inaptes et reclassés : agents devenus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions au cours de leur carrière :

- soit leur poste de travail a été adapté et ils n'ont pas fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement,

- soit ils ont fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement.

Équivalents effectifs des marchés : la conclusion de contrats et de marchés avec les établissements de travail protégé permet de faire équivaloir des emplois de bénéficiaires sur la base du traitement annuel minimum dans la fonction publique. Le calcul des équivalents s'obtient en divisant le montant total des achats par le traitement annuel afférent à l'indice majoré 261.

Pour plus d'informations

- Rapport sur l'exécution de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des travailleurs handicapés : « Politique d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat en 2000 », Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, DGAFP, Paris, décembre 2002
- « Enquête handicaps-incapacités-dépendance auprès des personnes vivant en domicile ordinaire en 1999 », Catherine GOILLOT et Pierre MORMICHE, INSEE résultats n° 6, septembre 2002, INSEE, Paris
- n° 44.3 « L'emploi et le chômage des personnes handicapées en 1999 », Premières Informations et Premières Synthèses, Selma AMIRA, DARES, novembre 2001.

8 Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Tableau 8-1 : Bénéficiaires de la loi "handicapés" par catégorie de bénéficiaires (hors Agriculture et Éducation nationale) au 31 décembre 2000

Ministère	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	% d'handicapés / effectifs réels	Équivalents effectifs des marchés	Total général	Taux d'emploi en %
Affaires étrangères	42	34	120	0	196	2,70	6	202	2,78
Aviation civile	44	131	490	7	672	5,74	0	672	5,74
Culture	91	197	33	15	336	2,38	1	337	2,39
Défense	528	642	983	2	2 155	2,44	68	2 223	2,52
Économie	1 961	1 571	2 250	304	6 086	3,21	62	6 149	3,24
Emploi	272	77	199	1	549	5,26	22	571	5,48
Environnement	25	18	14	1	58	3,04	9	67	3,52
Équipement	839	2 011	603	570	4 023	4,70	47	4 070	4,75
Intérieur	842	250	749	24	1 865	5,49	21	1 886	5,55
Jeunesse et sports	36	73	19	1	129	1,80	9	138	1,92
Justice	154	769	313	18	1 254	2,12	3	1 257	2,13
Outre-mer (1)	7	3	0	0	10	4,12	0	10	4,12
Police	109	6 534	214	0	6 857	6,07	0	6 857	6,07
Services du PM	4	14	0	1	19	1,26	0	19	1,27
Solidarité	379	220	182	16	797	4,20	24	821	4,33
CDC (2)	34	60	24	2	120	3,54	0	120	3,54
Cemagref	10	8	0	0	18	2,69	1	19	2,91
CNRS	67	260	0	17	344	1,36	6	350	1,38
Inra	96	89	0	0	185	2,15	10	195	2,27
Inria	3	0	0	0	3	0,41	0	3	0,41
Inserm	104	134	0	6	244	3,99	0	244	3,99
IRD	2	12	0	0	14	0,66	1	15	0,69
La Poste	1 456	2 461	365	7 932	12 214	5,34	299	12 513	5,47
Météo France	8	10	254	0	272	9,29	0	272	9,29
ONF	0	201	565	5	771	10,74	15	786	10,95
Onic	10	1	19	7	37	5,86	0	37	5,86
Total	7 123	15 781	7 396	8 929	39 229	4,22	605	39 834	4,29

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas recensés.

(2) Les filiales ne sont pas prises en compte.

Tableau 8-2 : Bénéficiaires de la loi "handicapés" par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2001

Ministère	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	% d'handicapés / effectifs réels	Équivalents effectifs des marchés	Total général	Taux d'emploi en %
Affaires étrangères	58	40	120	1	219	2,98	5	224	3,05
Aviation civile	48	139	510	7	704	6,03	0	704	6,03
Culture	119	201	43	16	379	2,64	4	383	2,67
Défense	648	741	1 183	0	2 572	2,73	36	2 608	2,77
Économie	2 047	1 753	2 099	338	6 237	3,35	60	6 297	3,38
Emploi	307	98	189	2	596	5,70	20	616	5,89
Environnement	24	6	15	0	45	2,18	3	48	2,33
Équipement	889	2 165	606	691	4 351	5,61	44	4 395	5,66
Intérieur	842	277	804	20	1 943	5,91	21	1 964	5,97
Jeunesse et sports	42	76	8	3	129	1,84	10	139	1,99
Justice	198	801	322	18	1 339	2,74	7	1 346	2,76
Outre-mer (1)	10	3	0	4	17	6,12	0	17	6,12
Police	140	5 601	214	0	5 955	4,60	0	5 955	4,60
Services du PM	7	15	0	2	24	1,26	0	24	1,26
Solidarité	436	217	192	22	867	4,50	28	895	4,64
CDC (2)	36	58	22	2	118	3,49	4	122	3,61
Cemagref	16	4	0	0	20	2,96	1	21	3,11
CNRS	127	277	0	3	407	1,54	4	411	1,56
Inra	104	114	0	20	238	2,75	9	247	2,86
Inria	2	1	0	0	3	0,18	0	3	0,18
Inserm	104	98	0	0	202	3,97	0	202	3,97
IRD	3	4	0	1	8	0,52	1	9	0,59
La Poste	1 436	2 265	353	8 375	12 429	5,60	312	12 741	5,74
Météo France	9	9	250	1	269	9,00	0	269	9,00
ONF	0	221	559	24	804	11,20	13	817	11,38
Onic	16	1	15	0	32	4,72	0	32	4,72
Total hors agriculture et Inrets	7 668	15 185	7 504	9 550	39 907	4,32	582	40 489	4,39
Agriculture et pêche	371	425	91	33	920	2,73	13	933	2,77
Inrets	4	0	0	0	4	0,92	0	4	0,92
Total	8 043	15 610	7 595	9 583	40 831	4,26	595	41 426	4,33

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas recensés.
(2) Les filiales ne sont pas prises en compte.

8 Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Tableau 8-3 : Bénéficiaires de la loi « handicapés » (hors Éducation nationale) selon le statut au 31 décembre 2001

	Titulaires			Ouvriers d'État	Non titulaires	Statut non renseigné	Total général
	A	B et CII	C				
Handicapés Cotorep							
Hommes	224	1 181	3 156	14	112	2	4 689
Femmes	130	819	2 267	3	135		3 354
Total	354	2 000	5 423	17	247	2	8 043
<i>Dont recrutés sur contrat (art. 3 loi du 10-07-87)</i>							
Hommes	89	215	362	-	-	-	666
Femmes	45	169	393	-	-	-	607
Total	134	384	755	-	-	-	1 273
<i>Dont recrutés sur emplois réservés</i>							
Hommes	47	407	1 852	-	-	-	2 306
Femmes	24	219	1 319	-	-	-	1 562
Total	71	626	3 171	-	-	-	3 868
Accidentés du travail							
Hommes	656	1 006	2 897	621	110	7 023	12 313
Femmes	294	723	1 314	23	58	885	3 297
Total	950	1 729	4 211	644	168	7 908	15 610
<i>Dont agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité</i>							
Hommes	545	850	2 599	-	-	7 023	11 017
Femmes	234	618	1 185	-	-	884	2 921
Total	779	1 468	3 784	-	-	7 907	13 938
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	128	2 133	4 610	-	-	-	6 861
Femmes	2	122	610	-	-	-	734
Total	130	2 245	5 220	-	-	-	7 595
<i>Dont anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité</i>							
Hommes	78	1 898	4 102	-	-	-	6 078
Femmes	1	118	555	-	-	-	674
Total	79	2 016	4 657	-	-	-	6 752
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	149	1 446	3 797	53	3	-	5 448
Femmes	87	1 828	2 219	1		-	4 135
Total	236	3 274	6 016	54	3	-	9 583
Total							
Hommes	1 157	5 756	14 460	688	225	7 025	29 311
Femmes	513	3 942	6 410	27	193	885	11 520
Total général	1 670	9 248	20 870	715	418	7 910	40 831

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 8-4 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2000 et 2001 par ministère (hors Éducation nationale)

Ministère	2000					2001				
	Handi-capés Cotorep	Acciden-tés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	Handi-capés Cotorep	Acciden-tés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total
Affaires étrangères	4	0	6	0	10	10	5	6	1	22
Aviation civile	4	1	26	0	31	4	2	20	0	26
Culture	14	4	3	0	21	30	7	5	2	44
Défense	159	30	251	0	440	204	38	115	0	357
Économie	150	69	97	3	319	196	74	91	67	428
Emploi	22	7	24	0	53	58	3	25	0	86
Environnement	1	5	0	0	6	3	0	0	0	3
Équipement	90	138	50	84	362	116	129	32	105	382
Intérieur	56	21	37	3	117	52	29	24	3	108
Jeunesse et sports	5	3	3	0	11	8	4	1	1	14
Justice	23	71	7	10	111	57	66	19	6	148
Outre-mer	1	0	0	0	1	2	0	0	0	2
Police	10	348	9	0	367	31	206	0	0	237
Services du PM	1	0	0	0	1	3	0	0	1	4
Solidarité	39	6	36	3	84	56	8	18	2	84
CDC	2	2	0	0	4	0	2	0	0	2
Cemagref	1	0	0	0	1	2	0	0	0	2
CNRS	16	15	0	17	48	39	20	0	2	61
Inra	42	11	0	0	53	24	6	0	0	30
Inria	1	1	0	0	2	1	0	0	0	1
Inserm	12	15	0	0	27	6	11	0	0	17
IRD	2	3	0	0	5	1	0	0	1	2
La Poste	13	19	0	938	970	14	15	0	793	822
Météo France	1	0	5	0	6	1	1	1	1	4
ONF	0	15	0	0	15	0	11	5	4	20
Onic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total hors agriculture et Inrets	669	784	554	1 058	3 065	918	637	362	989	2 906
Agriculture et pêche	-	-	-	-	-	54	11	2	1	68
Inrets	-	-	-	-	-	2	0	0	0	2
Total	669	784	554	1 058	3 065	974	648	364	990	2 976

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 8-5 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2001 (hors Éducation nationale) selon le statut

	Titulaires			Ouvriers d'État	Non titulaires	Statut non renseigné	Total général
	A	B et CII	C				
Handicapés Cotorep							
Hommes	41	114	303	-	13	-	471
Femmes	24	125	328	-	26	-	503
Total	65	239	631	-	39	-	974
Dont recrutés sur contrat (art. 3 loi du 10-07-87)							
Hommes	36	71	132	-	-	-	239
Femmes	12	84	173	-	-	-	269
Total	48	155	305	-	-	-	508
Dont recrutés sur emplois réservés							
Hommes	1	27	133	-	-	-	161
Femmes	0	20	109	-	-	-	129
Total	1	47	242	-	-	-	290
Accidentés du travail							
Hommes	31	39	146	17	6	238	477
Femmes	19	42	93	3	3	11	171
Total	50	81	239	20	9	249	648
Dont agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité							
Hommes	27	37	135	-	-	238	437
Femmes	17	36	89	-	-	11	153
Total	44	73	224	-	-	249	590
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	-	99	205	-	-	-	304
Femmes	-	15	45	-	-	-	60
Total	-	114	250	-	-	-	364
Dont anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité							
Hommes	-	87	195	-	-	-	282
Femmes	-	15	42	-	-	-	57
Total	-	102	237	-	-	-	339
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	10	143	401	9	2	-	565
Femmes	9	147	268	1	0	-	425
Total	19	290	669	10	2	-	990
Total							
Hommes	82	395	1 055	26	21	238	1 817
Femmes	52	329	734	4	29	11	1 159
Total général	134	724	1 789	30	50	249	2 976

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 8-6 : Répartition des unités bénéficiaires par ministère et calcul des taux d'emploi en 2001 selon un système de décompte similaire à celui du secteur privé

Ministère (1)	Effectifs en fonction en ETP (2)	Bénéficiaires en ETP	Total bonifications	Total bénéficiaires directs	Equivalents bénéficiaires	Total unités bénéficiaires	Taux d'emploi en % (b)+(c)+(d)/(a)	Rappel taux d'emploi Fonction publique en %
	(a)	(b)	(c)	(b)+(c)	(d)	(b)+(c)+(d)		
Affaires étrangères	6 907	89	43	131	5	136	1,98	3,05
Agriculture	30 388	788	319	1 106	13	1 119	3,68	2,77
Culture	13 317	336	161	496	4	500	3,76	2,67
Économie	178 111	4 413	1 451	5 864	60	5 924	3,33	3,38
Emploi	9 608	415	488	903	20	923	9,61	5,89
Équipement	61 062	3 355	1 092	4 447	44	4 491	7,36	5,66
Intérieur	29 907	1 144	777	1 921	21	1 942	6,49	5,97
Jeunesse et sports	6 581	118	55	173	10	183	2,78	1,99
Outre-mer	226	17	5	22	0	22	9,75	6,12
Solidarité	18 229	652	509	1 161	28	1 189	6,53	4,64
Services du PM	1 862	23	14	37	0	37	2,00	1,26
Cemagref	648	17	15	31	1	32	4,95	3,11
CNRS	24 830	407	151	558	4	562	2,26	1,56
Inrets	414	4	4	8	0	8	1,81	0,92
Inria	1 548	3	4	7	0	7	0,45	0,18
Inserm	4 641	199	80	279	0	279	6,00	3,97
IRD	1 504	7	3	10	1	11	0,74	0,59
La Poste	214 060	11 819	916	12 735	312	13 047	6,10	5,74
Météo France	2 899	19	9	28	0	28	0,97	9,00
ONF	6 748	244	12	256	13	269	3,99	11,38
Onic	653	21	5	25	0	25	3,83	4,72
Total	614 142	24 089	6 111	30 200	536	30 736	5,00	4,65 (3)

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Ces résultats concernent les seuls ministères ou établissements qui ont fourni les informations nécessaires pour le calcul des bonifications.

(2) Certains chiffres ont été estimés.

(3) Ce taux a été calculé sur les ministères mentionnés dans ce tableau.

9 - Retraites

9 Retraites

9.1 Effectifs des pensionnés

1 888 177 pensions ont été versées en 2002 au titre du régime de retraite des fonctionnaires de l'État dont 1 423 253 à des pensionnés de droit direct et 464 924 à des pensionnés de droit indirect (veuves, veufs et orphelins).

Parmi ces pensions, 560 989 sont versées à d'anciens militaires (ou à leurs ayant droits) et 1 327 188 sont des pensions civiles, dont 20 % sont destinées à d'anciens fonctionnaires de La Poste et de France Télécom.

Depuis 1995, le nombre de pensionnés a augmenté de 15 %, du seul fait des pensionnés civils, puisque la population des retraités militaires a légèrement baissé. L'augmentation du nombre de pensionnés est de 2 % par an depuis 1999.

63 801 fonctionnaires civils (dont 11 386 fonctionnaires de La Poste et France Télécom) et 13 288 militaires sont partis à la retraite en 2002. Le nombre annuel de départ en retraite a augmenté de 9 % entre 2001 et 2002 et de 38 % depuis 1995.

Les fonctionnaires civils sont partis en retraite en 2001 à 57 ans 8 mois en moyenne et 46 % avaient moins de 60 ans au moment de leur départ. Si on exclut les mises en retraite pour invalidité et les départs de fonctionnaires dont l'emploi est classé en service actif (près de 40 % des effectifs pour les fonctionnaires civils) qui ont droit à une pension à 50 ou 55 ans, les fonctionnaires civils ont pris leur retraite à 61 ans en moyenne pour les hommes et 58 ans et 10 mois pour les femmes. Près d'une femme sur quatre occupant un emploi sédentaire est partie à la retraite au cours de l'année 2000 à moins de 60 ans.

Définitions et méthodes

Les retraites des agents de la fonction publique :

- les fonctionnaires titulaires de l'État, les magistrats et les militaires, ainsi que leurs ayants cause (conjoint survivant, orphelins), bénéficient du **régime des pensions civiles et militaires de l'État**

- les fonctionnaires titulaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière, ainsi que leurs ayants cause sont affiliés quant à eux à la **caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Leurs droits sont alignés sur ceux des fonctionnaires de l'État.**

- les agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales relèvent du régime général et de l'Ircantec (institution de retraite complémentaire des agents non-titulaires de l'État et des collectivités publiques).

Les bénéficiaires

- **pensionnés de droit direct, ou ayants droit :** la liquidation des droits à pension est possible à partir de 60 ans, sous réserve de l'accomplissement de 15 années de service effectifs.

Pour les agents dits de **catégorie active**, cet âge est abaissé à 55 ans, voire 50 ans. Il s'agit de personnes affectées à des tâches comportant une certaine pénibilité (policiers, surveillants pénitentiaires, ...).

- **pensionnés de droit indirect, ou ayants cause :** les conjoints survivants de fonctionnaires décédés en activité ou après leur départ en retraite, bénéficient d'une pension de réversion.

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2001 », Etudes et résultats n°207, DREES, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, décembre 2002
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des Comptes, Journaux Officiels, avril 2003

Tableau 9-1 : Nombre annuel de pensions en paiement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pensions militaires (1)								
- droits directs	374 572	371 818	372 370	374 914	369 706	370 550	374 066	376 108
- droits dérivés	189 317	189 686	190 542	191 127	186 753	186 701	187 235	184 881
Total	563 889	561 504	562 912	566 041	556 459	557 251	561 301	560 989
Pensions civiles (2)								
- droits directs	828 192	854 083	884 833	915 791	946 415	978 611	1 011 566	1 047 145
- droits dérivés	255 721	259 981	265 044	269 370	270 789	275 394	279 556	280 043
Total	1 083 913	1 114 064	1 149 877	1 185 161	1 217 204	1 254 005	1 291 122	1 327 188
Total général	1 647 802	1 675 568	1 712 789	1 751 202	1 773 663	1 811 256	1 852 423	1 888 177

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre de chacune des années.

(1) Non compris soldes de réserve.

(2) Non compris pensions temporaires d'invalidité.

Tableau 9-2 : Pensions civiles de retraite - Répartition par administration au 31 décembre 2001

Administrations	Fonctionnaires		Ayants cause	
	Nombre	%	Nombre	%
Affaires étrangères (1)	2 478	0,24	1 195	0,43
Agriculture (2)	14 406	1,42	6 859	2,45
Anciens combattants	4 051	0,40	1 407	0,50
Culture	2 596	0,26	1 101	0,39
Défense	21 658	2,14	7 016	2,51
DOM-TOM	348	0,03	188	0,07
Économie, finances et industrie (3)	84 407	8,34	32 314	11,56
Éducation nationale	502 569	49,68	81 841	29,28
Emploi et solidarité	12 267	1,21	3 673	1,31
Équipement et logement	42 102	4,16	24 322	8,70
Intérieur	90 606	8,96	45 265	16,19
Justice	17 362	1,72	7 894	2,82
Premier ministre	900	0,09	847	0,30
Recherche (2)	9 325	0,92	1 332	0,48
Transports - Aviation civile (6)	4 314	0,43	2 155	0,77
Transports - Mer	917	0,09	553	0,20
Total hors P et T, La Poste et France Télé-com	810 306	80,10	217 962	77,97
P et T (4)	105 066	10,39	52 806	18,89
La Poste (5)	62 885	6,22	5 791	2,07
France Télécom (5)	33 299	3,29	2 997	1,07
Total général	1 011 556	100,00	279 556	100,00

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses.

(1) Les pensions du ministère délégué à la coopération sont rattachées au ministère des affaires étrangères.

(2) Les pensions de l'institut national de la recherche agronomique sont rattachées à la recherche.

(3) Les pensions de l'ex-ministère de l'industrie sont rattachées au ministère de l'économie et des finances.

(4) Pensions concédées avant le 31-12-1991.

(5) Pensions concédées à compter du 01-01-1992.

(6) Sont incluses les pensions de la Météorologie.

9 Retraites

Tableau 9-3 : Pensions civiles de retraite - Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31 décembre 2001

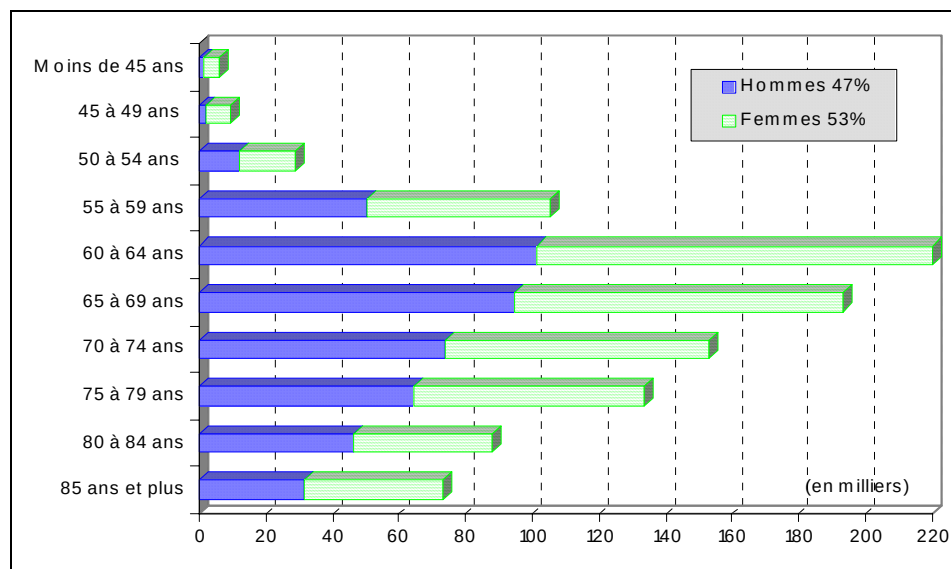
Tranche d'âge	Fonctionnaires				Ayants cause (1)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
Moins de 45 ans	1 075	4 640	5 715	0,56	9	3 250	3 259	1,22
45 à 49 ans	1 714	7 812	9 526	0,94	7	4 896	4 903	1,83
50 à 54 ans	11 791	16 899	28 690	2,84	32	9 204	9 236	3,45
55 à 59 ans	50 014	55 578	105 592	10,44	93	11 434	11 527	4,31
60 à 64 ans	101 460	120 582	222 042	21,95	2 772	14 318	17 090	6,39
65 à 69 ans	94 365	99 121	193 486	19,13	3 639	20 796	24 435	9,13
70 à 74 ans	73 488	79 329	152 817	15,11	4 045	31 880	35 925	13,43
75 à 79 ans	64 657	68 554	133 211	13,17	4 614	47 408	52 022	19,45
80 à 84 ans	46 199	41 395	87 594	8,66	3 718	43 926	47 644	17,81
85 ans et plus	31 214	41 679	72 893	7,21	5 145	56 312	61 457	22,97
Total	475 977	535 589	1 011 566	100,00	24 074	243 424	267 498	100,00
Âge moyen	69ans 4 mois	68 ans 9 mois	69 ans		76 ans 3 mois	75 ans 6 mois	75 ans 6 mois	

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Ne sont pas compris 12 098 orphelins titulaires d'une pension principale.

Graphique 9-1 : Ayants droits titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2001 : ventilation par tranche d'âge et par sexe



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Tableau 9-4 : Nombre annuel de mises à la retraite (ayants droit) ⁽¹⁾

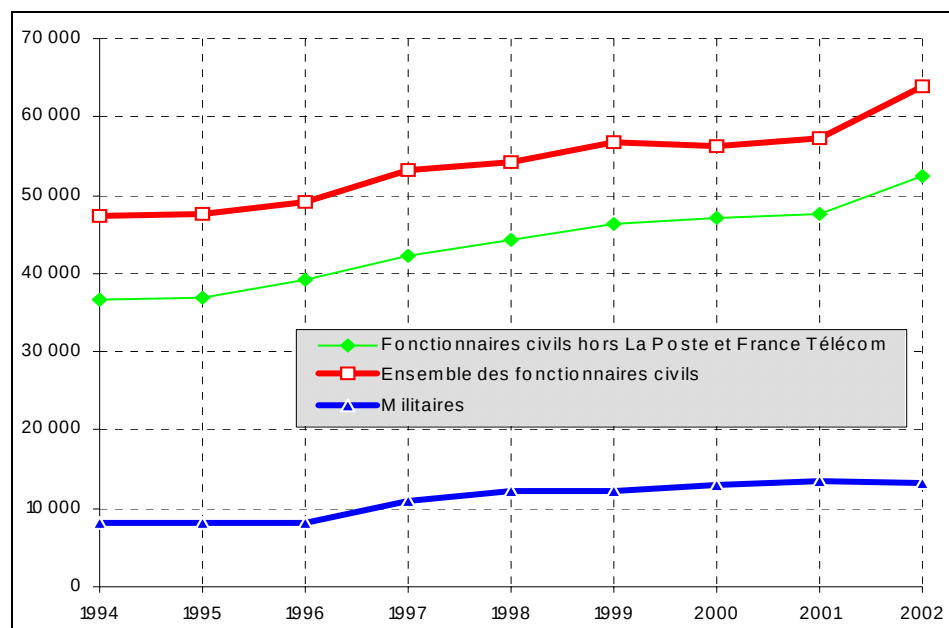
Années	Fonctionnaires civils		Militaires	Total
	Hors La Poste et France Télécom	Total civils		
1994	36 746	47 272	8 139	55 411
1995	36 970	47 625	8 054	55 679
1996	39 259	49 115	8 147	57 262
1997	42 209	53 263	10 978	64 241
1998	44 209	54 301	12 262	66 563
1999	46 297	56 757	12 150	68 907
2000	47 016	56 207	13 060	69 267
2001	47 674	57 393	13 378	70 771
2002	52 415	63 801	13 288	77 089

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre.

(1) Pensions à jouissance immédiate de l'année et pensions à jouissance différée arrivant à échéance dans l'année.

Graphique 9-2 : Flux annuels de mises à la retraite



DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

9 Retraites

Tableau 9-5 : Pensions civiles de retraite - Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2001 par administration, par catégorie statutaire et par sexe

Administrations	Catégories statutaires								Total général		
	A		B		C		Hors catégories				Total
	Hom-mes	Fem-mes	Hom-mes	Fem-mes	Hom-mes	Fem-mes	Hom-mes	Fem-mes	Hom-mes	Fem-mes	
Affaires étrangères	13	4	9	7	34	56	-	-	56	67	123
Agriculture	196	91	125	63	76	144	-	-	397	298	695
Anciens combattants	5	1	2	3	8	25	-	-	15	29	44
Culture	35	29	15	20	38	31	-	-	88	80	168
Défense	80	14	75	73	70	436	-	-	225	523	748
DOM-TOM	-	1	2	2	1	3	-	-	3	6	9
Économie, finances. et industrie	587	195	383	967	373	1 298	2	-	1 345	2 460	3 805
Éducation nationale	9 694	15 416	364	1 994	1 224	3 027	1	-	11 283	20 437	31 720
Emploi et solidarité	53	30	36	100	44	138	-	-	133	268	401
Équipement logement	175	14	353	57	1 126	314	-	-	1 654	385	2 039
Intérieur	59	36	35	83	107	393	4 503	111	4 704	623	5 327
Justice	131	68	14	105	49	147	656	55	850	375	1 225
Premier ministre	7	1	1	3	6	11	-	-	14	15	29
Recherche	500	280	95	161	38	61	-	-	633	502	1 135
Transports - Aviation civile (1)	85	9	27	12	3	14	11	-	126	35	161
Transports - Mer	5		11	3	3	8	-	-	19	11	30
Sous total	11 625	16 189	1 547	3 653	3 200	6 106	5 173	166	21 545	26 114	47 659
La Poste	5	-	-	-	-	-	4 566	2 097	4 571	2 097	6 668
France Télécom	24	1	-	-	-	-	1 804	1 222	1 828	1 223	3 051
P et T (2)	2	-	-	-	-	-	8	5	10	5	15
Total général	11 656	16 190	1 547	3 653	3 200	6 106	11 551	3 490	27 954	29 439	57 393

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses.

- (1) Sont incluses les pensions de la Météorologie.
 (2) Dossiers de pensions en cours de régularisation.

Tableau 9-6 : Pensions civiles de retraite : ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2001 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ à la retraite	Pensions d'ancienneté					Pensions civiles d'invalidité			Total des pensions de retraite		
	Actifs		Sédentaires		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes							
< 50 ans	40	296	42	1 034	1 412	429	475	904	511	1 805	2 316
50 à 54 ans	3 245	1 836	30	1 192	6 303	671	624	1 295	3 946	3 652	7 598
55 ans	6 521	4 218	45	478	11 262	178	201	379	6 744	4 897	11 641
56 ans	1 181	936	17	340	2 474	113	142	255	1 311	1 418	2 729
57 ans	752	608	17	373	1 750	99	169	268	868	1 150	2 018
58 ans	463	384	15	346	1 208	119	163	282	597	893	1 490
59 ans	304	268	59	337	968	120	152	272	483	757	1 240
60 ans	365	239	9 142	11 035	20 781	103	192	295	9 610	11 466	21 076
61 ans	104	66	915	922	2 007	38	74	112	1 057	1 062	2 119
62 ans	71	50	573	596	1 290	15	44	59	659	690	1 349
63 ans	35	26	403	404	868	10	31	41	448	461	909
64 ans	27	18	317	295	657	10	27	37	354	340	694
65 ans	44	25	948	719	1 736	12	16	28	1 004	760	1 764
> 65 ans	10	4	351	84	449	1	0	1	362	88	450
Total	13 162	8 974	12 874	18 155	53 165	1 918	2 310	4 228	27 954	29 439	57 393
Âge moyen	55 ans 1 mois	55 ans 6 mois (1)	61 ans (2)	58 ans 10 mois (1) (2)	58 ans	53 ans 5 mois	54 ans	53 ans 8 mois	57 ans 9 mois	57 ans 6 mois	57 ans 8 mois

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions (ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses).

- (1) Sont prises en compte les femmes fonctionnaires mères de 3 enfants radiées des cadres au titre de l'article L 24-1-3° du code des P.C.M.R.
- (2) Jusqu'en 1998 la distinction entre actifs et sédentaires était fonction du classement de l'emploi occupé en fin de carrière. Désormais sont classés en catégorie active les fonctionnaires comptant plus de 15 ans de service actifs.

9 Retraites

Tableau 9-7 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec ⁽¹⁾

(en milliers)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Actifs							
Agents de l'État	742,3	720,0	712,0	747,3	804,9	866,1	924,3
Agents des collectivités territoriales	1 107,4	1 118,0	1 139,0	1 065,2	1 292,9	1 330,5	1 419,9
- dont médecins hospitaliers	126,9	125,0	122,0	117,3	115,7	121,2	125,0
Élus et autres (2)	240,5	183,0	176,0	171,1	176,2	181,7	185,0
Total	2 090,2	2 021,0	2 027,0	2 031,8	2 194,3	2 295,3	2 450,0
Retraités							
Payés au 31/12 de l'exercice	1 270,5	1 325,2	1 357,1	1 387,4	1 413,2	1 434,5	1 474,6
- droits directs	1 053,3	1 095,7	1 117,9	1 139,7	1 158,2	1 171,0	1 203,7
- droits indirects	217,2	229,5	239,2	247,7	255,0	263,5	270,9
Entrés au cours de l'exercice	79,5	83,9	73,2	71,3	71,1	66,7	83,1
- droits directs	75,6	80,1	69,7	68,0	67,8	63,6	80,0
- droits indirects	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	3,1	3,1

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Ircantec.

(1) Agents non titulaires de l'État et des collectivités locales, médecins hospitaliers, élus des collectivités territoriales, agents employés par des associations financées majoritairement par des fonds publics.

(2) Certains comptes d'élus sont doublés en ce qui concerne les années d'élection municipales.

NB : - Certains agents actifs ont des employeurs multiples appartenant à deux types de collectivités différentes (par exemple État et collectivités territoriales) ; ils sont alors comptabilisés deux fois. Ainsi en éliminant ces doubles comptes, les effectifs totaux 1996 sont de 1 960 000.

Tableau 9-8 : Évolution des effectifs gérés par la CNRACL ⁽¹⁾

(en milliers)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Cotisants								
Hospitaliers	703	706	710	712	713	714	720	730
Territoriaux	823	842	855	872	892	916	940	969
Total	1 526	1 548	1 565	1 584	1 605	1 630	1 660	1 699
Retraités								
Stock								
- Droits directs	398,2	418,1	438	458,2	478,4	498,4	519,7	540,3
- Droits dérivés	100,4	102,4	104,5	106,5	108,9	111,1	113,4	115,5
Flux								
- Droits directs	30	29,5	30,6	31	31,1	32,4	32,3	33,3
- Droits dérivés	6,2	6,1	6,4	6,6	6,7	7,0	6,9	7,1

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : CNRACL.

(1) Agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Tableau 9-9 : Le Congé de Fin d'Activité en 2001

Ministères	Nombre de départs en CFA en 2001
Affaires étrangères	14
Agriculture	205
Culture	25
Défense	268
Divers (Premier ministre, Conseil d'État, Outre-Mer...)	12
Économie et Finances/ Industrie	1 395
Éducation nationale	6 834
Emploi et Solidarité	84
Équipement, Logement, Mer, Transport, Tourisme	612
Intérieur	199
Jeunesse et Sports	38
Justice	110
La Poste	1096
Total	10 892

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

56 % des agents étaient en CPA avant d'accéder au CFA.

9.2 Montant des pensions

Le taux de liquidation (pour les civils) est de 67,5 % pour le stock et de 68,5 % pour les nouveaux retraités, ce qui correspond à une durée moyenne de services pris en compte de 34 ans environ, bonifications incluses, soit 32 ans de service effectifs (en moyenne un agent bénéficie de deux ans de bonifications).

La retraite brute de droit direct des anciens fonctionnaires civils s'élève en 2002 à 1 703 € par mois en moyenne. Les nouveaux retraités de l'année bénéficient d'une pension légèrement plus élevée (1 832 €). Cette différence entre les anciens et les nouveaux retraités s'explique par l'augmentation des niveaux de qualification (notamment la proportion de plus en plus forte de catégories A) dans la fonction publique de l'État. L'indice moyen des pensions nouvellement liquidées est ainsi passé de 471 en 1991 à 577 en 2002.

Ces modifications structurelles entraînent une augmentation de la pension des nouveaux liquidants et donc de la pension moyenne de l'ensemble des retraités. Par ailleurs, entre 2001 et 2002, le montant moyen des pensions a progressé de 1,3 % sous l'effet des mesures générales. Au total, le montant des pensions civiles a augmenté de 2,1 % sur l'année 2002.

Définitions

Calcul de la pension

*Le montant de la pension est déterminé en appliquant au dernier traitement indiciaire brut détenu depuis six mois au moins (hors primes) un **taux de liquidation**, qui est actuellement de 2 % par année de service (dans la limite de 75 %).*

*Les **bonifications** sont des annuités supplémentaires qui s'ajoutent aux années de service pour le calcul de la pension. Il s'agit principalement de la bonification d'un an pour les femmes fonctionnaires pour chacun de leurs enfants, de la bonification de dépaysement pour les services civils accomplis hors d'Europe, de la bonification du 1/5^{ème} pour certains corps classés en catégorie active et des bénéfices de campagne pour les militaires.*

*À la pension ainsi définie s'ajoute une **majoration** de 10 % pour les trois premiers enfants, augmentée de 5 % par enfant supplémentaire.*

*Le montant de la pension ainsi calculée ne peut être inférieure pour les fonctionnaires ayant accompli 25 années de service au **minimum de pension**, qui est égal au traitement brut correspondant à l'indice majoré 216, soit 944,87 € depuis décembre 2002.*

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2001 », Etudes et résultats n°207, DREES, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, décembre 2002
- Projet de loi de finances pour 2002. Rapport sur les rémunérations et les pensions de retraite de la fonction publique
- « Retraites : renouveler le contrat social entre les générations », Premier rapport du conseil d'orientation des retraites-2001
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des Comptes, Journaux Officiels, avril 2003

Tableau 9-10 : Montant des pensions de retraite en paiement en 2001 et 2002 ⁽¹⁾

	Situation au 31/12/2001		Situation au 31/12/2002	
	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Montants (en millions d'euros)
Pensions militaires				
Droits directs				
Avantage principal		5 723		5 874
Accessoires (2)		255		258
Total	374 086	5 978	376 108	6 132
Droits dérivés				
Avantage principal		1 262		1 271
Accessoires (2)		74		76
Total	187 235	1 336	184 881	1 347
Pensions civiles				
Droits directs				
Avantage principal		19 394		20 513
Accessoires (1)		856		889
Total	1 011 566	20 250	1 047 145	21 402
Droits dérivés				
Avantage principal		2 367		2 419
Accessoires (1)		179		182
Total	279 556	2 546	280 043	2 601

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Coût au 31 décembre, exprimé en année pleine.

(2) Comprend les majorations pour enfants, pour tierce personne et les rentes invalidité.

Tableau 9-11 : Évolution du montant des pensions civiles (droits directs) brutes mensuelles moyennes en euros courants

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Pension moyenne	1 508	1 518	1 544	1 575	1 613	1 634	1 668	1 703
Évolution en %	3,5%	0,7%	1,7%	2,0%	2,4%	1,3%	2,1%	2,1%
Dont évolution due aux mesures générales (en %)	2,5%	1,4%	0,5%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	1,3%
Hausse des prix en moyenne	1,7%	1,9%	1,1%	0,6%	0,5%	1,6%	1,6%	1,8%

DGAFF, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

9 Retraites

Tableau 9-12 : Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
FONCTIONNAIRES CIVILS									
Stock droit direct									
Indice de liquidation	490	496	499	503	507	514	518	522	527
Taux de liquidation (en %)	67,7	67,6	67,6	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5
Stock droit dérivé									
Indice de liquidation	473	477	480	481	484	489	492	495	497
Taux de liquidation (en %)	32,2	32,2	32,4	32,3	32,3	32,3	32,3	32,3	32,2
Flux droit direct									
Indice de liquidation	517	531	541	548	558	561	568	571	577
Taux de liquidation (en %)	66,8	67,3	67,5	67,9	68,1	68,1	68	68,3	68,5
Flux droit dérivé									
Indice de liquidation	493	494	500	500	504	512	515	516	521
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,6	32,6	32,6	33,0	33,0	33,0	33,2	33,2
MILITAIRES									
Stock droit direct									
Indice de liquidation	456	460	464	467	469	473	474	475	477
Taux de liquidation (en %)	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1	65,1
Stock droit dérivé									
Indice de liquidation	435	439	443	446	448	451	452	454	456
Taux de liquidation (en %)	32,0	32,0	32,1	32,1	32,2	32,2	32,2	32,3	32,3
Flux droit direct									
Indice de liquidation	481	482	480	479	483	485	480	479	483
Taux de liquidation (en %)	65,2	65,1	64,9	67,2	67,2	67,0	66,9	66,5	66,4
Flux droit dérivé									
Indice de liquidation	446	453	460	468	465	468	470	474	475
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,9	33,1	33,1	33,1	33,1	33,4	33,5	33,5
Valeur annuelle moyenne en euros du point d'indice (1)	47,29	48,49	49,16	49,42	49,99	50,51	50,96	51,43	52,11

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

(1) Le montant de la pension (avantage principal) se calcule en multipliant la valeur du point par l'indice de liquidation et par le taux de liquidation. La pension moyenne résultant de ce calcul est plus faible que la moyenne des pensions réellement versées

10 - Relations professionnelles

10 Relations professionnelles

10.1 Élections aux commissions administratives paritaires

Les résultats des élections aux CAP de 2002 apportent des variations mineures à la représentativité syndicale telle qu'elle avait été mesurée pour la période triennale antérieure : trois fonctionnaires sur quatre ont participé aux élections. Le taux de participation (73,2 %) est cependant en recul de près d'un point sur celui de la période précédente. Alors que le nombre d'inscrits progresse d'environ 16 000 personnes, celui des votants baisse de près de 6000. Bien qu'élevé, le taux de participation recule faiblement, mais de manière constante depuis les années 1950.

La composition de l'ensemble des CAP est renouvelée entre deux périodes de trois ans. Entre les périodes 1997-1999 et 2000-2002, l'Unsa élargit son audience dans la plupart des ministères, particulièrement au ministère de l'intérieur. Sa représentativité augmente globalement de 1,3 point.

La CGC s'est implantée dans les services administratifs de l'Éducation nationale et les élections à la Police lui ont permis de gagner 0,5 point au cours de ces trois dernières années.

La CFDT, la CGT et la FSU ont perdu 0,4 points sur cette période de 3 ans. Cette baisse est due pour la CFDT et la FSU aux élections de décembre 2002 des corps enseignants. Ces dernières élections 2002 ont donné près de 2000 voix supplémentaires à la CGT.

La FSU garde néanmoins la première place dans le classement en voix et en pourcentage. FO et la CFTC maintiennent leur part d'audience.

De nombreuses fusions de corps sont intervenues dans le courant de cette période triennale, aussi le nombre global de sièges attribués aux CAP a diminué. La répartition par sièges est retracée dans le tableau n° 10.6.

Définitions et méthodes

Une synthèse des résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales des fonctionnaires est établie chaque année. Les tableaux présentés portent sur la période triennale du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2002. Ces résultats servent de base à la représentation des fédérations participant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État et à l'élaboration du calcul de la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel.

Une Commission Administrative Paritaire (CAP) est instituée pour chaque corps de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades. Elle comprend autant de membres représentant l'administration que de représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle. La durée du mandat est de 3 ans. Chaque CAP doit se réunir au moins deux fois dans l'année. Ces commissions sont saisies de questions d'ordre individuel concernant le personnel.

Pour plus d'informations

- « Elections aux CAP centrales, période du 01/01/2000 au 31/12/2002, résultats définitifs », Josette WERTHEIM, RésulStats n° 1-2003, DGAFF, mars 2003
- « Les élections aux CAP : le vote des fonctionnaires par catégorie socioprofessionnelle », Josette WERTHEIM, Point Stat n° 97-01, DGAFF, mai 1997.

Tableau 10-1 : Ensemble des trois fonctions publiques : Résultats des élections professionnelles

	Fonction publique de l'État		Fonction publique Territoriale		Fonction publique Hospitalière		Total des trois fonctions publiques	
	2000 à 2002		21.12.2001		28.10.1999			
Inscrits	2 037 395		940 929		702 021		3 680 345	
Votants	1 491 994	73,2%	622 435	66,2%	449 886	64,1%	2 564 315	69,7%
Suffrages exprimés	1 423 478		587 802		430 617		2 441 897	
Par fédération syndicale		%		%		%		%
FSU	263 580	18,5					263 580	10,8
UNSA	225 950	15,9	56 402	9,6	19 925	4,6	302 277	12,4
CGT	225 201	15,8	185 671	31,6	131 713	30,6	542 585	22,2
CFDT	198 226	13,9	154 386	26,3	123 301	28,6	475 913	19,5
FO	198 990	14,0	124 874	21,2	102 001	23,7	425 865	17,4
CGC	44 616	3,1	6 960	1,2	1 992	0,5	53 568	2,2
CFTC	30 829	2,2	35 690	6,1	15 794	3,7	82 313	3,4
Divers	236 087	16,6	23 819	4,1	35 891	8,3	295 797	12,1

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : DGAFF, DGCL, DHOS.

Tableau 10-2 : CAP de la ville de Paris du 2000-2001

Fédération syndicale	Nombre de voix	%
CFDT	4 011,5	19,17
CFTC	1 827	8,73
CGC	1 970	9,41
CGT	7 684,5	36,72
FO	1 630	7,79
FSU		
UNSA	2 850	13,62
Divers	952	4,55
Total	20 925	100,00

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

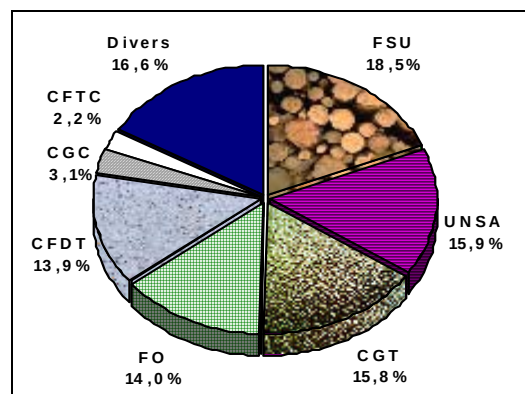
10 Relations professionnelles

Tableau 10-3: Résultats d'ensemble du 1er janvier au 31 décembre 2002 dans la fonction publique de l'État

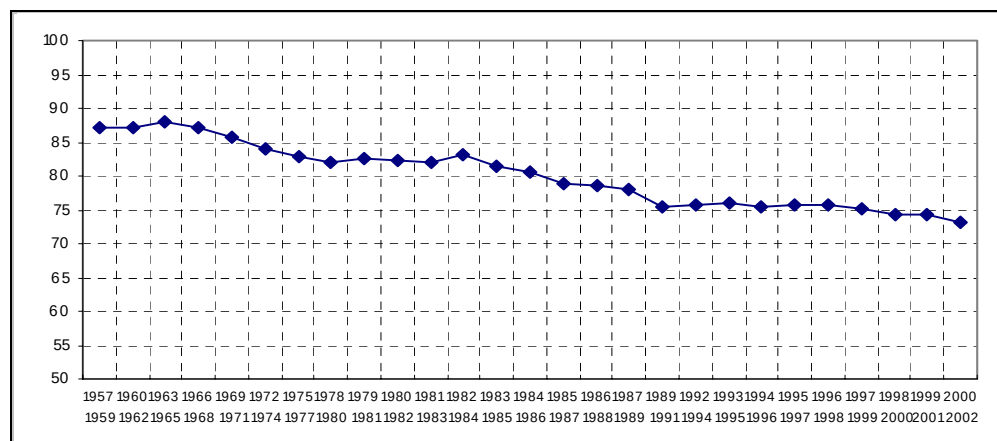
PARTICIPATION ÉLECTORALE									
	Inscrits	Votants	Pourcentage	Suffrages exprimés					
	2 037 395	1 491 994	73,23	1 423 478					

	FSU	UNSA	CGT	FO	CFDT	CGC	CFTC	Divers	Total
Nombre d'électeurs	263 580	225 950	225 201	198 990	198 226	44 616	30 829	236 086,5	1 423 478
Pourcentage	18,5%	15,9%	15,8%	14,0%	13,9%	3,1%	2,2%	16,6%	100,0%

Graphique 10-1: Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale



Graphique 10-2: Rétrospective de la participation électorale aux élections aux CAPN



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau 10-4 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2002
Participation électorale par catégorie hiérarchique et ensemble

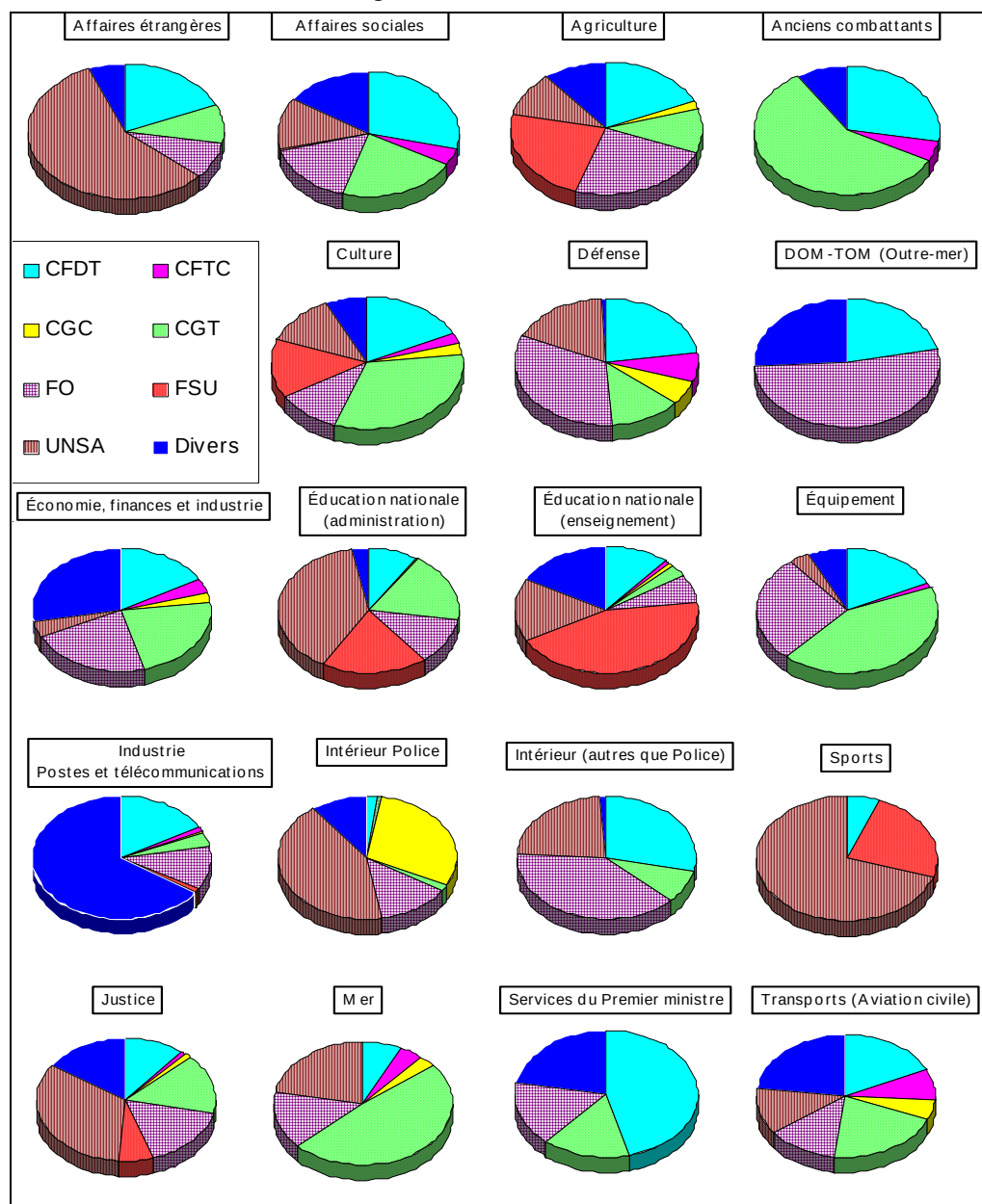
	Participation électorale en pourcentage			Participation électorale ensemble		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Inscrits	Votants	%
Affaires étrangères	63,5	60,6	57,4	6 284	3 735	59,4
Affaires sociales	68,1	66,1	64,1	25 210	16 547	65,6
Agriculture	67,2	71,4	69,0	29 197	20 074	68,8
Culture	61,4	67,0	53,7	11 404	6 638	58,2
Anciens combattants	0,0	58,4	65,9	269	167	62,1
Défense	68,6	74,2	74,6	35 097	25 904	73,8
Dom-tom (Outre-mer)	82,3	69,7	80,2	873	654	74,9
Economie, finances et industrie	83,3	88,5	86,3	183 381	158 283	86,3
Education nationale Administration	66,6	69,5	77,0	219 116	163 538	74,6
Education nationale Enseignement	66,5	78,5	0,0	794 644	528 242	66,5
Equipement	71,2	78,4	82,9	86 708	69 913	80,6
Industrie (Postes et Télécommunications)	64,7	79,9	56,0	3 811	2 619	68,7
Intérieur Police	78,0	73,6	76,2	118 559	89 902	75,8
Intérieur Services autres que Police	74,8	78,7	74,9	36 107	27 341	75,7
Justice	83,3	76,5	76,1	52 651	40 433	76,8
Mer	82,8	77,7	73,4	1 583	1 200	75,8
Services du Premier ministre	59,8	56,8	52,7	1 369	749	54,7
Sports	62,9	0,0	0,0	3 451	2 171	62,9
Transports (Aviation civile)	84,4	88,7	87,8	8 683	7 448	85,8
Total ministères	67,5	78,0	77,9	1 618 397	1 165 558	72,0
CDC	58,5	67,7	63,0	5057	3246	64,2
Cemagref	79,2	79,0	64,4	648	489	75,5
CNCA	63,3	61,7	50,0	406	234	57,6
CNMSS	0,0	82,1	73,5	1179	887	75,2
CNRS	50,6	51,8	42,7	24837	12532	50,5
Ena	85,7	0,0	0,0	7	6	85,6
France Télécom	78,8	78,5	72,0	131215	102416	78,1
Ifremer	70,8	84,3	0,0	116	89	76,7
IGN	72,0	67,9	76,4	676	480	71,0
Ined	51,1	61,8	66,7	148	83	56,1
INJSJA	53,0	54,8	0,0	303	163	53,8
Inra	60,2	62,9	60,1	8505	5185	61,0
Inrets	53,6	51,7	58,6	381	204	53,5
Inria	49,4	67,2	80,0	687	374	54,4
Inserm	56,8	57,4	48,8	4592	2577	56,1
La Poste	86,4	83,7	80,1	227608	187795	82,5
Météo France	81,0	77,8	0,0	2613	2058	78,8
Ofpra	67,2	78,9	0,0	163	114	69,9
Onac	80,6	91,1	83,1	1351	1130	83,6
ONF	82,3	84,7	75,4	6426	5010	78,0
Onic	79,5	83,8	84,5	604	500	82,8
Orstom IRD	59,0	58,6	52,6	1476	864	58,5
Total général	67,9	79,1	77,9	2 037 395	1 491 994	73,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Attention : les cadres d'emplois des exploitants publics ne recoupent pas strictement les catégories statutaires A, B, C ; ils ont dû être reclassés par approximation.

10 Relations professionnelles

**Graphique 10-3 : Résultats des élections des représentants du personnel
aux CAP nationales - Période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2002**
Nombre d'électeurs - Toutes catégories



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Tableau 10-5 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2002
Nombre d'électeurs - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Total
Affaires étrangères	667	0	0	352	322	0	2 087	220	3 648
Affaires sociales	4 611	731	0	3 442	2 649	85	2 109	2 495	16 121
Agriculture	3 618	0	352	2 109	4 762	4 566	2 147	2 103	19 657
Anciens combattants	44	8	0	93	0	0	0	14	159
Coopération	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Culture	1 125	167	182	2 078	696	892	807	436	6 382
Défense	5 674	1 919	1 560	3 165	8 178	0	4 458	178	25 132
Dom-tom (Outre-mer)	134	0	0	0	324	0	0	160	618
Economie, finance et industrie	25 211	5 902	4 130	34 406	33 379	0	6 441	42 872	152 339
Education nat. Administration	13 689	470	407	27 301	17 934	29 439	59 748	4 166	153 155
Education nat. Enseignement	56 524	4 229	4 267	16 817	34 355	222 621	81 626	85 769	506 207
Equipement	11 866	817	40	28 679	18 599	0	2 330	4 727	67 058
Industrie (Postes et Télécom.)	423	28	27	87	292	20	7	1 669	2 552
Intérieur Police	1 378	987	26 076	1 301	11 568	0	37 043	8 992	87 345
Intérieur Serv. autres que Police	7 638	0	0	2 196	10 248	0	5 870	402	26 354
Justice	4 176	386	453	6 178	6 279	2 518	12 783	6 088	38 861
Mer	86	46	33	571	178	0	257	0	1 171
Services du Premier ministre	333	0	0	111	117	0	0	161	722
Sports	127	0	0	0	0	498	1 468	0	2 093
Transports (Aviation civile)	1 289	596	389	1 475	949	0	867	1 670	7 235
Total	138 612	16 286	37 916	130 361	150 828	260 638	220 047	162 121	1 116 809
CDC	759	72	48	908	335	0	882	177	3 180
Cemagref	340	0	0	68	70	0	0	0	478
CNCA	38	38	38	38	38	0	0	38	230
CNMSS	561	0	0	0	83	0	0	234	878
CNRS	3 891	0	1 675	2 694	873	2 275	909	20	12 337
Ena	3	0	0	0	0	0	0	3	5
France Télécom	18 283	5 364	1 589	28 150	13 264	0	1 819	28 253	96 722
Ifremer	51	0	0	0	31	0	0	0	82
IGN	323	11	0	142	0	0	0	0	475
Ined	35	0	0	35	0	0	0	0	70
INJSJA	0	0	0	0	0	0	151	0	151
Inra	2 127	1 005	0	1 765	0	0	0	88	4 985
Inrets	96	0	0	96	0	0	0	0	191
Inria	115	0	0	149	0	30	0	70	364
Inserm	690	150	405	810	0	474	0	0	2 529
La Poste	28 917	7 818	2 913	58 168	31 538	0	1 841	43 429	174 624
Météo France	945	0	0	379	529	0	110	0	1 963
Ofpra	39	0	0	30	40	0	0	0	109
Onac	335	0	0	243	461	47	0	0	1 086
ONF	1 526	0	32	875	621	0	191	1 654	4 899
Onic	151	84	0	151	84	0	0	0	470
Orstom IRD	390	0	0	140	195	116	0	0	841
Total général	198 226	30 829	44 616	225 201	198 990	263 580	225 950	236 087	1 423 478
Total général en %	13,9	2,2	3,1	15,8	14,0	18,5	15,9	16,6	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

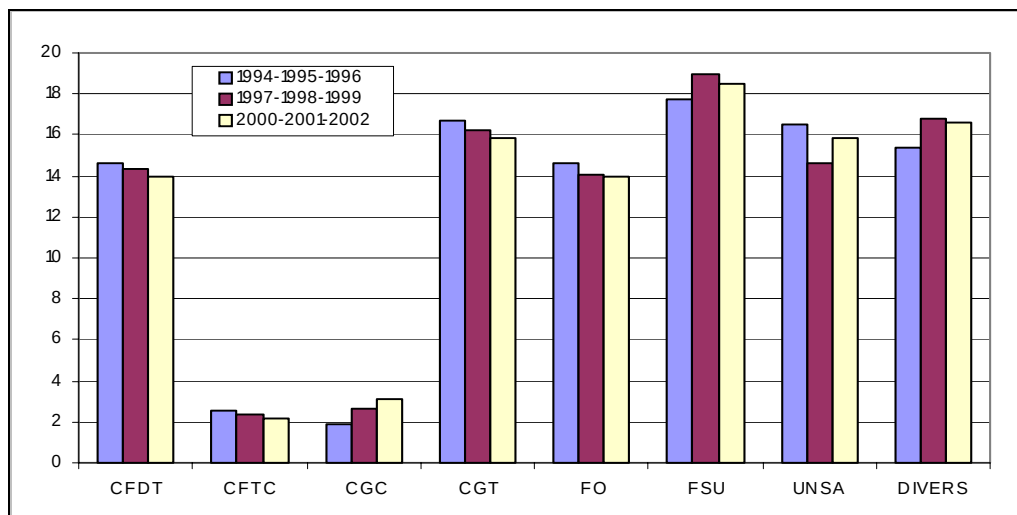
10 Relations professionnelles

Tableau 10-6 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2002
Nombre de sièges - Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Affaires étrangères	12	0	0	10	6	0	44	4	1	77
Affaires sociales	43	1	0	38	13	2	28	37	2	163
Agriculture	52	0	4	26	37	55	21	21	3	218
Anciens combattants	5	0	0	9	0	0	0	2	0	16
Culture	34	1	3	44	16	26	24	12	0	159
Défense	22	14	9	9	35	0	14	11	1	114
Dom-tom (Outre-mer)	18	0	0	0	32	0	0	12	2	64
Economie, finance. et industrie	85	0	36	68	107	0	20	68	1	384
Education nat. Administration	36	0	0	32	21	41	112	15	5	262
Education nat. Enseignement	10	0	1	3	2	46	21	22	2	106
Equipement	45	0	3	34	45	0	5	21	0	153
Industrie (Postes et Télécom.)	17	0	0	1	5	1	0	31	0	53
Intérieur Police	0	0	13	1	3	0	26	24	0	67
Intérieur Serv. autres que Police	32	0	0	11	49	0	24	11	0	127
Justice	36	0	3	17	40	47	59	30	3	235
Mer	0	0	3	15	4	0	7	0	0	29
Services du Premier ministre	28	0	0	6	8	0	0	10	2	54
Sports	1	0	0	0	0	6	17	0	0	24
Transports (Aviation civile)	12	2	5	8	11	0	5	11	7	61
Total	487	18	79	331	433	223	427	340	29	2 366
CDC	11	0	1	10	1	0	15	0	0	38
Cemagref	23	0	0	4	2	0	0	0	0	29
CNCA	3	3	3	3	3	0	0	3	0	20
CNMSS	8	0	0	0	2	0	0	4	0	14
CNRS	20	0	6	12	9	17	3	0	8	75
Ena	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
France Télécom	6	1	0	8	3	0	0	6	0	24
Ifremer	7	0	0	0	3	0	0	0	1	11
IGN	11	0	0	7	0	0	0	0	0	17
Ined	7	0	0	7	0	0	0	0	0	13
INJSJA	0	0	0	0	0	0	14	0	0	14
Inra	19	8	0	15	0	0	0	0	5	47
Inrets	12	0	0	12	0	0	0	0	0	24
Inria	8	0	0	9	0	4	0	4	1	26
Inserm	12	2	5	19	0	6	0	0	7	51
La Poste	5	0	1	6	6	0	0	4	0	22
Météo France	8	0	0	1	3	0	1	0	0	13
Ofpra	3	0	0	1	2	0	0	0	0	6
Onac	17	0	0	13	21	2	0	0	0	53
ONF	9	0	2	5	8	0	1	7	0	32
Onic	7	4	0	7	4	0	0	0	0	21
Orstom IRD	20	0	0	4	12	3	0	0	2	41
Total général	702	36	97	473	512	255	461	368	53	2 958
Total général en %	23,7	1,2	3,3	16,0	17,3	8,6	15,6	12,5	1,8	100,0

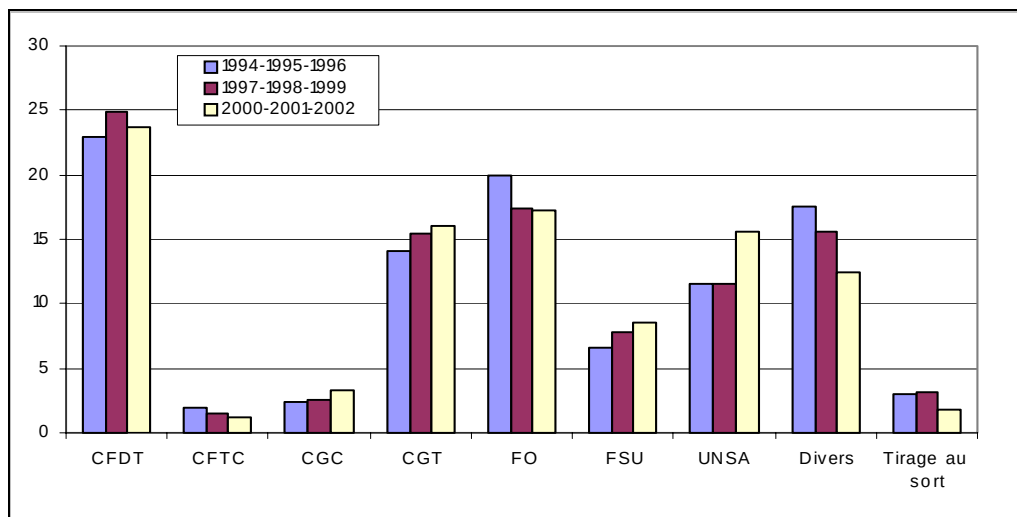
DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 10-4 : Évolution du nombre de voix obtenues par les organisations syndicales



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 10-5 : Évolution du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

10 Relations professionnelles

Tableau 10-7 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales
Période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2002
Résultats en voix et sièges par catégorie

En nombre d'électeurs	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Total
Catégorie A	92 971	9 925	15 559	35 095	58 047	231 813	97 178	112 540	653 126
%	14,2	1,5	2,4	5,4	8,9	35,5	14,9	17,2	100,0
Catégorie B	51 318	11 107	6 191	73 285	52 732	8 639	33 050	67 088	303 408
%	16,9	3,7	2,0	24,2	17,4	2,8	10,9	22,1	100,0
Catégorie C	53 938	9 797	22 867	116 821	88 211	23 128	95 723	56 459	466 944
%	11,6	2,1	4,9	25,0	18,9	5,0	20,5	12,1	100,0
Total des électeurs	198 226	30 829	44 616	225 201	198 990	263 580	225 950	236 087	1 423 478
% global	13,9	2,2	3,1	15,8	14,0	18,5	15,9	16,6	100,0

En nombre de sièges	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	FSU	UNSA	Divers	Tirage au sort	Total
Catégorie A	315	10	76	93	143	125	148	222	24	1 156
%	27,3	0,9	6,5	8,1	12,3	10,8	12,8	19,2	2,1	100,0
Catégorie B	186	8	13	138	154	58	116	73	4	750
%	24,7	1,0	1,7	18,4	20,6	7,7	15,5	9,8	0,5	100,0
Catégorie C	201	18	9	241	215	72	197	73	25	1 052
%	19,1	1,7	0,9	22,9	20,5	6,8	18,7	6,9	2,4	100,0
Total des sièges	702	36	97	473	512	255	461	368	53	2 958
% global	23,7	1,2	3,3	16,0	17,3	8,6	15,6	12,5	1,8	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

10.2 Commission de recours du CSFPE

En 2002, le nombre global de sanctions disciplinaires prononcées par les ministères et les organismes employant des fonctionnaires de l'État a été de 4 474, au même niveau qu'en 2001. Ces sanctions ont touché davantage les hommes (85 % des sanctions) que les femmes. Avertissements et blâmes représentent trois-quart des sanctions prononcées. Peu nombreuses, les sanctions des troisième et quatrième groupes, qui vont de la rétrogradation à la révocation, sont naturellement celles que les agents concernés souhaitent le plus contester.

Le nombre de recours auprès de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) est en légère progression. 94 requêtes ont été déposées en 2001, contre 76 en 2000.

Définitions et méthodes

Requêtes recevables devant la commission de recours :

- les contestations de sanctions de quatrième groupe (mise à la retraite d'office et la révocation) lorsqu'elles n'ont pas été proposées par le Conseil de discipline à la majorité des deux tiers des membres présents ;
- les contestations des sanctions de troisième groupe lorsqu'elles portent sur l'abaissement d'échelon, le déplacement d'office, la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée supérieure à huit jours même assortie d'un sursis, lorsque le conseil de discipline a proposé une sanction moins sévère ou qu'aucune proposition soumise au Conseil n'a recueilli la majorité des membres présents, y compris celle consistant à ne pas proposer de sanction ;
- les contestations des mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- les contestations des décisions de retenues sur pension et de déchéance du droit à pension prises après avis du Conseil de discipline, en cas de violation par le fonctionnaire ayant définitivement cessé ses fonctions ou mis en disponibilité, de l'interdiction d'exercer une des activités privées qualifiées d'incompatibles avec la fonction publique par un décret en Conseil d'État ;
- les contestations des décisions de licenciement prises après avis de la commission administrative paritaire lorsque le fonctionnaire mis en disponibilité a refusé successivement trois postes qui lui étaient proposés en vue de sa réintégration ;
- les contestations relatives aux décisions de refus, pendant 2 ans successifs, d'inscrire au tableau d'avancement un fonctionnaire ayant fait l'objet lors de l'établissement de chaque tableau annuel d'une proposition de la commission d'avancement.

Sanction disciplinaire : punition prononcée par l'autorité investie du pouvoir disciplinaire (en principe l'autorité investie du pouvoir de nomination) à l'encontre d'un fonctionnaire auteur d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations statutaires.

Licenciement pour insuffisance professionnelle : acte par lequel l'administration rompt le lien d'emploi avec le fonctionnaire en raison de l'inaptitude au service de l'agent, et non pour des motifs disciplinaires.

Pour plus d'informations

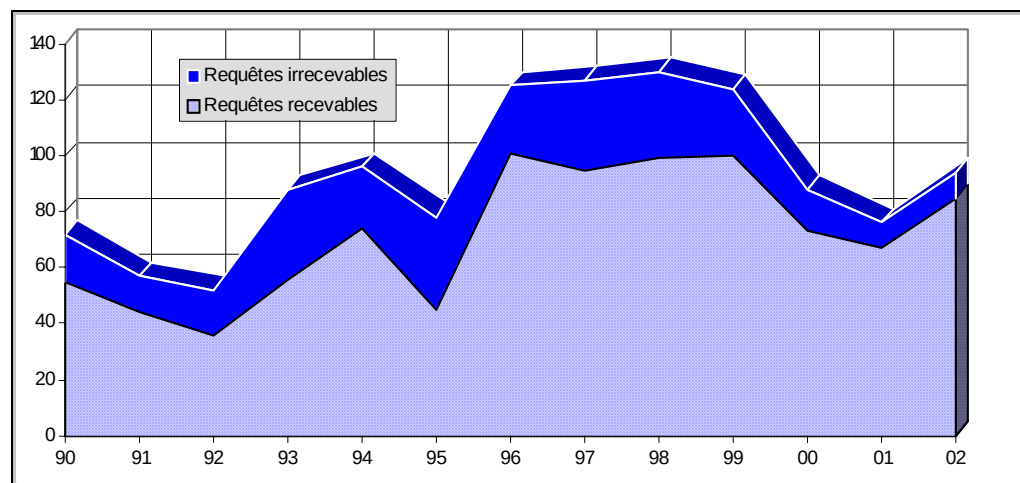
- « Le regard des salariés sur la représentativité syndicale », Patrick SOUARY, DARES, Premières Synthèses n° 22.1, Mai 2002

Tableau 10-8 : Évolution de l'activité de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État

Années	Requêtes déposées (a)=(b)+(c)	Requêtes recevables (b)	Requêtes irrecevables (c)	Réunions de la commission	Affaires traitées (1) (d)=(e)+(f)	Avis de rejet (e)	Recom-mandations (f)	Recom-mandations suivies
1990	72	55	17	8	29	14	15	5
1991	57	44	13	9	21	9	12	6
1992	52	36	16	8	80	35	45	5
1993	88	56	32	7	58	34	24	3
1994	96	74	22	9	68	36	32	2
1995	78	45	33	5	37	19	18	1
1996	125	101	24	11	74	36	38	3
1997	127	95	32	18	107	53	54	25
1998	130	99	31	16	83	51	32	10
1999	124	100	24	18	87 (2)	52	34	4
2000	88	73	15	18	88 (3)	49	37	14
2001	76	67	9	14	72 (2)	40	32	4
2002	94	85	9	13	65	34 (4)	28	6 (5)

DGAFF, bureau du statut général.

- (1) Les affaires traitées comprennent une partie des requêtes recevables de l'année en cours et une partie des requêtes recevables non encore traitées de la ou les années précédentes.
 Pour 1997 : 26 recommandations n'ont pas été suivies.
 3 décisions finales ne sont pas connues.
 Pour 1998 : 22 recommandations n'ont pas été suivies.
 Pour 1999 : 28 recommandations n'ont pas été suivies.
- (2) 1 dossier du MEFI a fait l'objet d'un désistement en cours de séance.
- (3) Sur deux dossiers PTT, la commission n'a pu se prononcer sur le premier dossier, sur le second, la commission a émis un avis d'incompétence.
- (4) Pour 2002 : 2 sursis à statuer et une absence d'avis.
- (5) 6 recommandations suivies connues à la date du 01/04/03 (8 non connues).

Graphique 10-6 : Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'État

DGAFF, bureau du statut général.

10 Relations professionnelles

Tableau 10-9 : Sanctions disciplinaires et mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2002

a) Sanctions disciplinaires

Fautes	Sexe	Sanctions prononcées														Total général
		1er groupe				2ème groupe						3ème groupe		4ème groupe		
		Avertissement		Blâme		Radiation du tableau d'avancement		Abaissement d'échelon	Exclusion temporaire pour une durée de 15 jours maximum	Déplacement d'office		Rétrogradation	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 mois à 2 ans	Mise à la retraite d'office	Révocation	
		(1)	(2)	(1)	(2)	(3)	(4)			(5)	(6)					
Détournement, conservation de fonds, malversations	H	8	1	7	1	0	3	0	15	1	5	2	71	3	55	172
	F	3	1	7	1	0	1	1	3	2	1	2	20	3	35	80
Absences irrégulières, abandon de fonction	H	95	10	86	3	2	0	2	15	1	2	0	10	1	4	231
	F	44	2	32	2	0	1	0	1	0	1	0	1	0	2	86
Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	H	729	129	654	161	2	0	14	104	22	29	7	85	8	13	1 957
	F	109	46	70	39	0	0	2	10	7	5	1	14	2	1	306
Vol de matériel de l'administration	H	4	0	4	3	0	0	0	6	2	1	1	8	0	6	35
	F	4	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	10
Détournement, ouverture d'objets de correspondance	H	5	0	9	0	0	0	0	5	1	1	1	16	0	18	56
	F	2	0	2	0	0	0	0	1	1	0	0	5	0	5	16
Comportement privé affectant le renom du service	H	36	2	72	3	0	0	1	28	0	25	1	31	1	12	212
	F	6	1	5	0	0	0	1	4	0	2	1	6	0	0	26
Ivresse	H	61	3	104	2	0	0	3	38	0	7	1	41	4	4	268
	F	11	0	7	0	0	0	0	2	0	0	0	3	0	0	23
Moeurs	H	2	0	4	0	1	1	0	1	2	2	0	15	4	21	53
	F	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3
Condammations pénales	H	3	3	10	1	0	0	0	5	0	2	0	6	5	18	53
	F	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	5
Dettes et chèques sans provision	H	3	0	5	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	10
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Incorrections, violences, insultes	H	103	7	89	11	0	1	3	46	12	9	3	59	1	8	352
	F	12	1	20	3	0	0	0	2	0	5	0	5	1	0	49
Activité privée rémunérée	H	2	0	1	1	0	0	0	2	0	1	0	7	0	3	17
	F	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Divers	H	157	0	181	6	0	0	2	12	2	1	0	20	1	1	383
	F	33	0	25	0	0	0	0	3	0	1	0	5	0	1	68
Total	H	1 208	155	1 226	192	5	5	25	278	43	85	16	370	28	163	3 799
	F	224	51	173	45	0	2	4	26	10	19	4	60	7	50	675
Total général		1 432	206	1 399	237	5	7	29	304	53	104	20	430	35	213	4 474

(1) Sanction prise sans consultation de l'organisme paritaire

(2) Sanction prise après consultation de l'organisme paritaire

(3) Sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2^e et 3^e groupes

(4) Sanction à titre principal

(5) Déplacement d'office dans la résidence

(6) Déplacement d'office hors la résidence

b) Mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2001

	Hommes	Femmes	Total
Reclassement	3	0	3
Mise à la retraite	0	0	0
Licenciement pour insuffisance professionnelle	28	24	52
Total	31	24	55

DGAFF, bureau du statut général.

10.3 Grèves

Le tableau 10-10 ci-contre, comptabilise le nombre de cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État en 2002.

Le graphique 10-7 retrace l'évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève depuis 1983.

Pour plus d'informations

- « Les conflits en 2001 », Roselyne MERLIER, DARES, Premières Synthèses, à paraître

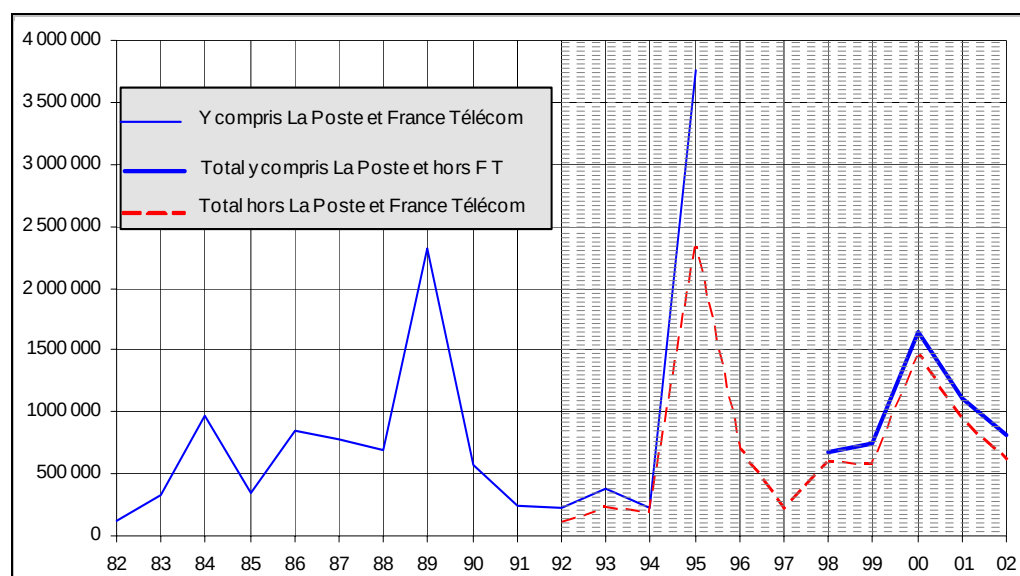
Tableau 10-10 : Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État

	Nombre de journées de grève en 2002
Affaires étrangères	93
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	9 108
Affaires sociales, travail, solidarité, santé, famille et personnes handicapées	4 799
Aviation civile	2 290
Caisse des dépôts et consignations	491
Culture et communication	1 044
Défense	9 044
Écologie et développement durable	200
Économie, finances et industrie	103 286
Équipement, transports et logement	31 317
Intérieur	2 742
Jeunesse, éducation nationale et recherche	438 637
Justice	2 155
Outre-Mer	0
Premier ministre (services généraux)	32
Sports	117
La Poste	139 738
France Télécom	62 398
Total (hors La Poste et France Télécom)	605 355
Total (y compris La Poste)	807 491

DGAFF, bureau du statut général.

(1) Les chiffres concernant La Poste ne distinguent pas les agents publics des salariés de droit privé.

Graphique 10-7 : Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève (1)



DGAFF, bureau du statut général.

(1) En équivalent jours.

11 - Politique sociale et conditions de travail

11 Politique sociale et conditions de travail

11.1 Crédits sociaux

Le ministère chargé de la fonction publique répartit, chaque année, des crédits aux ministères en fonction des dépenses effectives concernant les prestations revalorisables à titre interministériel. L'objectif est de maintenir des conditions d'attribution harmonisées pour ces prestations entre les agents de l'État des différentes administrations.

Au 1^{er} janvier 2003, ont été revalorisées les prestations suivantes :

- la prestation repas (0,99 euro à 1,00 euro),
- l'allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt-sept ans (102,56 euros à 104,30 euros).

Le taux des autres prestations à réglementation commune demeure inchangé par rapport au 1^{er} janvier 2002.

Les moyens de l'action sociale progressent de près de 1,8 % en 2002. Cette évolution montre l'attachement des différents ministères aux prestations d'action sociale offertes aux agents de l'État qui continuent de progresser en 2002.

Les crédits répartis par la DGAFP complètent les dotations budgétaires ministérielles attribuées, à leur demande, par le ministère chargé du budget. Ces dotations sont notamment appelées à financer les actions sociales propres à chacun des ministères.

Par ailleurs, la DGAFP dispose de moyens budgétaires pour développer des actions sociales spécifiquement interministérielles ainsi que des actions en faveur des travailleurs handicapés (132,6 millions d'euros en 2002).

Globalement, les moyens disponibles au titre de l'action sociale se sont élevés à 521,5 millions d'euros en 2002, ce qui représente une hausse de 0,7 % par rapport aux crédits inscrits en 2001.

Définitions et méthodes

Les crédits budgétaires ministériels d'action sociale sont inscrits sur le chapitre 33-92 des différents ministères. S'agissant de l'action sociale interministérielle, une grande majorité des crédits sont inscrits sur les chapitres 33-94 et 34-94 de la DGAFP. S'agissant des crédits d'investissement pour des opérations interministérielles, ils sont inscrits sur le chapitre 57-06 de la DGAFP.

Pour plus d'informations

- Lois de finances 2002 et 2003
- « L'action sociale de l'État en faveur de ses agents » Rapport présenté par Marie-Caroline Bonnet-Galzy, septembre 2002. Présent sur le site www.fonction-publique.gouv.fr.

Tableau 11-1 : Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune en 2003

Prestations	Taux en euros au 01.01.03
Restauration	
- prestation repas	1,00
Aide à la famille	
- prestation pour la garde des jeunes enfants	2,55
- allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	18,96
Subventions pour séjours d'enfants	
- en colonies de vacances	
• enfants de moins de 13 ans	6,08
• enfants de 13 à 18 ans	9,22
- en centres de loisirs sans hébergement	
• journée complète	4,41
• demi-journée	2,20
- en maisons familiales de vacances et gîtes	
• séjours en pension complète	6,40
• autre formule	6,08
- séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
• forfait de 21 jours ou plus	63,11
• pour les séjours d'une durée inférieure (par jour)	3,01
- séjours linguistiques	
• enfants de moins de 13 ans	6,08
• enfants de 13 à 18 ans	9,22
Enfants handicapés	
- allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans (montant mensuel)	132,72
- allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt sept ans (1)	104,30
- séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,37

DGAFF, bureau des affaires sociales.

(1) Ce taux fait référence à la base de calcul des prestations familiales au 1er janvier 2003 : 347,68 euros.

Tableau 11-2 : Répartition des crédits sociaux gérés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action en 2002

Prestations interministérielles	En millions d'euros
Aides au logement	8,4
Aide ménagère à domicile en faveur des retraités	18,3
Chèques-vacances	37,7
Prestations de service "crèches"	45,0
CIAS déconcentrés	1,5
Équipements logements (2)	14,5
Insertion des travailleurs handicapés (3)	4,6
Revalorisation des prestations interministérielles	2,6
Total	132,6

DGAFF, bureau des affaires sociales.

(1) Chapitres 33-94, 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

(2) Les crédits appelés à financer les équipements et les logements interministériels sont inscrits au chapitre 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

(3) Les crédits appelés à financer cette action en faveur de l'insertion des personnes handicapées sont inscrits au chapitre 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

11 Politique sociale et conditions de travail

Tableau 11-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale

(en millions d'euros)

Ministères	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Affaires étrangères	3,666	3,787	5,102	5,241	5,238	5,669	5,659
Travail, Santé et solidarité	5,558	5,920	5,793	6,796	7,711	8,690	15,690
Emploi	4,996	5,412	6,069	6,098	6,250	6,527	-
Agriculture et pêche	7,799	8,182	8,839	9,420	9,755	9,979	9,980
Aménagement du territoire	0,044	0,044	0,056	0,056	0,048	0,048	-
Anciens combattants	0,726	0,715	1,096	-	-	-	-
Coopération	0,604	0,584	-	-	-	-	-
Culture	3,073	3,531	3,531	3,663	3,740	3,815	3,843
Défense	102,865	101,927	96,592	94,058	94,470	94,448	99,883
Outre-mer	0,297	0,297	0,297	0,335	0,351	0,361	0,361
Economie, finances et industrie	94,441	94,346	114,027	116,656	119,511	119,842	121,479
Jeunesse, éducation nat. et recherche	57,763	57,763	58,034	58,797	63,370	63,330	64,991
Ecologie et développement durable	0,453	0,470	0,534	0,573	0,651	0,714	0,731
Équipement, logement, transport, tourisme et mer	21,517	22,078	22,094	22,517	22,532	22,733	22,431
Industrie	3,023	2,979	-	-	-	-	-
Intérieur	24,788	30,124	32,411	32,432	32,737	31,067	32,567
Sports	0,532	0,532	0,532	0,532	0,532	0,577	0,577
Justice	12,213	13,280	14,417	15,829	17,141	18,284	19,496
Mer	0,178	0,188	0,189	0,183	0,177	-	-
Premier ministre							
- services généraux	0,527	0,527	0,527	0,802	0,802	0,817	0,817
- SGDN	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	-
- plan	0,084	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076
- Aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-	0,048
Enseignement supérieur, recherche	0,247	0,271	-	-	-	-	-
Tourisme	0,137	0,137	0,137	0,140	0,140	0,140	-
Action sociale interministérielle (1)	97,008	137,204	137,966	118,148	130,496	129,828	118,979
- fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (2)	-	-	-	2,287	2,287	4,573	6,860
Total	442,547	490,382	508,327	494,647	518,023	521,526	524,468

DGAFF, bureau des affaires sociales.

(1) Dont 230 MF (35,063 millions d'euros) en 1998 et en 1999 (crédits exceptionnels issus de l'accord salarial)

(2) non compris le crédit inscrit en LFR 2001 d'un montant de 1,981 millions d'euros (13 MF).

Tableau 11-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle (1)

Nature des opérations	Montant en euros
RESTAURANTS - études préalables	
AJACCIO	5 000
BOBIGNY Carnot	305 000
CHAMBERY	6 860
CHATEAUX ROUX	18 300
MELUN Cité	15 000
METZ Fabert	15 000
PERIGUEUX Cité	15 000
Total	380 160
RESTAURANTS - travaux urgents et actualisation	
ANNECY Cité	96 000
BORDEAUX Cauderan	76 225
COLMAR Laboueurs	18 800
GRENOBLE Agriade	10 800
MOULINS Yzeure	48 784
MULHOUSE Cohern	47 315
NANTERRE Cité	228 675
NANTES MAN	18 190
PAU Cité Tourasse	31 545
PERIGUEUX Cité	15 000
ST ETIENNE II	10 250
VANNES DDE	12 200
VESOUL Rialto	37 000
Total	650 784
RESTAURANTS - rénovations et extension (ingenering)	
ALENCON	951 531
LA ROCHE SUR YON	588 034
METZ Fabert	76 225
NIMES Cité	51 922
ORLEANS Mairie	80 000
Total	1 747 712
Total restaurants	2 778 656
LOGEMENTS - réservations	
ANTIBES ch des basses Bréquières	22 867
CAGNES/MER Costamagna	30 489
CAGNES/MER vallon deVaux	106 714
CHATOU	129 000
CORSE	40 565
COURBEVOIE	662 000
DARMON-CLICHY LA GARENNE	860 000
DIVONNE LES BAINS	182 938
FERNEY-VOLTAIRE Henri Dunant	211 500
GUYANE	1 600 000
JOINVILLE LE PONT	1 372 000
LA TRINITE bd Blanqui	76 224
MENTON La Ruche	53 357
MOUGINS ch de campagne	53 357
NICE Cyrille Besset	53 357
NICE Gimelle	76 224
NICE Lou Farou	30 489
NICE rue Soleau	76 224
NORD PAS-DE-CALAIS (2ème tranche)	195 000
PARIS XIII Joseph Bédier	200 000
PARIS XIX Fontainebleau	304 900
PARIS XX Noisy-le-Sec	48 000
PARIS (diverses réservations)	258 000
PAYS DE GEX	231 722
ROQUEFORT La Roche d'Ardy II	22 867
Total logements	6 376 420
CRECHES	
NANTERRE Préfecture (réhabilitation)	152 450
RENNES (réservation)	83 847
Total crèches	236 297
Total général des opérations d'action sociale	9 391 373

DGAFF, bureau des affaires sociales

(1) Participation financière sur crédits interministériels (budget 2002).

11 Politique sociale et conditions de travail

11.2 Accidents de travail

Un recul des accidents de travail entre 2000 et 2001.

Pour l'année 2001, on recense 50 700 accidents de travail, 9 000 accidents de trajet, soit un total de 59 700 accidents.

Rapporté au nombre d'agents, le nombre total d'accidents de travail et de trajet diminue de 3,6 % à 3,2 % entre 2000 et 2001.

La proportion d'accidents de travail diminue de 3,0 % à 2,7 % et celle des accidents de trajet reste stable à 0,5 %.

Les taux d'accidents de travail varient selon les ministères. C'est dans la Police (6,9 %), à La Poste (5,3 %), aux ministères de l'équipement (5,2 %), et de la défense (3,5 %) que les accidents sont les plus nombreux. Ces administrations concentrent plus de la moitié des accidents de travail alors qu'elles ne représentent que 30 % des effectifs. Les accidents de trajet sont répartis sur tous les ministères (35 %).

Définitions et méthodes

Accidents du travail : accidents de service des fonctionnaires et accidents de travail des agents non-titulaires. Ils surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de son employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Parmi les accidents du travail, on inclut les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles.

Accidents de trajet : surviennent lors du parcours entre le lieu de travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Le champ : Les administrations mettent en place progressivement cette enquête. Le champ couvre les ministères (sauf l'enseignement supérieur), certains établissements publics, La Poste et la Caisse des dépôts et consignations. Certains ministères n'ont de réponse que pour une partie de leur personnel. Le champ couvert en 2001 compte 1 892 000 agents.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail en 2000 », « Les accidents du travail en 2001 », Roger MARTINEZ, RésulStats, DGAFP, à paraître
- « Les conditions de travail. Bilan 2002 », Direction des relations du travail, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, à paraître.
- « Les conditions de travail dans la fonction publique en 1998 », DARES, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, à paraître.

Tableau 11-5 : Accidents de travail et de trajet en 2000 et 2001

Accidents	Année	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt	Accidents/effectif en %
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total		
Accidents du travail	2000	22 819	36 960	28	59 807	922 436	3,0
	2001	19 740	30 876	36	50 652	664 011	2,7
Accidents de trajet	2000	3 009	7 424	43	10 476	192 805	0,5
	2001	2 521	6 483	30	9 034	166 490	0,5
Tous les accidents	2000	25 828	44 384	71	70 283	1 115 241	3,6
	2001	22 261	37 359	66	59 686	830 501	3,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 11-6 : Évolution de l'ensemble des accidents de travail et de trajet, de 2000 à 2001

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)		Nombre total d'accidents		Nombre de jours d'arrêt de travail		Accidents / effectif en %	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Affaires étrangères et coopération	13 441	13 413	112	87	2 305	2 036	0,8	0,6
Agriculture	25 833	28 461	1 097	868	13 301	8 847	4,2	3,0
Aménagement du territoire et environnement	2 901	2 185	40	31	504	479	1,4	1,4
Culture (personnels titulaires)	13 714	13 714	515	521	5 857	7 772	3,8	3,8
Défense (personnels civils)	89 414	91 207	4 636	3 799	74 679	50 914	5,2	4,2
Économie, finances et industrie	203 914	190 370	1 802	1 577	25 587	21 984	0,9	0,8
Éducation (administration centrale)	3 700	3 444	68	89	1 278	1 206	1,8	2,6
Éducation (enseignement scolaire)	941 291	918 631	22 925	20 997	318 958	284 465	2,4	2,3
Emploi et Solidarité	24 542	25 588	640	648	7 702	10 816	2,6	2,5
Équipement et tourisme	88 330	89 591	5 133	5 019	71 922	69 358	5,8	5,6
Équipement (aviation civile)	11 209	11 038	185	164	2 397	2 663	1,7	1,5
Intérieur (hors la Police nationale)	39 086	36 449	1 801	831	19 908	6 122	4,6	2,3
Intérieur (Police nationale)	95 585	43 000	8 312	3 139	75 510	25 492	8,7	7,3
Jeunesse et Sports	10 504	7 448	231	187	3 347	3 867	2,2	2,5
Justice (hors juridictions administratives)	28 550	15 802	509	562	5 686	6 544	1,8	3,6
Justice (juridictions administratives)	985	1 098	28	27	225	264	2,8	2,5
Outre-Mer (administration centrale)	295	250	13	7	89	336	4,4	2,8
Services du Premier Ministre	1 550	1 897	39	60	862	619	2,5	3,2
IRA	731	720	4	7	14	73	0,5	1,0
Total des ministères	1 595 575	1 494 306	48 090	38 620	630 131	503 857	3,0	2,6
Établissements publics								
Tutelle éducation nationale	19 341	23 878	1 300	1 308	20 505	16 720	6,7	5,5
Tutelle enseignement supérieur	32 079	36 153	396	375	2 352	3 719	1,2	1,0
Tutelle emploi et solidarité	2 809	10 047	123	82	1 898	1 537	4,4	0,8
Caisse des Dépôts et Consignations	4 995	4 982	121	86	804	1 498	2,4	1,7
La Poste	321 063	323 115	20 253	19 215	459 551	303 170	6,3	5,9
Total des établissements publics	380 287	398 175	22 193	21 066	485 110	326 644	5,8	5,3
Total général	1 975 862	1 892 481	70 283	59 686	1 115 241	830 501	3,6	3,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

- (1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères au 31 décembre. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, aussi, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

11 Politique sociale et conditions de travail

Tableau 11-7 : Accidents de travail et de trajet en 2001

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt	Accidents / effectif en %
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total		
Affaires étrangères	13 413	39	48	0	87	2 036	0,6
Agriculture	28 461	374	492	2	868	8 847	3,0
Aménagement du territoire et environnement	2 185	14	17	0	31	479	1,4
Culture (personnels titulaires)	13 714	205	314	2	521	7 772	3,8
Défense (personnels civils)	91 207	1 302	2 494	3	3 799	50 914	4,2
Économie, finances et industrie	190 370	589	984	4	1 577	21 984	0,8
Éducation (administration centrale)	3 444	32	57	0	89	1 206	2,6
Éducation (enseignement scolaire)	918 631	8 145	12 830	22	20 997	284 465	2,3
Emploi et solidarité	25 588	266	382	0	648	10 816	2,5
Équipement et tourisme	89 591	1 911	3 101	7	5 019	69 358	5,6
Équipement (aviation civile)	11 038	59	104	1	164	2 663	1,5
Intérieur (hors la Police nationale)	36 449	369	462	0	831	6 122	2,3
Intérieur (Police nationale)	43 000	1 389	1 748	2	3 139	25 492	7,3
Jeunesse et Sports	7 448	53	134	0	187	3 867	2,5
Justice (hors juridictions administratives)	15 802	255	306	1	562	6 544	3,6
Justice (juridictions administratives)	1 098	18	9	0	27	264	2,5
Outre-Mer (administration centrale)	250	2	5	0	7	336	2,8
Services du Premier ministre	1 897	26	34	0	60	619	3,2
IRA (Lille, Bastia, Nantes, Metz)	720	4	3	0	7	73	1,0
Total des ministères	1 494 306	15 052	23 524	44	38 620	503 857	2,6
Établissements publics							
Tutelle éducation nationale	23 878	406	902	0	1 308	16 720	5,5
Tutelle enseignement supérieur	36 153	220	155	0	375	3 719	1,0
Tutelle emploi et solidarité	10 047	28	54	0	82	1 537	0,8
Caisse des Dépôts et Consignations	4 982	34	52	0	86	1 498	1,7
La Poste	323 115	6 521	12 672	22	19 215	303 170	5,9
Total des établissements publics	398 175	7 209	13 835	22	21 066	326 644	5,3
Total général	1 892 481	22 261	37 359	66	59 686	830 501	3,2

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères au 31 décembre. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, aussi, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

Tableau 11-8 : Accidents de travail en 2001

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt	Accidents / effectif en %
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total		
Affaires étrangères	13 413	29	29	0	58	980	0,4
Agriculture	28 461	327	401	1	729	7 009	2,6
Aménagement du territoire et environnement	2 185	9	9	0	18	262	0,8
Culture (personnels titulaires)	13 714	143	219	0	362	5 024	2,6
Défense (personnels civils)	91 207	1 164	2 071	1	3 236	37 906	3,5
Économie, finances et industrie	190 370	414	573	4	991	11 923	0,5
Éducation (administration centrale)	3 444	20	27	0	47	475	1,4
Éducation (enseignement scolaire)	918 631	7 125	10 287	9	17 421	226 889	1,9
Emploi et solidarité	25 588	174	208	0	382	5 917	1,5
Équipement et tourisme	89 591	1 797	2 837	6	4 640	61 375	5,2
Équipement (aviation civile)	11 038	42	69	1	112	1 718	1,0
Intérieur (hors la Police nationale)	36 449	245	270	0	515	3 123	1,4
Intérieur (Police nationale)	43 000	1 351	1 596	2	2 949	22 887	6,9
Jeunesse et Sports	7 448	42	108	0	150	2 951	2,0
Justice (hors juridictions administratives)	15 802	146	138	1	285	3 303	1,8
Justice (juridictions administratives)	1 098	4	5	0	9	81	0,8
Outre-Mer (administration centrale)	250	2	4	0	6	332	2,4
Services du Premier ministre	1 897	14	20	0	34	332	1,8
IRA (Lille, Bastia, Nantes, Metz)	720	3	2	0	5	70	0,7
Total des ministères	1 494 306	13 051	18 873	25	31 949	392 557	2,1
Établissements publics							
Tutelle éducation nationale	23 878	374	725	0	1 099	14 537	4,6
Tutelle enseignement supérieur	36 153	177	98	0	275	1 937	0,8
Tutelle emploi et solidarité	10 047	25	39	0	64	1 402	0,6
Caisse des Dépôts et Consignations	4 982	27	27	0	54	521	1,1
La Poste	323 115	6 086	11 114	11	17 211	253 057	5,3
Total des établissements publics	398 175	6 689	12 003	11	18 703	271 454	4,7
Total général	1 892 481	19 740	30 876	36	50 652	664 011	2,7

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères au 31 décembre. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, aussi, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

11 Politique sociale et conditions de travail

Tableau 11-9 : Accidents de trajet en 2001

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt	Accidents / effectif en %
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total		
Affaires étrangères	13 413	10	19	0	29	1 056	0,2
Agriculture	28 461	47	91	1	139	1 838	0,5
Aménagement du territoire et environnement	2 185	5	8	0	13	217	0,6
Culture (personnels titulaires)	13 714	62	95	2	159	2 748	1,2
Défense (personnels civils)	91 207	138	423	2	563	13 008	0,6
Économie, finances et industrie	190 370	175	411	0	586	10 061	0,3
Éducation (administration centrale)	3 444	12	30	0	42	731	1,2
Éducation (enseignement scolaire)	918 631	1 020	2 543	13	3 576	57 576	0,4
Emploi et solidarité	25 588	92	174	0	266	4 899	1,0
Équipement et tourisme	89 591	114	264	1	379	7 983	0,4
Équipement (aviation civile)	11 038	17	35	0	52	945	0,5
Intérieur (hors la Police nationale)	36 449	124	192	0	316	2 999	0,9
Intérieur (Police nationale)	43 000	38	152	0	190	2 605	0,4
Jeunesse et Sports	7 448	11	26	0	37	916	0,5
Justice (hors juridictions administratives)	15 802	109	168	0	277	3 241	1,8
Justice (juridictions administratives)	1 098	14	4	0	18	183	1,6
Outre-Mer (administration centrale)	250	0	1	0	1	4	0,4
Services du Premier ministre	1 897	12	14	0	26	287	1,4
IRA (Lille, Bastia, Nantes, Metz)	720	1	1	0	2	3	0,3
Total des ministères	1 494 306	2 001	4 651	19	6 671	111 300	0,4
Établissements publics							
Tutelle éducation nationale	23 878	32	177	0	209	2 183	0,9
Tutelle enseignement supérieur	36 153	43	57	0	100	1 782	0,3
Tutelle emploi et solidarité	10 047	3	15	0	18	135	0,2
Caisse des Dépôts et Consignations	4 982	7	25	0	32	977	0,6
La Poste	323 115	435	1 558	11	2 004	50 113	0,6
Total des établissements publics	398 175	520	1 832	11	2 363	55 190	0,6
Total général	1 892 481	2 521	6 483	30	9 034	166 490	0,5

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères au 31 décembre. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu, aussi, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

12 - Formation

12 Formation

En 2001, pour la deuxième année consécutive, l'effort de formation des administrations augmente sensiblement : les dépenses ont progressé de 9 %, le nombre de jours de 7 % et les agents sont partis plus nombreux en formation (+16 %).

La formation continue s'est développée dans la plupart des ministères.

La préparation du passage à l'euro est une des principales causes de cette augmentation. Ces formations de courte durée ont concerné de très nombreux agents. Elles ont été principalement organisées en interne et n'ont pas généré de fortes dépenses de formation continue.

L'effort de formation de l'Éducation nationale a été plus soutenu en 2001 par rapport aux autres ministères. La formation initiale a progressé de 12 % alors qu'elle augmente de 3 % en moyenne pour les autres. Ce sont essentiellement les recrutements de professeurs des écoles et de professeurs certifiés dans les IUFM qui sont à l'origine de cette augmentation. Ainsi, environ 5 000 enseignants-élèves supplémentaires ont-ils été formés pour l'année scolaire 2001-2002.

En moyenne le nombre de jours de formation par agent en fonction s'élève à 9,8 jours en 2001, 6,1 jours en formation initiale, 3,7 en formation continue. Les dépenses de formation continue de l'ensemble des ministères ont progressé de 3 % et représentent 3,6 % de la masse salariale.

Définitions et méthodes

Champ : L'enquête porte sur les agents civils de l'État, titulaires et non titulaires. Les personnels militaires sont donc exclus, en revanche les magistrats sont inclus. Seules les actions de formation suivies pendant le temps de travail sont prises en compte.

Pour l'année 2001, les dépenses de rémunération des stagiaires en formation initiale ont été calculées à partir du coût moyen journalier d'un agent en formation initiale, qu'il soit en formation première titularisation ou en formation nouvelle titularisation. Les années précédentes, le coût journalier avait été calculé pour chaque type de formation. Les dépenses de formation initiale de 2001 ne sont donc pas complètement comparables avec celles de 2000.

Formation initiale : formation suivie **avant titularisation** pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes.

Formation continue : on distingue en formation continue :

- les actions de perfectionnement et (ou) d'adaptation aux (nouvelles) fonctions,
- les préparations aux examens et concours,
- les congés de formation et les bilans professionnels.

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Dépenses de formation : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale. La masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction par le coût forfaitaire annuel.

Pour plus d'informations

- « La formation des agents de l'État en 2001 », Hélène DÉSERT, DGAFP, juin 2003
- « L'offre et les dépenses de formation en 2000 », Valérie FLACHAIRE, DARES, Premières Synthèses n° 18.1 et n° 18.2, mai 2003.

Tableau 12-1 : Formation initiale et continue par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2000	2001	Évo- lution 00-01 en %	2000	2001	Évo- lution 00-01 en %	2000 (en millions de francs)	2001	Évo- lution 00-01 en %
Affaires étrangères (1)	7 584	7 278	-4	55 567	69 508	25	101	112	11
Agriculture et pêche	40 666	47 810	18	198 704	268 071	35	428	565	32
Aviation civile	21 248	24 947	17	247 329	268 496	9	513	592	15
Culture et communication	29 961	34 108	14	117 649	107 955	-8	207	164	-21
Défense	69 111	124 250	80	535 534	423 625	-21	755	627	-17
Économie, finances et industrie (2)	486 981	568 832	17	1 784 114	2 032 857	14	2 577	2 873	11
Écologie et développement durable	2 766	3 678	33	6 798	7 913	16	16	21	32
Équipement (3)	256 938	302 229	18	584 766	607 632	4	1 248	1 016	-19
Intérieur	474 460	545 362	15	2 464 704	2 464 935	0	2 758	3 116	13
Sports	10 532	11 056	5	38 147	32 606	-15	64	60	-7
Justice	76 141	91 462	20	771 815	778 062	1	933	963	3
Mer (4)	688	-	-	6 605	-	-	7	-	-
Outre-Mer (5)	363	545	50	891	1 393	56	2	2	9
Santé (6)	27 302	25 658	-	69 926	117 791	-	132	194	-
dont École nationale de la santé publique	-	2 074	-	-	49 337	-	-	49	-
Services du Premier ministre (2)	5 184	4 717	-9	206 013	207 299	1	310	287	-7
Tourisme	406	358	-12	1 170	996	-15	2	2	-12
Travail	14 025	12 567	-10	71 913	78 091	9	119	131	10
Formation interministérielle dont part imputable à l'économie et aux services du Premier ministre (7)	34 372	48 174	40	340 418	348 057	2	451	444	-2
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	1 528 783	1 812 463	19	7 221 907	7 518 830	4	10 220	10 773	5
Jeunesse, éducation et recherche	809 365	903 727	11	9 835 515	10 813 666	10	12 778	14 268	12
Total y compris Jeunesse, édu- cation et recherche	2 338 148	2 716 190	16	17 057 422	18 332 496	7	22 999	25 041	9
Total champ constant 2000-2001 (8)	2 338 148	2 714 116	16	17 057 422	18 283 159	7	22 999	24 991	9
La Poste	760 863	1 032 035	36	791 675	858 109	8	1 414	1 608	14

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les résultats de la coopération sont comptés avec les affaires étrangères.

(2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(3) Les effectifs 2000 de l'équipement ont été recalculés par la DGAFF.

(4) En 2001, les résultats de la Mer sont comptés avec l'Équipement.

(5) Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas pris en compte.

(6) En 2000, les actions de formation de l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées.

(7) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les to-
taux hors et y compris éducation.

(8) Tous ministères hors École nationale de la santé publique.

12 Formation

Tableau 12-2 : Formation initiale par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2000	2001	Évo- lution 00-01 en %	2000	2001	Évo- lution 00-01 en %	2000 (en milliers de francs)	2001	Évo- lution 00-01 en %
Affaires étrangères (1)	281	181	-36	1 599	1 150	-28	4 871	1 493	-69
Agriculture et pêche	1 098	1 284	17	97 820	154 840	58	170 956	276 435	62
Aviation civile	1 068	1 180	10	178 760	191 877	7	268 173	319 511	19
Culture et communication	2 682	3 719	39	20 582	17 263	-16	22 355	17 702	-21
Défense	3 533	4 830	37	174 918	137 234	-22	148 436	149 952	1
Économie, finances et industrie (2)	10 111	11 785	17	887 161	1 032 103	16	1 002 576	1 181 907	18
Écologie et développement durable	62	170	174	646	1 387	115	947	1 735	83
Équipement	3 818	763	-80	206 948	158 356	-23	505 358	370 678	-27
Intérieur	19 927	18 890	-5	1 770 488	1 724 638	-3	1 532 567	1 819 548	19
Sports	349	345	-1	2 691	2 936	9	4 816	5 661	18
Justice	5 162	5 312	3	576 241	579 189	1	551 417	580 693	5
Mer (3)	100	-	-	3 977	-	-	3 988	-	-
Outre-Mer (4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Santé (5)	244	916	-	2 547	52 606	-	2 493	46 501	-
dont École nationale de la santé publique	-	332	-	-	42 500	-	-	38 944	-
Services du Premier ministre (2)	1 544	1 616	5	197 126	199 115	1	259 494	242 196	-7
Tourisme	2	5	150	35	43	23	24	31	30
Travail	1 130	1 140	1	33 759	46 529	38	51 446	72 828	42
Formation interministérielle	1 544	1 615	5	197 127	199 106	1	259 494	242 185	-7
dont part imputable à l'économie et aux services du Premier ministre (6)	1 544	1 615	5	197 127	199 106	1	259 494	242 185	-7
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	51 111	52 136	2	4 155 298	4 299 266	3	4 529 917	5 086 872	12
Jeunesse, éducation et recherche	58 356	66 113	13	6 427 771	7 185 570	12	6 285 087	7 429 588	18
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	109 467	118 249	8	10 583 069	11 484 836	9	10 815 005	12 516 459	16
Total champ constant 2000-2001 (7)	109 467	117 917	8	10 583 069	11 442 336	8	10 815 005	12 477 515	15
La Poste	38 994	42 614	9	167 816	164 236	-2	301 091	321 596	7

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les résultats de la coopération sont comptés avec les affaires étrangères.

(2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(3) En 2001, les résultats de la Mer sont comptés avec l'Équipement.

(4) Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas pris en compte.

(5) En 2000, les actions de formation de l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées.

(6) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris éducation.

(7) Tous ministères hors École nationale de la santé publique.

Tableau 12-3 : Formation continue par administration

	Effectifs en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation		
	2000	2001	Évo- lution 00- 01 en %	2000	2001	Évo- lution 00- 01 en %	2000 (en milliers de francs)	2001	Évo- lution 00- 01 en %
Affaires étrangères (1)	7 303	7 097	-3	53 968	68 358	27	95 962	110 432	15
Agriculture et pêche	39 568	46 526	18	100 884	113 231	12	256 555	288 196	12
Aviation civile	20 180	23 767	18	68 569	76 619	12	245 007	272 579	11
Culture et communication	27 279	30 389	11	97 067	90 692	-7	184 880	146 773	-21
Défense	65 578	119 420	82	360 616	286 391	-21	606 150	476 722	-21
Économie, finances et industrie (2)	476 870	557 047	17	896 953	1 000 754	12	1 574 395	1 691 143	7
Écologie et développement durable	2 704	3 508	30	6 152	6 526	6	14 727	18 989	29
Équipement (3)	253 120	301 466	19	377 818	449 276	19	742 560	645 780	-13
Intérieur	454 533	526 472	16	694 216	740 297	7	1 225 768	1 296 726	6
Sports	10 183	10 711	5	35 456	29 670	-16	59 569	54 495	-9
Justice	70 979	86 150	21	195 574	198 873	2	381 610	382 767	0
Mer (4)	588	-	-	2 628	-	-	2 848	-	-
Outre-Mer (5)	363	545	50	891	1 393	56	2 206	2 412	9
Santé (6)	27 058	24 742	-	67 379	65 185	-	129 964	147 127	-
<i>dont École nationale de la santé publique</i>	-	1 742	-	-	6 837	-	-	10 286	-
Services du Premier ministre (2)	3 640	3 101	-15	8 887	8 183	-8	50 133	44 701	-11
Tourisme	404	353	-13	1 135	953	-16	1 690	1 476	-13
Travail	12 895	11 427	-11	38 154	31 562	-17	67 209	57 719	-14
Formation interministérielle	32 828	46 559	42	143 291	148 951	4	191 830	201 771	5
<i>dont part imputable à l'économie et aux services du Premier ministre (7)</i>	28 401	38 953	37	83 029	97 350	17	142 607	153 745	8
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	1 477 672	1 760 327	19	3 066 609	3 219 564	5	5 690 456	5 686 061	0
Jeunesse, éducation et recherche	751 009	837 614	11	3 407 744	3 628 096	6	6 493 289	6 838 117	5
Total y compris Jeunesse, édu- cation et recherche	2 228 681	2 597 941	16	6 474 353	6 847 659	6	12 183 745	12 524 178	3
Total champ constant 2000-2001 (8)	2 228 681	2 596 199	16	6 474 353	6 840 823	6	12 183 745	12 513 892	3
La Poste	721 869	989 421	37	623 859	693 874	11	1 112 670	1 286 826	16

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Les résultats de la coopération sont comptés avec les affaires étrangères.

(2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(3) Les effectifs 2000 de l'équipement ont été recalculés par la DGAFF.

(4) En 2001, les résultats de la Mer sont comptés avec l'Équipement.

(5) Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas pris en compte.

(6) En 2000, les actions de formation de l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées.

(7) Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les to-
taux hors et y compris éducation.

(8) Tous ministères hors École nationale de la santé publique.

Tableau 12-4 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction

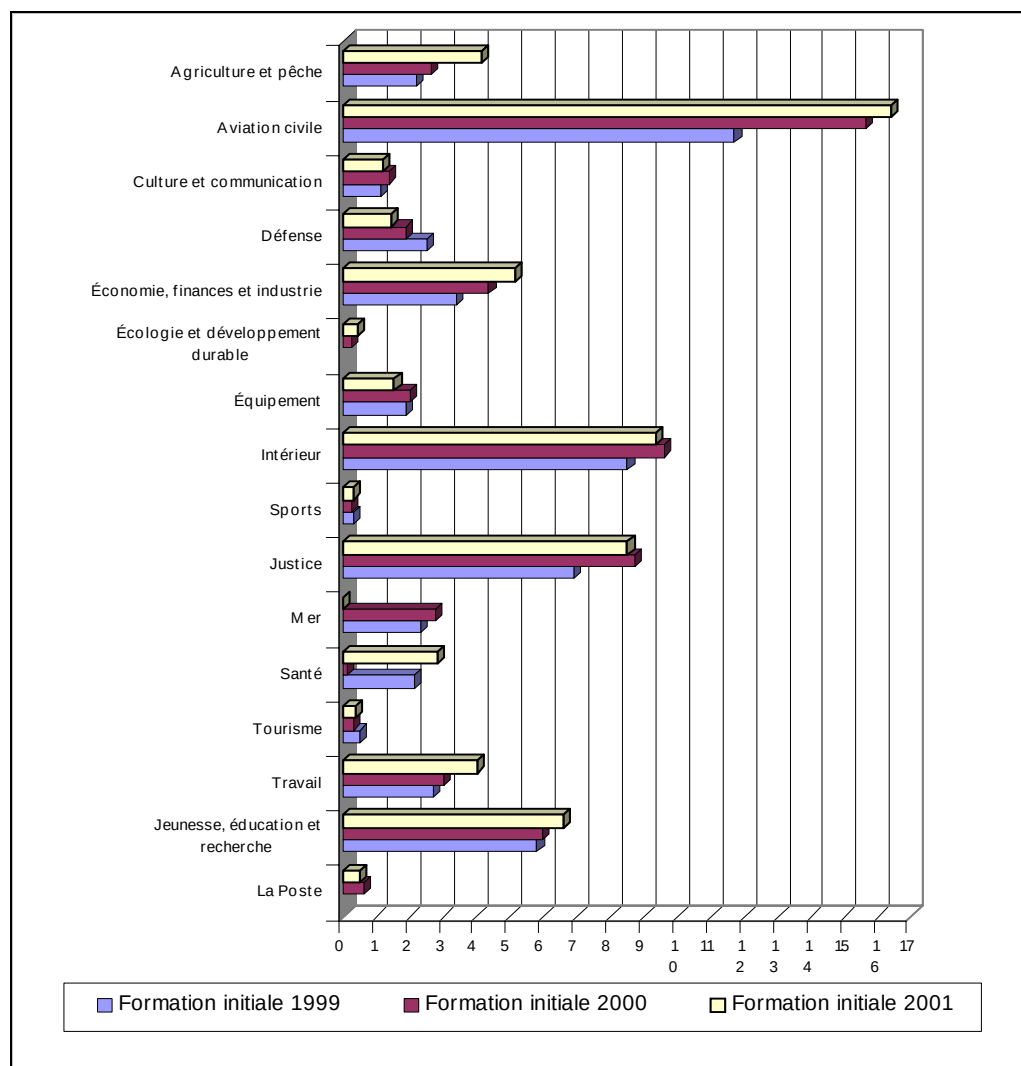
	Formation initiale		Formation continue		Total général	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Affaires étrangères	0,1	0,1	3,1	3,9	3,2	4,0
Agriculture et pêche	2,6	4,1	2,7	3,0	5,3	7,2
Aviation civile	15,6	16,4	6,0	6,5	21,6	22,9
Culture et communication	1,4	1,2	6,6	6,2	8,0	7,3
Défense	1,9	1,5	3,9	3,0	5,7	4,5
Économie, finances et industrie	4,4	5,1	4,4	5,0	8,8	10,1
Écologie et développement durable	0,2	0,4	2,2	2,0	2,4	2,4
Équipement	2,0	1,5	3,7	4,3	5,7	5,9
Intérieur	9,6	9,4	3,8	4,0	13,4	13,4
Sports	0,3	0,3	3,4	2,9	3,6	3,2
Justice	8,7	8,5	3,0	2,9	11,7	11,4
Mer	2,8	-	1,8	-	4,6	-
Outre-Mer	-	-	3,7	5,7	3,7	5,7
Santé	0,1	2,8	3,6	3,4	3,7	6,2
Services du Premier ministre (1)	-	-	3,1	2,8	3,1	2,8
Tourisme	0,3	0,4	9,2	8,2	9,5	8,6
Travail	3,0	4,0	3,4	2,7	6,4	6,8
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	5,3	5,5	3,9	4,1	9,3	9,6
Jeunesse, éducation et recherche	5,9	6,6	3,2	3,3	9,1	9,9
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	5,7	6,1	3,5	3,7	9,2	9,8
La Poste	0,6	0,5	2,1	2,2	2,7	2,7

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.

Graphique 12-1 : Nombre de jours de formation initiale rapporté aux effectifs en fonction



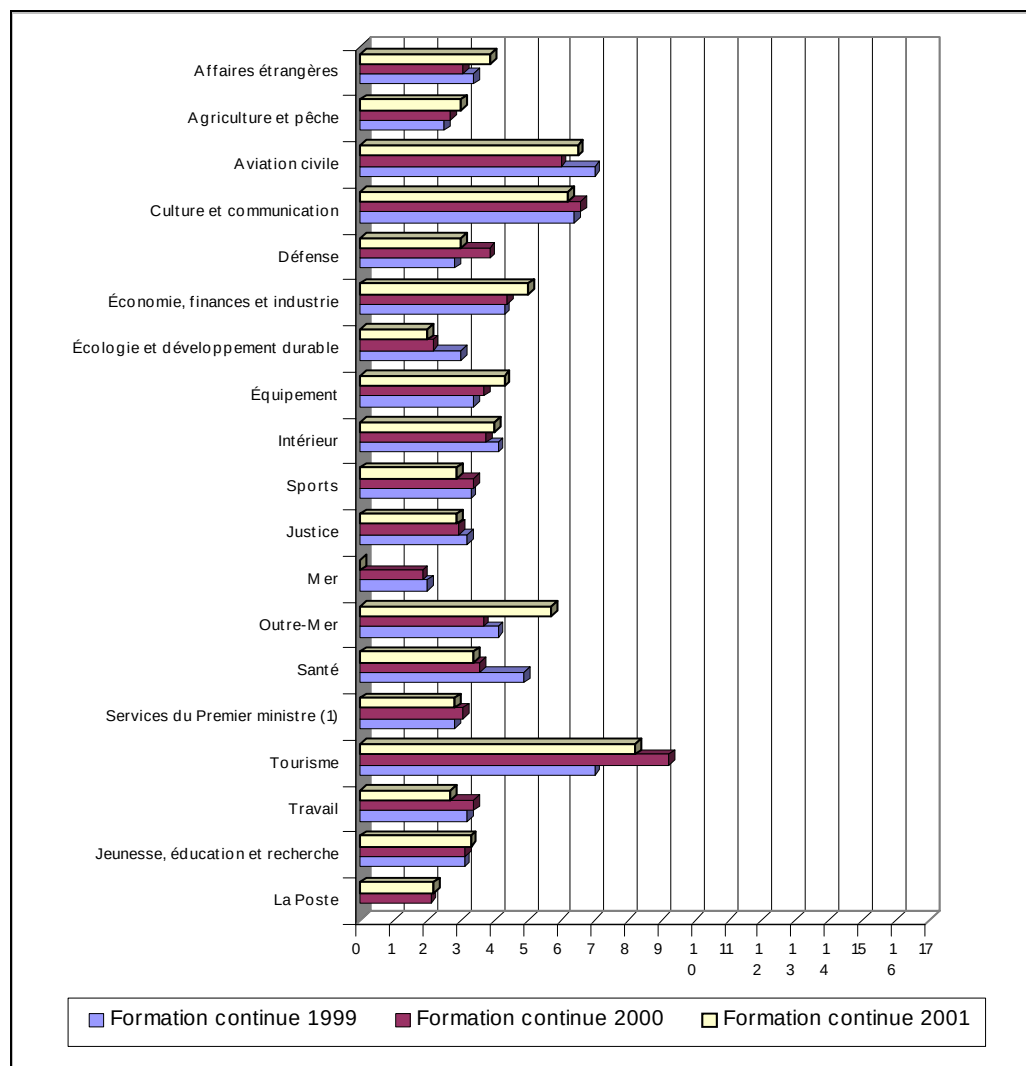
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.

12 Formation

Graphique 12-2 : Nombre de jours de formation continue rapporté aux effectifs en fonction



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.

Tableau 12-5 : Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale

(en pourcentage)

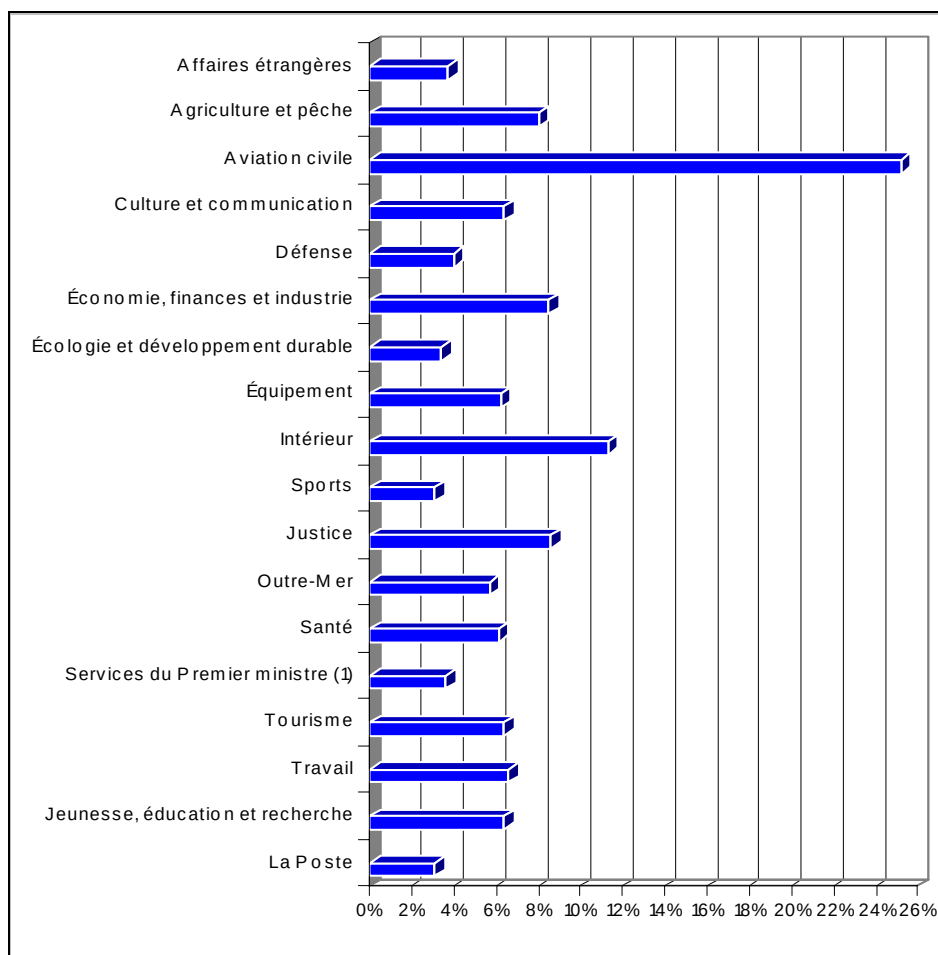
	Formation initiale		Formation continue		Total général	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Affaires étrangères	0,2	0,0	3,2	3,6	3,3	3,7
Agriculture et pêche	2,4	3,9	3,6	4,1	6,1	8,0
Aviation civile	11,7	13,6	10,7	11,6	22,4	25,2
Culture et communication	0,9	0,7	7,1	5,7	8,0	6,4
Défense	1,0	1,0	4,0	3,1	5,0	4,0
Économie, finances et industrie	3,0	3,5	4,6	5,0	7,6	8,5
Écologie et développement durable	0,2	0,3	2,8	3,1	2,9	3,4
Équipement	3,2	2,3	4,7	4,0	7,8	6,2
Intérieur	5,6	6,6	4,5	4,7	10,1	11,3
Sports	0,2	0,3	3,0	2,8	3,2	3,1
Justice	5,1	5,2	3,5	3,4	8,7	8,6
Mer	1,7	-	1,2	-	3,0	-
Outre-Mer	-	-	5,4	5,7	5,4	5,7
Santé	0,1	1,5	4,2	4,6	4,2	6,1
Services du Premier ministre (1)	-	-	3,8	3,6	3,8	3,6
Tourisme	0,1	0,1	6,8	6,3	6,9	6,4
Travail	2,7	3,7	3,5	2,9	6,2	6,6
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	3,6	4,0	4,5	4,4	8,1	8,4
Jeunesse, éducation et recherche	2,9	3,3	2,9	3,1	5,8	6,4
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	3,1	3,6	3,5	3,6	6,6	7,1
La Poste	0,6	0,6	2,4	2,5	3,0	3,1

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.

Graphique 12-3 : Dépenses de formation par rapport à la masse salariale par administration en 2001



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
 Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

(1) Hors Formation interministérielle.